

Nixon en réduisant les impôts porterait un dur coup à l'économie canadienne

WASHINGTON (PC, PA) — Le Sénat américain a adopté lundi soir, un projet de loi qui risque d'avoir de graves répercussions sur l'économie canadienne.

Il s'agit du projet de loi sur les réductions d'impôt de \$27 milliards, adopté après avoir été lié, contre le vœu des républicains, à un programme conçu par les démocrates, en vue de financer les campagnes présidentielles à même les fonds publics.

Le projet de loi comporte des dispositions demandées par le président Nixon, pour l'application de sa politique économique destinée à créer des emplois et à relancer la production industrielle.

Ces dispositions viseraient à accroître le pouvoir d'achat des consommateurs, en avançant la date d'entrée en vigueur des réductions d'impôt pour les particuliers, tout en offrant des avantages importants pour la modernisation de l'industrie.

L'adoption au Sénat par un vote de 64 voix contre 30, devra être suivie d'une séance de compromis avec la Chambre des représentants qui en avait adopté une version différente le 6 octobre dernier. On s'attend à ce que cette séance parvienne à un compromis, après le 29 novembre.

Nouveaux pouvoirs

C'est pour que puissent être terminés lundi soir, soit avec quatre jours de retard, l'examen de ce projet de loi que

le sénateur Mike Gravel, démocrate de l'Alaska, a décidé d'abandonner son projet d'amendement visant à exempter la Canada d'une surtaxe tarifaire de 15 pour cent à l'importation prévue dans le projet de loi.

Une proposition antérieure visant à exempter le Canada et le Mexique de la surtaxe actuelle de 10 p.c. sur les importations a été rejetée.

Aux termes du nouveau projet, plus général, le président Nixon pourrait imposer des quotas à l'importation ou la surtaxe de 15 p.c. après constatation d'une crise de la balance des paiements. Un amendement encore plus dur, adopté samedi, permettrait au président d'imposer des tarifs ou d'autres barrières douanières chaque fois qu'il le jugerait utile pour protéger le commerce ou la balance commerciale des États-Unis.

On estime dans certains milieux que de tels pouvoirs illimités ne surviendront pas à la séance commune du Sénat et de la Chambre qui se tiendra plus tard pour rédiger un texte de compromis d'après les versions adoptées aux deux chambres du congrès.

Autres dispositions

La version du Sénat comporte d'autres dispositions auxquelles s'oppose le Canada, notamment celle qui prévoit la création de compagnies nationales pour le commerce international.

De telles compagnies, les fameuses DISC, pourraient retenir le versement

de leurs impôts sur une grande partie de leurs revenus d'exportation.

Une telle situation encouragerait les filiales étrangères de compagnies américaines à se regrouper aux États-Unis. De telles compagnies se verraient de plus avantagées sur les marchés d'exportation où le Canada et les États-Unis se font concurrence.

Une autre disposition du projet de loi prévoit un rabattement d'impôt de sept pour cent pour les compagnies américaines qui investissent dans le renouvellement de leur équipement, à condition que cet équipement, soit acheté aux États-Unis et non au Canada ou dans un autre pays.

Campagne électorale

C'est le Sénat qui a ajouté le programme de financement des campagnes électorales, lequel mettrait \$20,4 millions à la disposition des candidats démocrates et républicains à l'investiture présidentielle pour 1972, et \$6,3 millions à George C. Wallace s'il se présente encore comme candidat d'un tiers parti.

Faisant fi des indices d'un veto présidentiel à l'endroit de l'ensemble du projet fiscal, le Sénat a ajouté l'amendement au fonds de campagne électorale par un vote de 52 à 47. Les démocrates se sont montrés à l'unanimité afin de faire adopter l'amendement parrainé par le sénateur John O. Pastore, démocrate du Rhode Island.

"Lorsque le gouvernement travaille contre les fonctionnaires il s'attaque à l'ensemble de la population"

- Chartrand

par Rémy d'Anjou

Le président du conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Char-

trand, a déclaré hier à des fonctionnaires provinciaux que les efforts qu'ils feront et la bataille qu'ils livreront pour la signature de leur prochaine conven-

tion, aideront la population du Québec en général.

"Si vous arrivez à aller chercher des salaires convenables, ça va forcer l'entreprise privée à grimper à ce niveau-là, et si l'entreprise privée se met à l'échelle du gouvernement, ça veut dire qu'il y a plus de profits qui vont demeurer à Québec au lieu de s'en aller aux États-Unis", a lancé M. Chartrand devant quelque 200 fonctionnaires réunis en assemblée syndicale.

"Vous avez la force matérielle, vous avez la force du nombre et vous êtes éveillés aux problèmes. Il faut donc que vous fassiez comprendre au gouvernement que lorsqu'il travaille contre les fonctionnaires, il travaille contre l'ensemble de la population", a dit le leader syndical au cours d'un discours de près de deux heures au cours duquel le gouvernement et les dirigeants en ont pris pour leur rhème.

"Si vous n'êtes pas prêts à appuyer vos demandes, dites-le tout de suite pour pas qu'on ne soit obligés de montrer nos fesses au gouvernement et virer de bord", a expliqué M. Chartrand en ajoutant que les grèves générales prévues à Montréal et par les fonctionnaires à travers le Québec avant Noël prouveront que les travailleurs sont solidaires les uns des autres.

"Ils vont essayer de faire peur aux gens et de dire que si les fonctionnaires obtiennent des augmentations, ça va faire monter les prix. Bande de menteurs. Baissez les salaires autant que vous voudrez, les prix ne baisseront pas, ils vont même continuer à monter et à monter en ascenseur, à part de ça".

M. Chartrand a dit aux fonctionnaires que s'ils manquaient leur coup, les travailleurs des autres secteurs allaient se faire secouer drôlement.

"Le gouvernement met les freins et il fait tout en son pouvoir pour empêcher l'amélioration des conditions de vie de la population", a-t-il ajouté.

Tout au long de son discours, M. Chartrand, avec le langage qui lui est familier, a lancé une série de flèches et de pointes tant aux gouvernements fédéraux que provinciaux.

Ainsi, il a laissé savoir que le gouvernement provincial pouvait s'attendre à une mauldite "bataille" si la carte électorale du Québec n'est pas remaniée pour les prochaines élections.

"Quand tu vois le petit baveux à Louis-Philippe Lacroix qui est élu par 6,000 électeurs et qu'il faut 60,000 électeurs pour élire un gars du PQ, tu es drôlement écoeuré", a affirmé M. Chartrand.

Il a de plus affirmé qu'aux prochaines élections fédérales, il se contenterait de mettre sur son bulletin de vote: "Trudeau, merde. Les gars de Lapalme".

"Si 600,000 péquistes et 600,000 travailleurs font la même chose, on va lui faire voir à Trudeau qu'on veut plus de lui".

M. Chartrand effectuait actuellement une tournée à travers le Québec et il rencontre les fonctionnaires pour leur faire connaître les principaux points de négociations avec le gouvernement provincial.

La situation se corse de plus en plus entre l'Inde et le Pakistan

D'après l'AFP
Par la Presse Canadienne

L'état d'urgence a été proclamé mardi soir au Pakistan par le chef de l'Etat pakistanais, le général Yahya Khan, a annoncé mardi le radio du Pakistan captée à la Nouvelle-Delhi; le ministre indien de la Défense a par ailleurs révélé au Parlement que l'aviation indienne a abattu trois des quatre Sabre qui avaient survolé lundi la région de Boyra, dans le secteur oriental.

M. Vida Charam Shykla a précisé que deux des pilotes pakistanais ont sauté en parachute et ont été faits prisonniers. Il s'agit du lieutenant Parvez Mehdi et d'un autre officier du nom de Khali Ahmed.

Par ailleurs, la compagnie aérienne pakistanaise PIA a annoncé lundi à Dacca qu'elle annulait tous ses vols intérieurs entre les deux Pakistan. Cette décision, venue 24 heures après les affrontements indo-pakistans dans la région de Jessore isole Dacca du reste du Pakistan oriental, cette compagnie aérienne étant le seul moyen de transport à l'intérieur de la province.

La compagnie PIA relie en effet Dacca aux autres grandes villes du Pakistan

oriental, telle Chittagong, Comilla ou Jessore.

Attaques indiennes

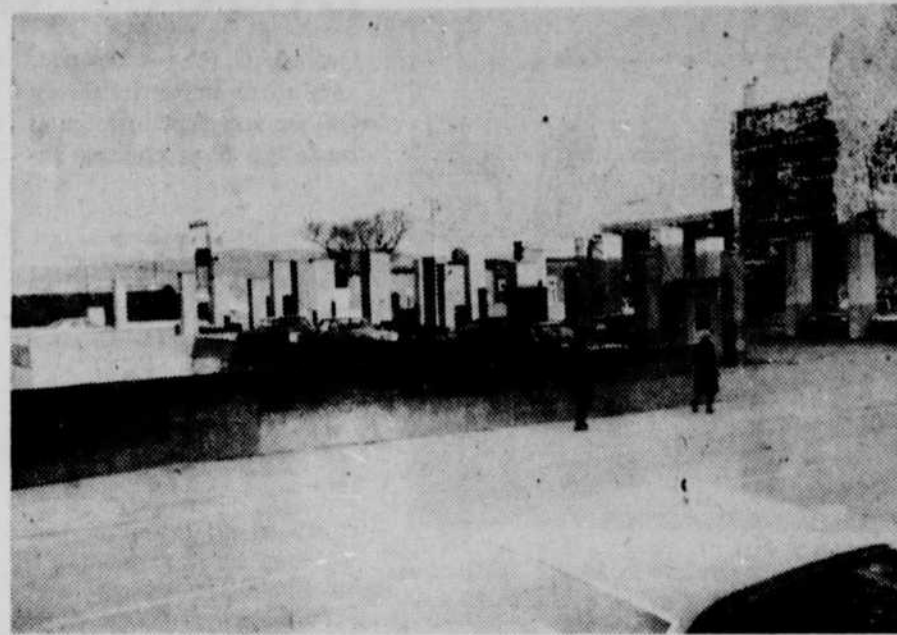
On rapporte par ailleurs à Dacca que des attaques lancées par les troupes indiennes dans les districts de Comilla et Sylhet, en territoire pakistanais, ont été repoussées par l'armée pakistanaise, qui a maintenant la situation bien en mains.

Cette indication a été fournie lundi soir au général Amir Abdullah Khan Hiaza, commandant du QG oriental et responsable de l'application de la loi martiale au Pakistan oriental, par le général en chef qu'il a rencontré lundi à Brahminbaria, à environ 200 milles de Dacca, dans le district de Comilla. Le général en chef a également déclaré que les troupes pakistanaises se consacraient actuellement au renforcement de leurs positions.



Nomination du cardinal Roy

Paul VI a nommé membre du Conseil du secrétariat général permanent du Synode, le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec. Notre cardinal était déjà président de la Commission Justice et Paix et du Conseil des laïcs.



Fondations déjà en place

C'est sur cet emplacement que sera construit le foyer pour personnes âgées du foyer St-Jean-Baptiste au coût de \$1.5 million. Ce centre portera le nom "Le Faubourg" en rappel du faubourg St-Jean-Baptiste, nom populaire que porte ce quartier. (Photo L'Action-Québec, par Marcel Laforce)

Pour les personnes âgées

Un Centre de \$1.5 million situé dans la paroisse St-Jean-Baptiste

QUÉBEC — Le député de Jean-Talon et ministre des Finances, M. Raymond Garneau, devait annoncer cet après-midi, à 2 heures, au cours d'une conférence de presse tenue au presbytère St-Jean-Baptiste, la construction d'un foyer pour personnes âgées dans cette paroisse.

Il s'agit d'un projet de \$1.5 millions qui vient couronner les efforts entrepris depuis un an par un groupe de personnes de cette paroisse dirigées par le curé de la paroisse, le chanoine Aurèle Ouellet.

Le nouveau foyer sera situé sur la rue St-Jean, près de l'église sur un terrain appartenant à la Caisse populaire.

Le ministre Garneau devait également annoncer cet après-midi le montant de subventions accordées par la Société d'habitation du Québec pour ce projet.

Il est vraisemblable que ce projet sera également financé en partie par les sommes qui ont été prévues pour la rénovation de l'Aire 10 à Québec. Le

foyer pour personnes âgées sera situé dans la zone I-C.

Or le ministre avait annoncé le 11 novembre dernier, au cours d'une émission radiophonique, que le Conseil des ministres venait d'approuver une somme totale de \$4.5 millions pour la rénovation de l'Aire 10.

Le foyer pour vieillards fera partie d'un complexe comprenant, au rez-de-chaussée, un terrain de stationnement dont la ville de Québec a entrepris la construction il y a quelques temps, ainsi que des bureaux à l'intention de la Caisse populaire.

Le foyer sera administré par une Corporation formée à cet effet et appelée "Le Faubourg" par référence au nom populaire et historique qui a toujours désigné le secteur St-Jean-Baptiste. Le "Faubourg St-Jean Baptiste" fut en effet, avec celui de St-Roch et de St-Sauveur, l'un des premiers noyaux de peuplement à l'extérieur de l'enceinte des remparts.

Un projet d'union économique entre le Canada et les E.-U. soumis par le premier ministre Bennett

Par GERARD McNEIL

OTTAWA (PC) — La proposition du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. W. A. C. Bennett d'unir l'économie canadienne à celle des États-Unis a été abordée lundi aux Communes par deux députés conservateurs des Prairies.

Selon MM. Gordon Ritchie Dauphin et Jack Bigg Pembina, le Canada, devant le vide commercial créé par l'entrée de la Grande-Bretagne au Marché commun européen, devrait se tourner vers le Sud. Le Canada fait partie intégrante du continent nord-américain et les échanges commerciaux, notamment dans l'Ouest, se feront de plus en plus selon un axe nord-sud, a souligné M. Ritchie.

M. Bigg croit pour sa part que le Canada connaîtra de graves difficultés économiques si un bloc commercial n'est pas constitué en Amérique du Nord

comme contre-poids au Marché commun européen et à l'influence commerciale soviétique et chinoise.

Entreprises internationales

Les conservateurs se sont engagés dans un virulent débat avec les députés du Nouveau parti démocratique sur la question de l'impôt international sur les entreprises.

M. Perry Ryan Spadina, appuyé par d'autres députés conservateurs, a signalé le danger que représente une augmentation de l'impôt sur les dividendes recus des filiales canadiennes installées à l'étranger, alléguant que les entreprises multinationales telles que Massey-Ferguson et Alcan préféreraient alors quitter le pays.

Les néo-démocrates, avec M. Max Saltzman Waterloo en tête, ont déclaré que les fonds investis à l'étranger devraient être taxés au même titre que les fonds investis au Canada sans quoi l'argent canadien s'écoulerait dangereusement à l'extérieur des frontières.

M. Jack Horner PC — Crowfoot a émis l'opinion que l'entreprise canadienne devrait se revaloriser et se tailler une place sûre dans le monde. Selon lui, la politique gouvernementale entraîne dangereusement le Canada sur la route d'un socialisme rampant filtrant et insidieux.

Parité

M. Bigg a qualifié de ridicules les suggestions d'offrir aux travailleurs canadiens la parité avec les travailleurs américains.

Les travailleurs canadiens sont stupides d'exiger constamment la parité de salaire avec leurs homologues américains que la demande pour les produits commerciaux est beaucoup moins forte ici, a expliqué M. Bigg.

A l'instar des autres députés conservateurs, M. Bigg a exprimé certaines réticences au sujet du développement des relations entre le Canada et les pays communistes.

M. E.B. Osler, L.-Winnipeg, a alors répliqué que le premier ministre Tru-

Les opposants au bill 63 avaient-ils raison?

QUÉBEC — Les journalistes ont réussi à savoir à quoi faisait allusion le premier ministre Bourassa quand il a déclaré dimanche, devant les militants libéraux, que s'il s'avérait que le bill 63 mette en péril la langue française au Québec, le gouvernement devrait "prendre ses responsabilités".

Il est permis de croire que le gouvernement prépare une nouvelle législation car le bill 63 semble avoir effectivement favorisé l'intégration des immigrants à la communauté anglophone.

En effet, une étude statistique effectuée par le ministère de l'Éducation et rendue publique hier, par le correspondant de TVA au Parlement, Gilles Morin révèle que seulement 9,6% des élèves qui recevaient l'an dernier l'enseignement dans une langue autre que le français ou l'anglais le reçoivent cette année en français, 72% par contre le reçoivent cette année en anglais, 12% continuent de le recevoir dans une langue étrangère.

La compilation porte sur près de un million et demi d'étudiants des niveaux élémentaire et secondaire.

Cependant il faut dire que ce groupe, qui recevait l'an dernier un enseignement dans une langue étrangère, ne comprend que 938 élèves, soit 0,05% du total étudié.

Mais on peut ajouter que seuls ces élèves, effectivement, semblent avoir changé d'enseignement. Car ceux qui recevaient l'enseignement en anglais ou en français ont gardé presque tous l'enseignement dans ces langues.

On se rappelle que le bill 63 avait pour objet de "favoriser l'enseignement de la langue française". Le gouvernement Bertrand, qui avait présenté cette loi, semblait espérer que plusieurs parents choisiraient alors le français pour leurs enfants.

La CECM, dans un mémoire présenté à la Commission parlementaire sur l'Éducation qui siège à propos du bill 28, déplore l'échec du bill 63 en ces termes: "Malgré son nom, la Loi pour promouvoir la langue française" accorde aux parents la liberté de choix quant à la langue d'enseignement et entérine en pratique l'égalité ou la quasi-égalité des deux langues française ou anglaise dans ce domaine. On peut se faire une idée des résultats d'une telle politique en constatant, entre autres, l'échec relatif des classes d'accueil (en langue française) mises sur pied par la Commission. Le recrutement des élèves y est très difficile..."

Le mémoire déplore en outre que "l'État tolère par exemple que des personnes qui, au départ, n'ont aucune connaissance soit du français, soit de l'anglais, reçoivent leur éducation dans une autre langue que celle de la majorité. Il tolère même que des francophones s'anglicisent dans les écoles anglaises".

Sommaire

Campus	11
Ciné-Québec	10
Classées	18
D'un océan à l'autre	7
Décès	19
Finance et Économie	16-17
Horoscope	19
La Belle Province	4-5
La famille	8-9
Le monde	12
Mots croisés	18
Opinions	6
Québec centre	3
Québec métro	3
Québec Sud	2
Québec région	2
Spectacles et loisirs	10
Sports	13-14-15
T.V.	11



Aujourd'hui: Nuageux dans la matinée, devenant ensoleillé plus tard dans la journée. Plus froid. Minimum et maximum: 15 et 25.

Demain: Clair et ensoleillé le matin devenant nuageux au cours de l'après-midi. Minimum et maximum: 5 et 20.

— Détails en page 19



La construction de ce qui deviendra sous peu le poste central de la Sûreté du Québec à Charny est presque complétée. On a ici un aperçu global de ce que sera le nouveau poste d'un étage et demi (sous-sol).

Le ministère des Affaires sociales étudie des demandes de Donnacona et St-Romuald

Québec (G.P.) — La ville de Noranda vient de recevoir une subvention de \$7,465.39 du ministère des Affaires sociales pour l'installation d'un système de fluoration de son eau potable.

Cette technique, destinée à réduire la carie dentaire, gagne peu à peu toutes les villes du Québec. Le ministère étudie actuellement une vingtaine de demandes de subvention et de ce nombre, on en compte au moins quatre qui pro-

viennent de municipalités de notre région : Beauport, Donnacona, Québec et St-Romuald.

Il existe actuellement au Québec 42 systèmes de fluoration en opération, desservant une population d'environ 760,000 personnes réparties dans 85 municipalités. 24 de ces installations ont bénéficié du programme de subvention du ministère des Affaires sociales.

En vertu de ce programme instauré en 1967, le

ministère couvre entièrement le coût d'achat et d'installation des équipements de fluoration de chaque municipalité qui en fait la demande.

Le coût d'opération d'un système de fluoration est à la charge de la municipalité. Ce coût varie selon le produit chimique utilisé et la consommation journalière en eau par personne. D'une façon générale, le coût annuel moyen de la fluoration se situe entre \$0.08 et \$0.14 par personne.

L'université Laval aura à elle seule besoin de \$15,620,000 en 5 ans

Québec (G.P.) — Les neuf institutions universitaires du Québec prévoient investir au cours des 5 prochaines années une somme totale de \$212,565,000. Ces sommes seront subventionnées par le ministère de l'Éducation

dans une proportion de 93%, ce qui représente \$197,465,000. La part de l'Université

ministère de l'Éducation. Ce plan a été adopté par le Conseil exécutif le 3 novembre dernier, et remplace

vau de réseaux de distribution et de circulation, d'améliorations et de réparations d'une part, et pour les achats

2 médecins chinois à Montréal

HONG KONG (AFP) — Deux médecins chinois ont quitté Pékin pendant le week-end pour Montréal, où ils assisteront au 150^{ème} anniversaire de la fondation de l'université McGill, a annoncé Chine Nouvelle.

Les docteurs Ha Hsien-Wen et Chen Wen-Chieh, qui seront les hôtes de l'université, ont été reçus avant leur départ par l'ambassadeur du Canada à Pékin, M. R.E. Collins.

Le Québec a eu le plus bas taux de mortalité en 1970

(PC) — Le Québec a été l'une des provinces canadiennes qui a enregistré le moins de décès en 1970, soit 40,392 ou un taux de 6.7 pour 1,000 habitants.

Au niveau du pays, le nombre de mortalités a augmenté l'année dernière comparativement à 1969, alors qu'il s'est chiffré par 155,961 personnes, par comparaison à 154,477 mais le taux par 1,000 habitants est demeuré à 7.3. Les troubles cardiaques et respiratoires de même que le cancer ont causé la mort dans près de 70 pour cent des cas, révèle Statistique-Canada.

Par ailleurs, la mortalité chez les enfants de moins d'un an

a accusé une diminution en 1970 et les 7,000 décès infantiles représentaient un taux de 18.8 pour 1,000 enfants nés vivants au regard de 19.3 en 1969.

C'est la province de l'Île-du-Prince-Édouard qui a connu le plus haut taux de mortalité, 9.2 et l'Alberta le plus bas avec 6.3 pour 1,000 personnes.

Le nombre des suicides a augmenté l'an dernier pour atteindre 2,413 comparativement à 2,291 un an plus tôt et celui des homicides s'est également accru de 375 à 421 de 1969 à 1970.

Les troubles cardiaques et respiratoires ont causé la mort de 77,743 personnes, soit 49.6 pour cent des décès et le cancer a été responsable de 30,483 pertes de vie, ou 19.5 pour cent. Quant aux accidents, ils ont causé 11,378 morts en 1970 au Canada dont 5,312 sur la route. Les noyades ont amené la mort de 1,173 personnes comparativement à 1,186 en 1969. Par contre, les décès attribuables à des empoisonnements sont passés de 642 à 720, en 1970 et ceux occasionnés par des incendies de 626 à 634.

Il se suicide en pleine dépression

MUNICH (AFP) — M. Manfred Moevis, 36 ans, chef des ventes de la compagnie aérienne charter Paninternational, qui connaît de graves difficultés financières, s'est pendu en fin de semaine dans son appartement de Munich.

La police attribue le suicide à une dépression nerveuse, conséquence des difficultés professionnelles du financier.

Laval représente \$15,620,000. Elle sera subventionnée par le ministère de l'Éducation dans une proportion de près de 98%.

C'est ce qui ressort de l'annonce du plan quinquennal d'investissements des institutions universitaires québécoises parue dans le dernier bulletin officiel du

le plan quinquennal provisoire approuvé par l'arrêté en conseil du 31 mars 1971.

Il précise le montant des investissements qui seront effectués au cours de l'année 1971-72 et établit les prévisions pour les quatre années subséquentes, soit jusqu'en 1976.

Les montants apparaissant dans ce plan pour les tra-

d'ameublements, de mobilier, de matériel roulant, d'appareils et d'outillage, d'autre part, sont sujets à rajustement.

L'arrêté en conseil précise enfin que tout projet non autorisé au plan quinquennal et entrepris par une institution devra s'autofinancer quant à l'investissement et au fonctionnement.

Caouette n'est pas très fier de la Golden Eagle de St-Romuald

OTTAWA (PC) — Le chef du Crédit social, M. Réal Caouette, s'est plaint, lundi, aux Communes, que la Golden Eagle, de St-Romuald, sur la rive-sud en face de Québec, ait acheté selon lui, tout son équipement à l'étranger plutôt qu'au Canada. Il a demandé au ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, si les subventions fédérales directes et indirectes dont a profité cette compagnie ne l'obligeaient pas à faire ces achats au pays.

M. Marchand a précisé que "l'octroi" versé à la Golden Eagle l'a été fait sous l'ancien régime d'aide au développement régional qui ne comportait pas une telle obligation.

M. Marchand a ajouté que sous le régime actuel, les bénéficiaires doivent acheter leurs matériaux au Canada lorsqu'ils sont disponibles.

Les subventions fédérales versées à la Golden Eagle pour son plant à St-Romuald se chiffrent à \$10 millions.

D'ici 5 ans

La valeur imposable des constructions à Lévis dépasserait les \$85 millions

LEVIS (R.M.) — Le maire de Lévis, M. Vincent-F. Chagnon, a prédit hier que dans cinq ans, la valeur imposable des constructions atteindra \$85,000,000, et ce, sans augmenter l'évaluation des constructions existantes.

Au cours de la cérémonie d'inauguration de la Banque canadienne nationale à Lévis, M. Chagnon a fait le bilan global des quatre dernières années.

"En 1967, a-t-il dit, la valeur imposable était de \$39,500,000. Cette valeur, avec les mêmes critères d'évaluation, est passée à \$64,000,000 en 1971. Dans cinq ans, je prédis une évaluation imposable de \$85 millions."

Le maire de Lévis a fait également ressortir qu'en '67, le budget ne se chiffrait que par \$1,100,000, comparativement à l'actuel budget de \$1,800,000. Dans quelques mois, on prévoit

adopter un budget d'environ \$2 millions.

Toujours en '67, on ne voyait pour ainsi dire pas de maisons multifamiliales à Lévis. Ça pousse maintenant comme des champignons.

Objectif atteint ?

Le maire Vincent-F. Chagnon a maintenu que l'objectif qu'il s'était fixé, soit la construction de 350 nouveaux logements d'ici janvier '72, sera atteint, en décembre.

La valeur des permis de construction émis en 1971 atteindrait ainsi les \$10 millions, comparativement à quelque \$8 millions l'an dernier.

"C'est donc la nouvelle construction qui assure principalement le bon développement de la ville de Lévis, a fait remarquer M. Chagnon".

Service ambulancier Dans un autre ordre d'idées le maire de Lévis a dévoilé hier que la ville maintiendrait le service ambulancier qu'elle a mis sur pied le printemps dernier, étant donné les résultats bénéfiques obtenus.

Il a indiqué que le service ne coûterait en outre rien de plus aux contribuables, étant donné que l'ambulance servait à la fois d'auto-patrouille.

"Notre but, a ajouté le maire Chagnon, n'est pas

de concurrencer l'entreprise privée, mais simplement d'intervenir immédiatement quand survient un accident dans les rues de la ville. Les blessés peuvent être conduits sans retard à l'hôpital... un retard de 10 à 15 minutes entraîne souvent des conséquences sérieuses."

Les policiers de Lévis ont en outre pu suivre des cours de premiers soins, afin de donner un service immédiat et approprié, en cas d'accident avec blessés.

Un accident fait deux morts

Saint-Anselme (R.M.) — Deux personnes ont perdu accidentellement la vie hier à Saint-Anselme-de-Dorchester, et une autre a été grièvement blessée. Dans le premier accident, Pierre Audet, 16 ans, est mort étouffé, après avoir pénétré à l'intérieur d'un wagon rempli de grain, à la meunerie coopé-

rative de Saint-Anselme. Au moment où il avait pénétré dans le wagon, on était précisément en train de le vider. Le jeune homme a été "tiré" vers le fond, soit vers un trou par lequel on fait sortir le grain.

Un compagnon était avec lui au moment de la tragédie, Gaston Morin, environ du même âge. Ce dernier repose dans un état satisfaisant à l'hôpital Hôtel-Dieu de Lévis, où il a été conduit d'urgence.

Faits divers

Un autre mandat a été accordé à la firme d'ingénieurs-conseils Beaulieu, Poulin et Robitaille pour la préparation des plans et devis des viaducs, murs de soutènement et travaux connexes relatifs au réaménagement de la route du Vallon.

Un troisième mandat a été confié aux arpenteurs-géomètres O'Gallagher & O'Gallagher pour la préparation des plans relatifs à la préservation des berges de la rivière Cap-Rouge.

La ville de Sainte-Foy a acheté trois chalets préfabriqués de la compagnie Ateo Ltée pour un montant total de \$69,068 incluant les frais d'installation des chalets, mais excluant les frais de raccordement électrique, d'égoût et d'aqueduc. Ces chalets seront installés sur les terrains de jeux de Jouvence, St-Jean-Baptiste et St-Louis de France.

La SQ déménage

Charny (R.M.) — La Sûreté du Québec fermera son poste de police du pont de Québec pour aller établir ses quartiers à Charny, à un endroit qui sera plus central, si on tient compte de la construction récente du pont Pierre-Laporte.

Le personnel de ce détachement de la Sûreté du Québec sera augmenté d'un policier d'ici quelque mois. On croit que les nouveaux bureaux de la Sûreté pour-

ront être inaugurés en janvier.

On ignore par contre si les nouveaux bureaux seront simplement loués, ou si on en fera l'acquisition.

Le service

Pour ce qui est des services, ils seront inchangés. Les locaux fonctionnels du nouveau poste de Charny constituant d'ailleurs un gage d'efficacité des services.

ANGLAIS ESPAGNOL VITE ET BIEN CHEZ L.P.S.

Montréal, Place Bonaventure 878-2321 Québec, 500 est, Grande Allée 528-0331

Institution reconnue par le Ministère de l'Éducation Frais de scolarité déductibles de l'impôt Le cours intensif par les cours L.P.S. dans un environnement de ma part, veuillez Me procurer de plus amples renseignements sur les cours L.P.S. Réserver la date du cours pour passer un test de classification

NOM : _____ ADRESSE : _____ VILLE : _____ TEL. : _____ A.Q.

Démangeaison rectale vite soulagée

Une substance cicatrisante exclusive soulage la douleur et réduit les hémorroïdes.

Si vous recherchez un remède efficace aux "hémorroïdes à démangeaison", voici une bonne nouvelle. Un laboratoire réputé a découvert une substance cicatrisante qui soulage rapidement douleurs et démangeaisons et même réduit les hémorroïdes, tout en hâtant la cicatrisation et en aidant à prévenir l'infection. Dans de nombreux cas, on a constaté "une amélioration étonnante", maintenue durant plusieurs mois. Ces succès résultent d'une substance cicatrisante (la Bio-Dyne) qui agit sur les cellules lésées et stimule la croissance des tissus nouveaux. La Bio-Dyne se présente sous forme d'onguent ou de suppositoires dénommés "Préparation H". En vente à tous les comptoirs pharmaceutiques. Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

EPARGNEZ !

BIJOUX-BAGUES à diamants, jones

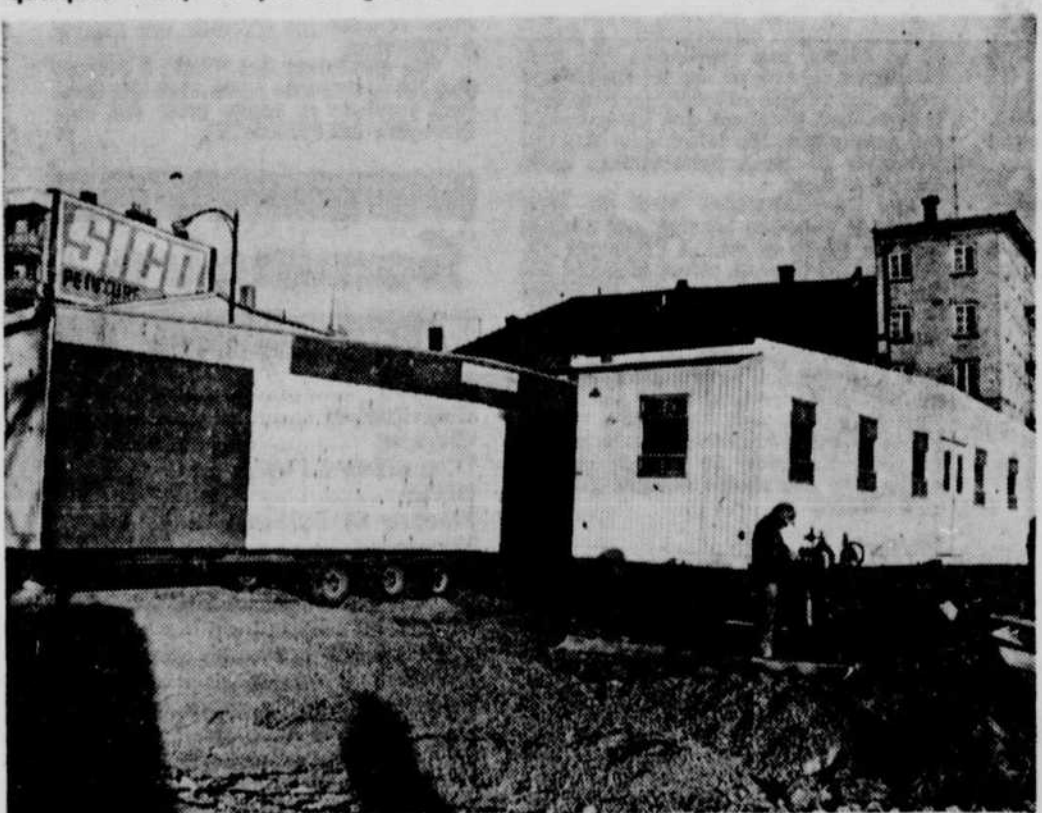
AU PRIX DU GROS

Nous vous invitons à venir voir notre vaste collection

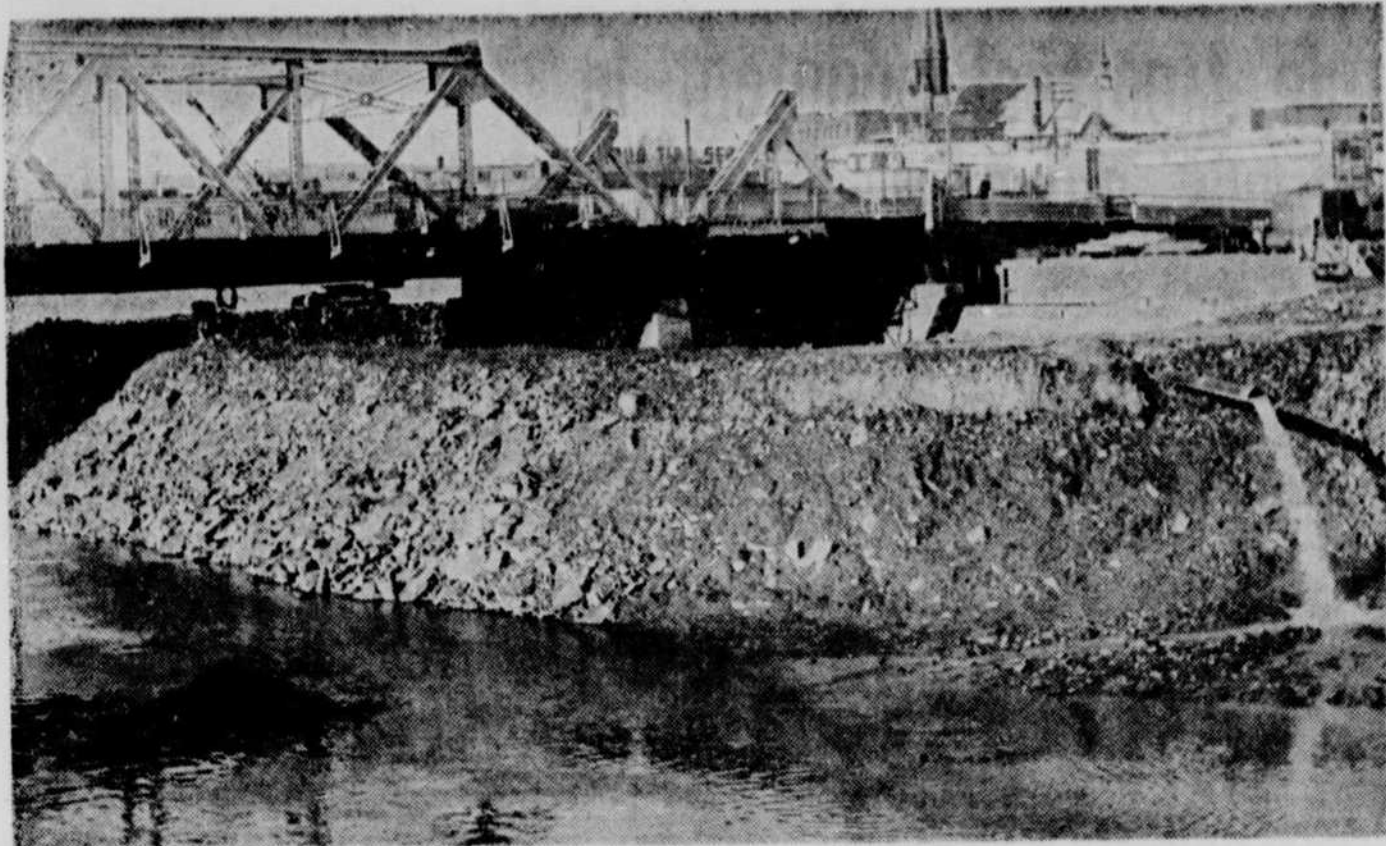
J.-B. Paradis HORLOGER-BIJOUTIER

127 rue Commerciale, Lévis — Tél. 837-5466 (en face de la Traversée)

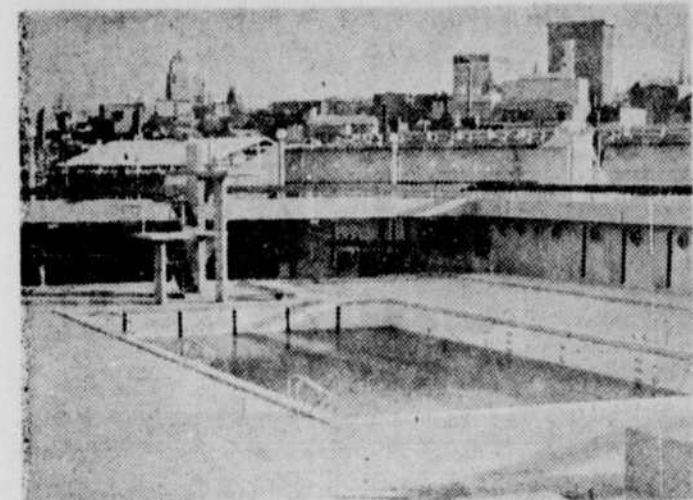
CADREUX POUR TOUTES OCCASIONS



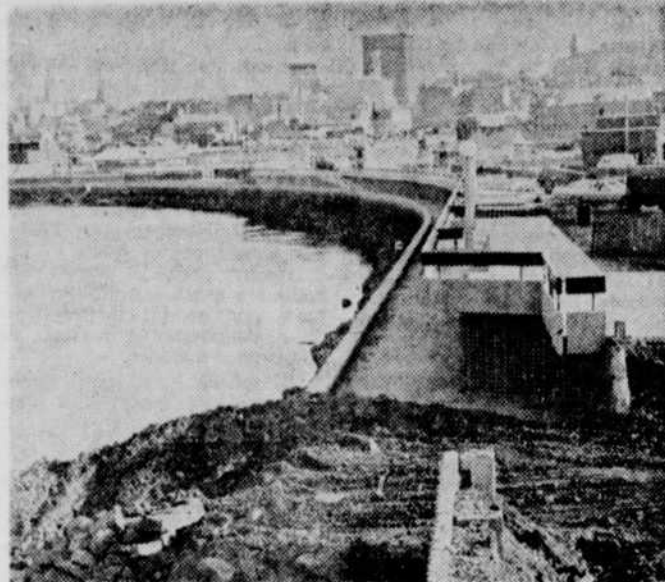
La Traversée de Lévis aura de nouveau sa salle d'attente dans quelques jours. En effet, trois maisons préfabriquées, arrivées hier, serviront désormais de salle d'attente. Il y a quelque temps, on avait dû procéder à la démolition de l'ancien édifice à cause des dangers qu'il présentait.



Un batardeau a été édifié à l'extrémité du pont Drouin pour permettre le rejet de l'eau, afin de procéder à l'installation des fondements du futur pont. (Photo : L'Action-Québec, par Marcel Laforce)



Notre photographe n'a pas raté l'occasion de fixer sur pellicule cette prise de vue qui fait voir le contraste existant entre les nouveaux développements et le vieux Québec. Cette piscine, nouvellement aménagée sur les bords de la rivière St-Charles, ne revêt en effet pas tout à fait le style du Château Frontenac que nous distinguons facilement à l'arrière. (Photo : L'Action-Québec, par Marcel Laforce)



Un an à peine après la construction de cette section de mur de soutènement le long de la rivière St-Charles, on a dû en démolir une partie afin de permettre certains travaux du nouveau pont Drouin... (Photo : L'Action-Québec, par Marcel Laforce)

Le règlement de fusion impliquant Charlesbourg-Ouest et Charlesbourg a été annulé hier soir

par François Linteau

Le conseil municipal de Charlesbourg-Ouest a procédé hier à l'annulation du règlement no 79, stipulant la fusion de la municipalité de Charlesbourg-Ouest avec la cité de Charlesbourg. C'est par un vote de quatre contre trois que l'ancien règlement a été abrogé. On sait que depuis l'élection du 7 novembre dernier, le maire a la majorité au conseil. En effet, les opposants à l'abrogation du règlement no 79 furent les conseillers

J. Albert Sansfaçon, Rosario Bédard et Réal Allen, qui furent de plus les principaux artisans du projet de fusion avec la cité de Charlesbourg.

Le maire Marc-Omer Giroux a expliqué l'annulation en déclarant qu'il avait été prématuré de vouloir la fusion dès le mois de septembre. Il fallait considérer auparavant les garanties financières offertes par les villes de Québec ou de Charlesbourg et voir aussi quels sont les travaux publics qui auraient été entrepris sui-

vant l'annexion à l'une ou l'autre de ces deux villes.

M. Sansfaçon a donc répondu au maire que ces études avaient été faites depuis longtemps, depuis en fait le mois d'avril 1971 et il s'est prononcé pour le maintien du règlement no 79, parce que, lorsqu'il la favorisant le regroupement municipal sera passée, nous n'aurons plus le choix et nous irons où le gouvernement voudra bien qu'on aille. M. Sansfaçon, pour appuyer ses dires, a de plus souligné la récente rencon-

tre des maires de Québec, de Ste-Foy et de Charlesbourg au cours de laquelle les maires de Charlesbourg et de Québec se sont partagés les dépouilles de Charlesbourg-Ouest.

Pour le maire Giroux toutefois, si M. Tessier passe la loi favorisant le regroupement municipal, ce qui abrogerait par le fait même la loi des fusions volontaires, il a déclaré tenir responsables MM. J. Albert Sansfaçon, Raoul Sansfaçon, Rosario Bédard, Réal Allen, Roger Légaré, Jean-Louis Dorion pour toutes les irrégularités commises, ce qui a fait perdre énormément de temps aux citoyens de Charlesbourg-Ouest.

"Ce serait fait maintenant, a-t-il poursuivi, si ce n'avait été de vous, qui n'avez pas voulu renseigner la population, ce qui en plus est son droit le plus légitime."

Par ailleurs, on a adopté une résolution à l'effet que soient nommés sur le comité d'étude pour une fusion prochaine deux autres conseillers pour remplacer les deux qui ont été battus lors des récentes élections.

A cette résolution, M. Rosario Bédard a objecté que les conseillers n'avaient pas d'affaires à siéger sur un comité de citoyens, ce qui a eu l'heur de faire rougir de colère le maire Giroux. Il a donc émis l'opinion que "les nouveaux conseillers et lui-même désiraient discuter du projet de fusion avec les citoyens de Charlesbourg-Ouest et non, en coulisse, avec les autorités de Charlesbourg et ce, pour essayer d'avoir le plus d'avantages possibles d'une fusion soit avec Québec, soit avec Charlesbourg."

De toute façon, le maire, ayant maintenant la majorité au conseil, a fait passer sa proposition et les conseillers Raymond Turgeon et Henri Bédard ont été désignés pour faire partie du comité d'étude.

Prêt fédéral de \$773.040 à Pilon Inc.

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral vient de consentir un prêt de \$773.040 aux Entreprises Roger Pilon Inc. en vue de la construction d'habitations à loyer modiques à Aylmer, Québec.

L'immeuble sera pourvu de quatre étages et de 12 appartements d'une chambre, 32 de deux chambres et 20 de trois chambres.

Il s'élèvera du côté nord de la route no 8, à l'entrée de la ville.

Le prêt représente 95 pour cent du coût et l'intérêt fixé à 7 1-2 pour cent sur une période de 50 ans.

Pour permettre l'érection d'un complexe de \$20 millions

Couillard acquiert le Pavillon Montcalm à Ste-Foy

par Benoit Aubry

Le Pavillon Montcalm, propriété des Frères des Ecoles chrétiennes, changera de propriétaire immédiatement après la fin des classes, soit en mai 1972. La firme Couillard Entreprises de Sainte-Foy se portera acquéreur de l'imposant édifice pour en faire quelque 300 "bachelors". L'ancien noviciat des Frères, situé près du chemin Ste-Foy, fera partie d'un important complexe domiciliaire qui sera érigé au coût de \$20,000,000 à compter de l'été. Il faudra environ cinq ans pour compléter l'aménagement de ce nouveau secteur.

La nouvelle a été dévoilée hier soir alors que les édiles municipaux de Sainte-Foy ont amendé un règlement à cette fin pour modifier le plan de zonage de manière à créer ce secteur d'habitations, situé à proximité de l'Académie.

En plus des 300 "bachelors", le complexe comprendra quelque 1,700 autres logements de dimensions variées. Le maire Roland Beaudin a révélé qu'un premier contact avait eu lieu entre les Entreprises Couillard et la ville, à cette fin.

Projet de 48 nouveaux logements à Beauport

(R.B.) — Le conseil municipal de Beauport émettra prochainement des permis de construction en faveur du promoteur Lucien Gosselin, pour l'érection de quatre édifices à logements multiples du côté est de la rue Placé Orléans. Ces édifices qui s'élèveront jusqu'à une hauteur de 24 pieds du niveau du sol comprendront chacun 12 logements, soit un total de 48 logements. La construction débutera dès l'émission des permis pour se terminer au début de l'an prochain, de sorte que les logements pourront être occupés dès le printemps 1972.

Le maire de Beauport, M. Marcel Bédard rencontrait à ce sujet, hier soir, une vingtaine de propriétaires de maisons unifamiliales de la rue du Temple, rue située à l'est de la rue Orléans et voisine de celle-ci. Dans le passé, les propriétaires de la rue du Temple ont demandé, par requête à la ville de protéger le secteur contre la construction d'édifices trop considérables qui ne s'harmoniseraient pas avec les jolies maisons unifamiliales de la rue du Temple et des rues voisines. Une requête signée il y a quelques années demandait que tout édifice à être érigé du côté est

de la rue Orléans ne soit pas plus haut que 24 pieds. Des édifices à logements multiples érigés dans les récentes années de l'autre côté de cette rue, soit du côté ouest, s'élèvent déjà jusqu'à 31 pieds, alors qu'il est prévu dans les règlements de zonage, que des permis pour des édifices de 27 pieds du côté est. La difficulté consistait donc à savoir si les propriétaires de la rue du Temple insisteraient pour des édifices de pas plus de 24 pieds ou s'ils consentaient à des permis pour des édifices de 27 pieds. Le promoteur du projet, M. Gosselin a acquis les terrains nécessaires il y a plusieurs années, alors que les règlements de zonage autorisaient encore des constructions de 31 pieds dans ce secteur. Par la suite, il s'est résigné à accepter l'amendement réduisant cette hauteur de quatre pieds. Mais ses multiples demandes de permis ont été jusqu'à ce jour retardées pour diverses raisons par le conseil de ville de Beauport, de sorte que cette municipalité se voyait maintenant menacée de poursuite à moins d'accorder les permis demandés dans les plus brefs délais possibles.

Cette situation ayant été ex-

pliquée dans les détails par le maire Bédard aux propriétaires de la rue du Temple hier, ces derniers ont réussi à obtenir du promoteur Gosselin l'assurance que les édifices ne s'élèveront pas à plus de 24 pieds. En outre, comme les propriétaires consultés craignent que le nombre de constructions augmentant considérablement dans la rue voisine et contiguë, leurs propriétés en subissent dommage, ce qui pourrait créer des problèmes pour le soin et l'entretien de leurs propriétés, le maire Bédard a convenu que la ville fera ériger à la limite des terrains situés du côté est de

la rue Orléans et du côté ouest de la rue du Temple, une solide clôture de broche galvanisée de cinq pieds de haut et placée sur un mur de béton de deux pieds. Les propriétaires consultés étant satisfaits de ce compromis, le promoteur ayant accepté de réduire l'élévation de ses édifices à 24 pieds, tout le monde semblait s'entendre à la fin de la rencontre convoquée par le maire Bédard. Les permis de construction seront donc émis prochainement et la construction de ces quatre édifices débutera dans les jours suivants.



Par Eddie Labrie

Raynald Noël est libéré

Défendu par Me Paul Picard, le jeune Raynald Noël, de Québec, a été libéré, hier, par le juge Cyrille Potvin, de la Cour des sessions de la paix, des accusations d'avoir, le 16 octobre 1970, commis un acte de violence en présence d'un certain nombre d'étudiants. Dans son jugement, le magistrat souligne que Raynald Noël avait fait tout cela "sous le couvert de la plaisanterie, de la blague et du jeu", et ce en présence d'un certain nombre d'étudiants. Le juge Potvin ajoute "il n'est pas osé d'affirmer que le climat existant dans le Québec, à ce moment-là, ne se prêtait guère à de semblables blagues qu'on peut qualifier, sans erreur, de pataudes." Le juge note également que l'accusé se trouvait de plus dans un climat surchauffé par l'alcool.

Procès pour hold-up

Yves Plamondon, âgé de 20 ans, de la Vieille Capitale, subit présentement son procès aux assises criminelles sous l'inculpation de vol à main armée. On soupçonne effectivement le jeune homme d'avoir perpétré un hold-up de \$7,350, le 9 juillet 1970, à la Caisse populaire de Charny, sur la Rive-Sud. Le prévenu aurait sommé une employée, Mme M. Bernard, de lui remettre le contenu des tiroirs-caisses. Le procès se déroule devant douze jurés et le juge Eugène Marquis, de la Cour du banc de la reine, Me Rémi Bouchard représente le Ministère public dans cette importante cause, cependant que Me Jacques Bouchard défend l'intimé. Le procès s'est poursuivi aujourd'hui. Plusieurs autres témoins ont été entendus, dont quelques policiers municipaux et provinciaux.

Maison de jeu

Une dizaine de personnes de Québec et de la banlieue ont plaidé coupable, hier, en Cour des sessions de la paix, à l'accusation d'avoir tenu une maison de jeu. Les accusés recevront leur sentence le 7 mars 1972, devant le juge Cyrille Potvin. Les procureurs de la défense et de la Couronne feront leur plaidoirie le même jour.

Sursis de sentence

Une personne de Québec et une autre de Notre-Dame-des-Laurentides, en banlieue de la capitale, ont bénéficié d'un sursis de sentence d'un an, de la part du juge Yvon Siros. Un homme de 31 ans, maître d'hôtel, et demeurant sur la rue Sainte-Ursule, faisait face à une accusation de tentative de suicide, crime auquel il a plaidé coupable. L'autre accusée une femme de 29 ans, a avoué avoir causé des lésions corporelles à une autre personne du même sexe, le 30 juillet dernier. Soulignons que le premier accusé avait essayé de s'enlever la vie le 8 septembre 1971.

A Villeneuve

On proteste contre la construction d'une maison qui ne serait pas conforme au règlement de zonage

Villeneuve (R.A.) — Des citoyens de Villeneuve se sont rassemblés, hier soir, à la salle du conseil de l'endroit afin de protester contre la construction d'une maison qui, affirme-t-on, n'est pas conforme au règlement de zonage.

Selon les citoyens, la maison en question, qui est située dans une zone résidentielle et qui doit être constituée d'un étage et demi au maximum en contiendrait deux. Ceci viendrait du fait qu'à cet endroit, le terrain étant en pente, la façade de la maison aurait un étage alors que l'arrière en posséderait deux.

Suite aux allégations des citoyens, le maire Gérard Grenier demanda à l'inspecteur municipal si la maison était conforme au règlement de la ville et sur l'affirmative de celui-ci, une discussion s'ensuivit entre d'une part, les cito-

yens venus protester et d'autre part, le maire et l'inspecteur de Villeneuve. Les citoyens soutenaient que la maison devait être considérée comme une 2 étages et que d'ailleurs, elle obstruait la vue des voisins tandis que l'inspecteur et le maire Grenier alléguaient que la construction était conforme au règlement et que le plan avait été accepté ainsi.

Après plus de 30 minutes de discussion au cours desquelles un citoyen fit part que le conseil créerait un sérieux précédent s'il ne s'objectait pas à la construction et que lui-même apporterait des preuves à l'effet que la maison soit une 2 étages, le maire Grenier mit fin à la discussion en disant qu'il irait rencontrer le propriétaire et l'entrepreneur de la maison aujourd'hui et qu'on examinait le tout.

Ce serait un des présumés assassins de Kelly

Par ANDRÉ RODRIGUE

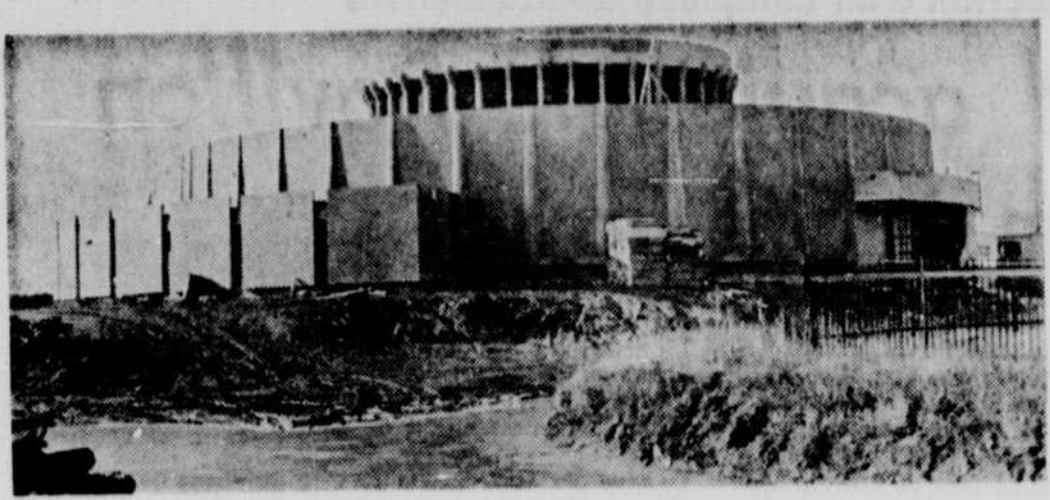
Depuis ce matin, la Sûreté municipale détient une photo d'un des présumés assassins du célèbre couturier John Kelly. La photo a été produite par un cameraman de télévision qui avait reconnu le suspect lors des publications il y a un mois d'une série de portraits-robots. Elle est extraite d'un film de 16 mm tourné cet été lors d'un reportage et l'individu se trouvait par hasard dans l'arrière-plan. C'est pourquoi l'image est floue et imprécise.

Son signalement est le suivant : âgé d'environ 25 ans, de sexe masculin, il mesure 5 pieds et 9 pouces et pèse près de 250 livres. Il a les yeux bleus, le teint rougeaud et les cheveux blonds-roux de même que la barbe-collier qu'il porte assez longue. Il parle anglais et pourrait être américain.

La police le recherche également en rapport avec une affaire de drogue. En effet, ce barbu a été un assidu du quartier latin tout l'été dernier. Il vivait possiblement à bord d'une "Econoline" et était souvent vêtu d'un T-Shirt de joueur de football, portant le numéro 44 sur la poitrine. Son véritable nom demeure encore inconnu.

Son présumé complice, d'allure frêle et le teint basané comme un mexicain serait sans doute un Québécois.





Usine de pompage — Une autre usine de pompage des eaux-vannes sur les rives de la rivière Saint-Charles vient tout juste d'être terminée, ce qui augure bien pour l'avenir des eaux de la rivière et aussi des riverains qui bientôt n'auront plus à vivre dans l'atmosphère pestilentielle qu'ils connaissent depuis longtemps. (Photo: l'Action-Québec, par Marcel Laforce)

Delarosbil a été "entraîné" dans une aventure malheureuse

— Me Gilles Lacoursière

TROIS-RIVIERES (P.C.) — "Delarosbil a été entraîné dans une aventure malheureuse", a déclaré hier, Me Gilles Lacoursière, procureur de Ludger Delarosbil, accusé du meurtre d'une fillette de 12 ans, au Cap-de-la-Madeleine.

Les deux avocats ont tous deux terminé leur plaidoyer et on s'attend que le jury commencera à délibérer dès aujourd'hui, après que le juge Roger Larocque aura prononcé son adresse aux jurés.

Le corps de Chantal Côté a été retrouvé le 17 juillet der-

L'audition des mémoires au sujet du bill 65 se terminera jeudi

QUEBEC (G.P.) — C'est jeudi prochain que se terminera l'audition des mémoires à la commission parlementaire des Affaires sociales au sujet du projet de loi 65.

On savait depuis quelque temps que le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, avait hâte d'en terminer avec ces services qui ont consisté en un exercice long et fastidieux.

Ces auditions auront d'ailleurs permis d'établir un record en ce qui concerne le nombre d'organismes ayant manifesté l'intention de faire connaître leurs vues sur le projet de loi 65, soit 105 en tout.

La Commission parlementaire des Affaires sociales a tenu 8 séances jusqu'à ce jour, et ce à partir du 24 août dernier.

La décision de mettre un terme aux auditions a été prise par le ministre après consultation du représentant de chaque parti de l'Opposition à l'Assemblée nationale.

Mais cela ne veut pas dire que les derniers organismes dé-

Une analyse de Gilles Provencher et Rémy d'Anjou sur le 16e congrès annuel du Parti libéral du Québec

Fort de 72 sièges à l'Assemblée nationale, ayant encore plus de la moitié de son mandat à couvrir, le Parti libéral du Québec a tenu en fin de semaine son 16e congrès annuel, congrès au cours duquel on a bien fait attention pour que les frustrations ressenties par les simples militants et traduites par certaines résolutions ne soient pas débattues sur la place publique.

En bon prince, l'état-major de la fédération libérale a laissé les militants se défouler quelques heures, mais le manque de temps, problème des militants et planche de salut des dirigeants, a encore fait que les résolutions les plus "dangereuses" n'ont même pas été

Offres et demandes d'emploi

On recherche :

CHEZ LES HOMMES:

Un tailleur de fourrure à la machine et à la main, pour manufacture de chaussures. Travail régulier et salaire selon compétence. Tél.: 694-3818.

Un chauffeur livreur expérimenté, âgé d'au moins 25 ans. Travail à Ste-Foy. Tél.: 694-3776.

Un ingénieur en électronique ou un physicien bilingue, pour vendre des appareils électroniques. Salaire à discuter, auto fournie et dépenses payées. Tél.: 694-3043.

Un cuisinier short-order, pour travailler le soir, dans un restaurant de Ste-Anne de Beupré. Expérience requise. Tél.: 694-3282.

CHEZ LES FEMMES:

Des ouvrières pour faire du travail général dans une manufacture de chaussures. Une expérience dans ce genre d'industrie est souhaitable, mais non nécessaire. Tél.: 694-3759.

Des caissières, des commis vendeurs et des commis vendeuses, pour un nouveau magasin de détail de St-Romuald. Expérience non-requise. Tél.: 694-4742.

pour de plus amples renseignements, adressez-vous aux bureaux du

Centre de Main-d'oeuvre du Canada

Ministère de la Main-d'oeuvre et de l'immigration

dans le Québec métropolitain.

337 caisses de Montréal adoptent le principe d'un fonds commun de placements

MONTREAL (P.C.) — Les 337 caisses de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins disposeront dans quelques mois d'un Fonds commun de placement pour les obligations et autres formes de participation aux institutions financières. Une résolution a été adoptée à cet effet, à la quasi unanimité, dimanche et le projet a été rendu public hier lors d'une conférence de presse de l'Union régionale, à Montréal.

Ce fonds commun aura pour effet, notamment, de faire épargner des sommes importantes en frais de courtier et augmentera le pouvoir collectif des caisses sur le marché financier.

Un entretien téléphonique permet à Bourassa et Marchand de "s'entendre" sur certaines réticences du Québec

(P.C.) — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, est satisfait des politiques du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale, mais il exprime des réticences en ce qui touche le partage de juridiction dans la perception des impôts.

C'est du moins ce qu'a affirmé, lundi aux Communes, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, après un entretien téléphonique avec le chef du gouverne-

Les \$80 millions n'iraient pas à la Régie de l'assurance-maladie

QUEBEC (P.C.) — Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau déposera d'ici une dizaine de jours "au plus tard" un budget supplémentaire d'un bloc d'environ \$80 millions servant en très grande partie à combler le déficit au poste de l'aide sociale.

Le premier ministre Bourassa, ainsi que le ministre des Finances, avaient admis implicitement dimanche, dans une conversation avec un journaliste de Télémedia, que les Affaires sociales comporteraient pour une part importante dans le déficit encouru pour l'exercice financier en cours.

D'autre part, la Presse Canadienne avait annoncé erronément que ce déficit prévisible allait s'appliquer à la Régie de l'assurance-maladie.

De source sûre, lundi matin, on apprenait que c'était l'ap-

La région de Joliette, les dirigeants de l'Union régionale ne pensent pas qu'elle se généralisera, la location des services spécialisés demandant, semble-t-il, plus d'économie qu'une flotte de camions blindés.

La force collective que représente maintenant l'Union régionale de Montréal ne serait pas possible sans la contribution bénévole de 5,000 administrateurs dont le mouvement ne défraie que les déplacements il s'agit des membres de conseils de direction, des comités de surveillance des prêts, etc.

Sociétaires emprunteurs

Plus de 20 pour cent des sociétaires de la région de Montréal sont emprunteurs; le volume de prêts sur reconnaissance de dettes dépasse maintenant celui des prêts hypothécaires.

Quant à l'expérience de l'utilisation d'un camion blindé dans la région de Joliette, les dirigeants de l'Union régionale ne pensent pas qu'elle se généralisera, la location des services spécialisés demandant, semble-t-il, plus d'économie qu'une flotte de camions blindés.

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

Le P.C. a tenu son 16e congrès annuel à la fin de la semaine dernière, à Ste-Foy. Le thème du congrès était "Le Québec et son avenir".

A des revenus de \$9,954,776 pour l'exercice terminé le 31 août correspondaient des dépenses de \$8,476,985, laissant un excédent de \$1,477,791.

Au poste salaires et avantages marginaux, l'Union régionale a déboursé en un an \$1,477,130 une augmentation de plus de 20 pour cent par rapport à l'exercice précédent.

En 1940, l'Union régionale comptait 134 caisses affiliées, 23,422 membres dont 5,317 étaient bénéficiaires de prêts; l'actif n'atteignait pas alors \$4 millions.

Le rapport publié par l'Union régionale à l'occasion de sa 47e assemblée annuelle indique que 337 caisses ayant 1,038,310 sociétaires, dont 193,042 sont emprunteurs. De ce nombre, 65 caisses ont un actif supérieur à \$5 millions.

Quant à la RAMQ, nous avons expliqué, elle maintient toujours ses prévisions, soit un "léger excédent". Si jamais ce poste administratif était déficitaire, a-t-on précisé, le déficit devrait d'ailleurs être comblé par un relèvement des cotisations payées par les citoyens.

L'autre dimension

Par CHARLES DeBOIS

Pastorale et monde ouvrier

De passage présentement à Québec, l'aumônier international adjoint du Mouvement des Travailleurs Chrétiens (M.T.C.), le Père Augustin Jodan, effectue la cueillette des diverses expériences d'actions pastorales en milieu ouvrier actuellement en marche au Québec. Hier après-midi, il rencontrait un groupe d'une vingtaine d'étudiants en théologie de l'Université Laval pour échanger avec eux sur la présence de l'Eglise en milieu ouvrier.

Le Père Jodan a d'abord brossé un tableau général de la condition ouvrière dans le monde. Selon lui, malgré des situations économiques bien différentes d'un pays à l'autre, tous les milieux ouvrier sont soumis au même phénomène : à savoir cette dépendance face aux petites minorités qui régissent la marche du monde.

Les ouvriers, a-t-il précisé, ont accepté historiquement et inconsciemment de s'intégrer à un système qui les exploite. Là-dessus, le conférencier a fait aussi explicitement allusion au fossé déjà existant entre certains leaders de grandes organisations syndicales et la masse ouvrière.

Dans un deuxième temps, le prêtre espagnol a traité de la place de l'Eglise face au monde ouvrier. Distinguant entre l'Eglise institutionnelle caractérisée par sa hiérarchie ou certains groupements et l'Eglise-communauté qui rassemble indistinctement tous les croyants, quels que soient leurs cheminement, il a clairement affirmé que les positions de l'Eglise institutionnelle déconstruisaient ou gênaient beaucoup d'ouvriers. Toujours selon le Père Jodan, l'Eglise a fait une option dans son histoire en faveur d'un certain mode culturel : ce qu'il a appelé le "modèle bourgeois". Prenant l'exemple du dernier Synode, l'aumônier-adjoint international du M.T.C. a fait état d'une rencontre à Rome de quelques Pères synodaux avec certains spécialistes sur le thème de la Justice dans le Monde. Il a déploré ici qu'encore une fois le monde ouvrier n'ait pu se faire entendre avec son caractère propre.

Par contre, le conférencier a reconnu que des éléments minoritaires, mais de plus en plus nombreux, de croyants estimaient que Jésus-Christ était porteur de la libération intégrale de tous les hommes, y compris le monde ouvrier. Il a ajouté que le M.T.C. n'avait pas de réponse toute faite à ce n'était que de faire écho à toute expérience valable d'un pays à l'autre de façon à stimuler une présence évangélique plus dynamique en milieu ouvrier. Par la suite, le Père Jodan s'est attardé à décrire quelques traits de la mentalité ouvrière. Partant du fait que ce milieu est un monde concret, il a expliqué que les ouvriers attachent davantage d'importance aux actes qu'aux bonnes paroles. "L'Eglise, a-t-il continué, a à se poser carrément la question : par les faits et par la vie, comment porte-t-elle un témoignage de justice au monde ?

D'autre part, le prêtre espagnol et natif des Hautes Pyrénées a admis l'action caritative ou sociale de l'Eglise aux secteurs des syndicats, des hôpitaux, des défavorisés etc., mais, selon lui, l'Eglise institutionnelle le fait maintenant de façon peut-être trop paternaliste. "Elle a un comportement de quelqu'un qui fait quelque chose pour — pensons à la prière — mais qui n'est pas avec", a-t-il commenté.

Dans une dernière partie, le Père Jodan a fortement insisté sur la priorité que doit mettre l'Eglise institutionnelle à soutenir et alimenter tous ceux qui ont décidé de s'engager dans ce processus de libération du monde ouvrier, au nom de leur foi en Jésus-Christ. "L'Eglise, a-t-il conclu en substance, aura à leur donner l'équipement de foi qui donnera un sens à toute leur action."

L'apprentissage de l'incertitude

Dans une brève étude sur le récent Synode des Evêques intitulée "L'apprentissage de l'incertitude", parue dans le journal français "Le Monde", Alfred Grosser nous paraît poser quelques jalons intéressants de discussion, dont entre autres :

Le Synode n'a pas "réussi". Mais comment aurait-il pu donner satisfaction aux attentes des plus exigeants dans son déroulement comme dans ses conclusions ? Quel groupe humain, quelle organisation a jamais effectué aisément le passage rapide du style autoritaire à la pratique efficace de procédures plus démocratiques ? Etait-il possible de surmonter en quelques débats les contradictions majeures sur lesquelles les croyants s'affrontent avec une capacité de véhémence et même de haine qui ne laisse pas de surprendre les observateurs extérieurs à l'Eglise ?

Bien des jeunes prêtres donnent l'exemple de l'immaturité. Faut-il vraiment, alors qu'on se réclame d'une morale du service, mettre en avant ses problèmes personnels et appeler ainsi les autres à compatir d'abord avec ceux qui se prétendent les servir en plein désintéressement ? Ne revient-on pas ainsi à ce qu'on voulait combattre, à savoir la pratique d'une "vie chrétienne" destinée à assurer le confort personnel, quel que l'appâtât bonne conscience ou salut éternel ?

Le goût de l'absolu et de l'utopie prend le pas sur la volonté de changer concrètement le sort des hommes. L'indignation tient trop souvent lieu d'effort patient. La revendication de la liberté totale et immédiate pour tous remplace trop aisément le pénible et lent travail d'éducation (et d'auto-éducation)...

La condamnation catégorique engendre le goût de la protestation plutôt que celui de l'action, et stimule de dégoût et la désespérance plutôt que l'enthousiasme, la réconciliation par sentiment d'inutilité plutôt que la ténacité chaleureuse.

L'Eglise a connu des siècles d'auto-satisfaction et de pharisaïsme. Aujourd'hui elle fait l'apprentissage de l'incertitude. Mais cette incertitude ne la rend nullement méprisable, d'autant plus que beaucoup de ses membres vivent d'une inspiration de qualité plus certaine que naguère. Expliquer et justifier cette inspiration, établir un lien entre elle et l'exigence morale qui sous-entend l'action engagée n'est pas plus difficile que ne l'est pour le non-croyant d'établir sans hypocrisie un ordre cohérent entre ce dont il vit et ce pour quoi il vit.

Comment alors envisager ces congrès pléniers ou la base est censée s'exprimer ?

Tout au plus comme une occasion pour les militants de rencontrer les ministres et les députés et d'autre part comme une indication bien vague des volontés de la base pour ceux qui dirigent, estime un confrère journaliste.

"Si j'avais été militant libéral inscrit à ce congrès et que j'avais même réussi à faire passer une proposition, cela ne m'empêcherait pas de repartir un peu songeur, voire un peu frustré".

"Pep" Cotroni revient devant une Commission de contrôle

On refuserait une licence à une taverne qui serait un rendez-vous pour la pègre de Montréal

MONTREAL (P.C.) — Après avoir demandé la protection de la Cour, un propriétaire de taverne, M. Wilfrid Breton, a affirmé avoir remis, en mai 1971, \$10,000 à M. Giuseppe "Pep" Cotroni, qui venait de purger une peine de 10 ans de prison pour trafic d'héroïne.

C'est au cours de l'audience de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, qui président les juges Jacques Trahan et Moe Moscovitch, que M. Breton, propriétaire de la taverne Radisson, 151 est, rue Ontario, à Montréal, a expliqué qu'à la suite de cet événement fortement déprimé il avait temporairement abandonné la gérance de son établissement, confié à un certain Angelo Di Pisa, dit Barney, condamné par le passé pour contrebande, jeux et paris clandestins. M. Breton a déclaré avoir à l'époque ignoré le passé de M. Di Pisa.

Ces révélations viennent à la suite d'une demande déposée par Me Gérard Beaudry, procureur spécial du ministère de la Justice pour les permis d'alcool, afin que soit supprimée la licence de la taverne Radisson, à la merci d'un racket de protection, devait-il ajouter.

Cotroni gérant

Après M. Breton, la Commission a entendu un inspecteur de la Régie et un enquêteur du Bureau de recherche sur le crime organisé. Tous deux ont déclaré que l'administrateur-gérant de cette taverne était l'an dernier M. Pep Cotroni lui-même. Celui-ci avait alors expliqué aux agents qu'il s'agissait d'une compagnie dont le président était M. Di Pisa, le vice-président, M. Nick Biocca et le directeur était le gendre de M. Cotroni, le chanteur Tony Massarelli. Il avait ajouté que l'avocat de la compagnie était Me Harry Blank, député libéral de Montréal — St-Louis et vice-président adjoint de l'Assemblée nationale du Québec.

Ces personnes ont administré la taverne jusqu'au jour où M. Breton a manifesté le désir de la reprendre en main. Il recevait alors les dettes contractées par l'administration intérieure et gardait M. Di Pisa à son emploi.

Comme on lui demandait quels étaient les liens qui l'unissaient à M. Cotroni, M. Breton a expliqué que celui-ci était le gendre de M. Giuseppe Seminaro, propriétaire de l'immeuble dans lequel se trouve la taverne Radisson.

M. Breton a ensuite affirmé que la taverne n'était pas prospère, car il ne lui restait net que \$34 par semaine, une fois toutes les dépenses et dettes payées.

Un autre témoin, M. Gérard Barbeau, directeur de la Commission de contrôle des permis d'alcool et ex-agent de la GRC, a affirmé que c'était M. Cotroni et non pas son beau-père, M. Seminaro, qui avait construit l'immeuble de la taverne. Quand il était à la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie, M. Barbeau a eu l'occasion de perquisitionner dans la taverne et dans les étages, transformés en chambres de location.

La cause de la taverne Radisson a été prise en délibéré par les magistrats qui rendront leur décision un peu plus tard.

S'il promet de bien se conduire

Paul Rose pourra assister à son procès

MONTREAL (P.C.) — A moins qu'il décide de bien se conduire, Paul Rose ne pourra être plus présent devant la cour durant son procès pour l'enlèvement le 10 octobre de Pierre Laporte, ancien ministre du Travail du Québec.

Le juge Fernand Legault a répété à la fin de l'audience de lundi que Rose ne sera pas admis devant la cour qu'à la condition de respecter l'autorité du juge et ses décisions. L'accusé écoutait les propos du magistrat par un haut-parleur situé dans une salle adjacente à la salle d'audience.

Rose a été expulsé jeudi dernier pour avoir refusé de se lever quand le juge Legault est intervenu dans la salle d'audience après un bref ajournement. C'était sa quatrième expulsion depuis le début du procès.

Une requête de l'accusé pour que l'ordre d'expulsion soit annulé a été rejetée. Durant la journée de lundi, Rose a fait parvenir un message écrit au juge dans lequel il déclarait

vouloir revenir en cour mais "sans faire de promesses". Ce dernier a refusé.

Le magistrat a déclaré à l'accusé qu'au cours des six premières semaines de son procès, il avait délibérément semé le désordre dans la salle.

Par ailleurs, Me Jean-Serge Masse, avocat auquel on a successivement donné le nom de conseiller juridique et de conseiller technique, n'aura plus le droit de parler en cour au nom de Paul Rose.

Le juge a souligné qu'il le considérait, quant à lui, comme un "ami de l'accusé".

Dans la requête de Rose pour l'annulation de l'ordonnance d'expulsion, l'accusé soulignait que le fait de rester assis et silencieux dans le box ne peut absolument constituer une interruption des procédures, au sens de l'article 557 du code de procédure pénale.

Après neuf mois de négociation infructueuse, les membres du SECOFIL — Syndicat des enseignants du COFI de Laprairie — ont voté la semaine dernière en faveur de la grève — 76 voix sur 92 présentes.

Le syndicat reproche au délégué du ministère québécois de l'Immigration, M. Louis Lafontaine, de la Direction générale de l'adaptation, d'avoir saboté les chances d'une entente sur la sécurité d'emploi, entente qui avait rallié, les représentants du ministère québécois de la Fonction publique.

Il a été impossible d'obtenir les commentaires de M. Lafontaine à cette accusation.

A Laprairie, il y a déjà eu deux journées d'étude, et un semaine de grèves rotatives.

Verdict de mort violente

MONTREAL (P.C.) — Le coroner a rendu un verdict de mort violente sans responsabilité criminelle à la suite du décès de Gérard Ducharme, âgé de 35 ans, un détenu du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.

Ducharme devait comparaître en cours la semaine dernière pour répondre à une accusation de tentative de meurtre sur la personne d'un gardien du pénitencier au mois d'août cette année.

Dans son rapport sur les résultats de l'autopsie, le coroner Jacques Fournier a dit que le prisonnier avait avalé trois vis d'un demi-pouce et deux hameçons.

Le rapport indique en outre que deux petits cylindres utilisés pour déverrouiller les menottes et la moitié d'une lame de rasoir avaient été trouvées dans la cellule de Ducharme après sa mort.

Tetley aurait voulu le "faire chanter"

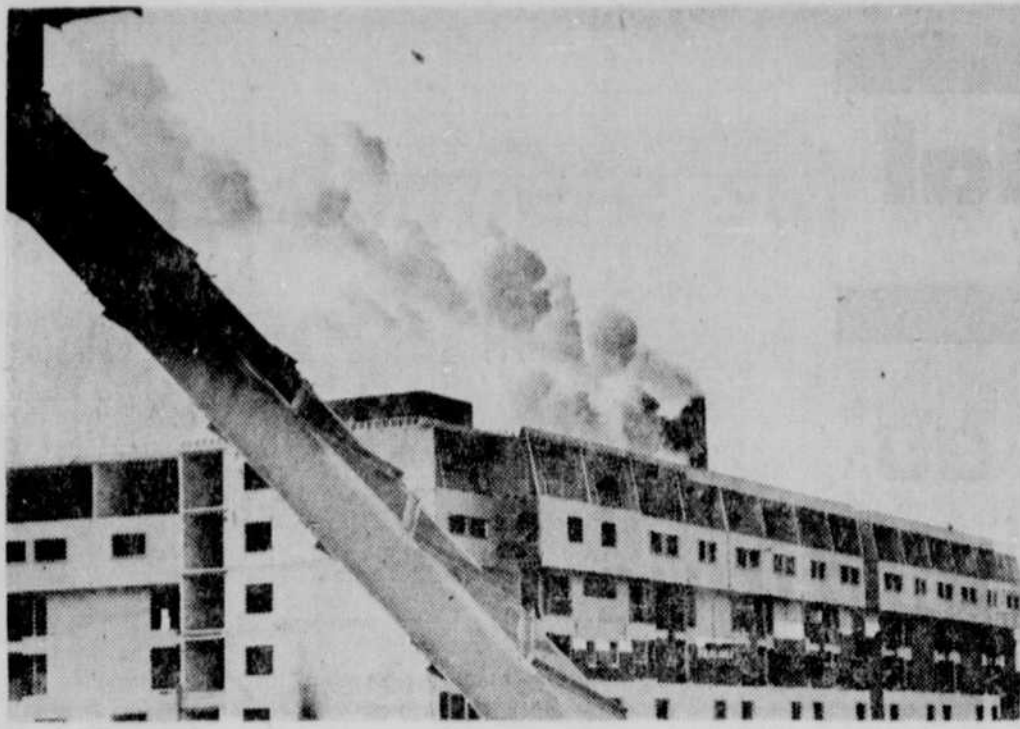
MONTREAL (P.C.) — Le député George Springate a déclaré lundi que le ministre des Institutions financières William Tetley avait tenté de le "faire chanter" en lui recommandant de demeurer silencieux durant le débat sur la langue de travail au Québec.

M. Tetley a rejeté cette accusation, déclarant qu'il n'y avait pas de vérité dans cette affirmation.

Au cours d'une entrevue, lundi à une émission de télévision, M. Springate a dit qu'il avait été "menacé" plus tôt cette année par M. Tetley après qu'il eut critiqué le premier ministre Robert Bourassa dans un discours et qu'il lui eut demandé de définir clairement les mesures qu'il voulait adopter pour faire du français la langue de travail au Québec.

Il a dit que M. Tetley avait prétendu être en possession d'un dossier sur lui et avait menacé de le rendre public s'il ne rentrait pas dans le rang.

"Ce qui me choque, c'est que s'il a un dossier sur moi, il peut en avoir un sur n'importe qui, a dit le député. "Mais quiconque s'immaginerait qu'il peut me lancer des menaces connaît mal George Springate, a ajouté l'ancien policier montréalais et botteur de précision des Alouettes.



Le village de l'Anse à Québec, qui offre un panorama de plus en plus esthétique et urbanisé est cependant assombri quelque peu par la fumée crachée par l'incinérateur municipal. L'aménagement de l'incinérateur régional devrait toutefois éliminer cette source de pollution dans cette zone d'ici quelques années tout au plus.

(Photo : L'Action-Québec, par Marcel Laforce)

Les professeurs du Centre d'orientation et de formation des immigrants menacent de débrayer

LAPRAIRIE (P.C.) — Les 104 professeurs du COFI — Centre d'orientation et de formation des immigrants — de Laprairie menacent de débrayer en raison de l'embroglio où ils se trouvent face à un employeur multiple qui leur refuse une sécurité d'emploi de plus de trois mois.

Le président du syndicat de ces "techniciens en didactique des langues", M. Michel Mill, a annoncé toutefois hier que des campus mobiles seront sans doute prévus pour éviter que perdent leur chance de s'intégrer au milieu québécois.

Après neuf mois de négociation infructueuse, les membres du SECOFIL — Syndicat des enseignants du COFI de Laprairie — ont voté la semaine dernière en faveur de la grève — 76 voix sur 92 présentes.

Le syndicat reproche au délégué du ministère québécois de l'Immigration, M. Louis Lafontaine, de la Direction générale de l'adaptation, d'avoir saboté les chances d'une entente sur la sécurité d'emploi, entente qui avait rallié, les représentants du ministère québécois de la Fonction publique.

Il a été impossible d'obtenir les commentaires de M. Lafontaine à cette accusation.

A Laprairie, il y a déjà eu deux journées d'étude, et un semaine de grèves rotatives.

Selon les représentants syndicaux, le COFI de Laprairie pourrait donner l'occasion au Québec de créer un précédent mondial s'il faisait de l'expérience de Laprairie une réussite. Peu de gouvernements, semblent-ils, vont jusqu'à prévoir des stages intensifs d'initiation à la langue et aux coutumes et institutions locales. Dans les faits le syndicat constate une méconnaissance générale, chez les délégués gouvernementaux, des mécanismes de fonctionnement d'un COFI.

Le SECOFIL qualifie même de "Tour de Babel" ce COFI où une corporation privée, la COSA — Corporation des Saints-Apôtres obtient par sous-traitement une partie de l'accueil aux immigrants, sans vraiment pouvoir négocier une entente de travail avec les enseignants. A trois mois d'avis, le Québec peut résilier toute entente avec la COSA.

Un télégramme envoyé vendredi dernier par le syndicat au premier ministre Bourassa ainsi qu'aux ministres québécois du Travail, de l'Immigration, de la Fonction publique ainsi qu'au ministre fédéral chargé de la Formation professionnelle des adultes, M. MacEachen, n'a été suivi d'aucune réponse et d'aucun accord de réception.

Le syndicat s'interroge sur la volonté politique de maintenir un COFI à l'intention de gens qui fondent beaucoup d'espoir sur ces stages — le fédéral contribue pour \$3.6 millions aux dépenses des différents COFI. Dans ce télégramme, les enseignants — ils préfèrent l'appellation "techniciens en didactique des langues" — réclamaient l'intervention du ministre québécois du Travail dans le conflit en cours.

Actuellement, chacun de ces enseignants est rémunéré sur une base hebdomadaire. Malgré la diversité de formation et l'expérience de ces enseignants, il n'y a pas de différence de traitement; les enseignants dénoncent d'ailleurs l'arbitraire tant à l'embauche des professeurs que dans la désignation des immigrants aptes à se présenter au COFI.

"Nous cherchons à éviter la fermeture de l'école", affirme M. Mill, mais il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'une expérience débordant le système d'éducation et que les cours pourraient continuer ailleurs qu'au COFI, suivant des modalités qui restent à déterminer. Le SECOFIL — qui cherche à négocier une première convention — avait déposé son projet de contrat le 26 février 1971; le syndicat estime que le vrai patron qui est le gouvernement du Québec, a refusé à ce jour de prendre ses responsabilités.

On demande un statut juridique clairement défini à l'éducation des adultes

MONTREAL (P.C.) — Dans un mémoire adressé au ministre de l'Éducation, l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA) recommande d'accorder un statut juridique clairement défini à l'éducation des adultes afin d'assurer leur participation dans les structures administratives et de favoriser le rapprochement de l'école avec le milieu au moyen d'une décentralisation des services.

Le mémoire adressé à M. Guy Saint-Pierre a été rendu public lundi, au cours d'une conférence de presse donnée par M. Maurice Chartrand, Mlle Madeleine Joubert et M. Paul Bélanger, respectivement président, directeur et adjoint au directeur de l'ICEA.

L'organisme note que parmi la clientèle actuelle des commissions scolaires de l'île de Montréal, un élève sur cinq est inscrit à l'éducation permanente. Et pourtant, le projet de loi 18 ne dit absolument rien sur la place de ces étudiants adultes dans la restructuration scolaire.

Selon l'ICEA, cette absence de statut juridique pour l'éducation des adultes maintient un climat d'ambiguïté et une centralisation excessive au profit de la Direction générale de l'éducation permanente au ministère de l'Éducation.

Trois piliers

L'ICEA considère que la restructuration scolaire sur l'île de Montréal offre une bonne occasion de clarifier cette am-

bigüité et d'aménager un service d'éducation aux adultes répondant aux objectifs suivants: resserrer le lien école-milieu, planifier le financement et coordonner les actions d'éducation des adultes et l'enseignement scolaire aux jeunes; favoriser une participation effective des adultes visés à l'éducation et à la réalisation des programmes de formation.

Pour réaliser ces objectifs, l'ICEA recommande l'établissement d'une structure à trois paliers pour l'éducation permanente. Dans le cadre de la restructuration proposée par le projet de loi 28, ces recommandations signifient la création d'une commission de coordination et de planification au Conseil de l'île des services d'éducation permanente et des comités au sein des commissions scolaires unifiées et des comités formés d'étudiants adultes et de représentants des organismes populaires au sein de ces mêmes commissions.

Les dirigeants de l'ICEA ont insisté sur la nécessité de situer les services d'éducation permanente au sein des commissions scolaires afin d'assurer l'adaptation des cours offerts au quartier où se donnent ces cours. Sans cette décentralisation, ils considèrent qu'on ne pourra jamais répondre aux besoins particuliers du milieu.

On a également profité de la conférence de presse pour lancer officiellement le nouveau journal de l'ICEA. Il s'agit d'un mensuel sur l'éducation des adultes et l'éducation perma-

nente, "le seul du genre publié en français de ce côté-ci de l'Atlantique".

Le procès de Claude Morency tire à sa fin

MONTREAL (P.C.) — Le sort de Claude Morency, accusé d'un vol de \$59,000 à la caisse populaire de l'Université de Montréal en mai 1970, sera probablement remis aujourd'hui entre les mains du jury.

L'avocat de la défense, Me Robert Lemieux, a terminé hier un plaidoyer de cinq heures et le procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau, devrait terminer son réquisitoire aujourd'hui. Après quoi, le juge Guy Mathieu prononcera son adresse aux jurés, qui se retireront ensuite pour délibérer avant de rendre leur verdict.

Le procès a commencé à la mi-septembre.

Au cours du procès, Paul Rose qui purge actuellement une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre de Pierre Laporte, enlevé le 10 octobre 1970, a déclaré que c'était lui-même et deux autres complices, qui avaient perpétré le hold-up pour financer le Front de libération du Québec et que Morency n'y avait pas participé. Rose avait identifié ses complices comme étant Marc Carboneau et Jacques Lanctôt. Ces deux derniers ont été déportés à Cuba le 3 décembre 1970 en échange de la libération de M. James Cross kidnappé le 5 octobre 1970.

Des détectives appelés comme témoins par la Couronne ont affirmé que Rose leur avait déclaré à deux reprises que Morency avait participé au hold-up.

Le Prêt d'honneur modifie son orientation

MONTREAL (P.C.) — Le Prêt d'honneur modifie son orientation et se consacrera désormais au seul octroi de bourses pour recherche au stade post-doctoral.

Au cours d'une conférence de presse hier à Montréal, le président de la corporation, M. Dollard Mathieu, a expliqué que le Prêt d'honneur a modifié sa politique, jugeant que les étudiants sont maintenant mieux pourvus par le gouvernement de prêts et de bourses qui les aident dans la poursuite de leurs études.

Il s'agit d'une troisième étape dans l'histoire du Prêt d'honneur. Pendant ses vingt premières années d'existence, jusqu'en 1964, le Prêt d'honneur a octroyé directement, sans intérêt, 3,967 prêts pour environ \$1.5 million.

L'année 1964 marquait le début de la seconde étape; le Prêt d'honneur adoptait une nouvelle formule appelée "cinq pour un" impliquant la collaboration des institutions canadiennes-françaises pour consentir des prêts personnels aux étudiants.

La troisième étape débutant cette année élimine la politique de prêts et se restreint strictement aux bourses. Il n'y a pas d'objectifs précis pour la campagne 1971-72 mais le président croit que les résultats devraient permettre d'accorder un minimum de cinq bourses post-doctorales, de \$8,000 chacune.

Pour une balle de golf écartée!

La ville de Montréal devra payer \$36,956 en dommages à un automobiliste

MONTREAL (P.C.) — Un juge de la Cour supérieure a ordonné lundi à la ville de Montréal de payer des dommages de \$36,956 à un automobiliste qui a perdu l'usage de son oeil gauche après avoir été atteint par une balle de golf alors qu'il circulait près d'un terrain de golf dans l'Est de la ville, en juillet 1969.

Le juge Marcel Nichols, qui a prononcé un jugement favorable à M. Lucien Ménard, 53 ans, a déclaré que la ville avait négligé de prendre toutes les mesures de sécurité pour protéger les usagers de la voie publique.

Il a dit que 12 plaintes avaient été déposées contre la ville pour des dommages provoqués par des balles lancées à l'extérieur du terrain de golf municipal au cours des cinq années qui ont précédé l'accident de M. Ménard.

Le 14^e trou du parcours longe la rue Sherbrooke, qui traverse la ville d'est en ouest.

"Ce danger existait donc à la connaissance de l'accusé et ce n'est toutefois qu'à la fin de 1969 que le directeur du terrain, à sa propre initiative, a entrepris de faire aménager certaines trappes de sable qui obligeaient les joueurs à lancer leurs balles dans la direction de la section intérieure du parcours".

Le chemin qui était manifestement le plus court entre le point de départ et le fanion du 14^e trou se trouvait le long de la rue, a dit le juge Nichols, ajoutant que cela constituait un danger puisque le joueur droitier, qui avait l'habitude d'imprimer une courbe à son lancer, ou le joueur gaucher qui le coupait, pouvait facilement sortir des limites du terrain.

Aucun panneau indicateur ne faisait état de ce danger et la protection des automobilistes n'était assurée que par une clôture métallique de six pieds, élevée le long de la rue.

"Quiconque entreprend d'aménager un parcours de golf dans la municipalité, a dit le juge, doit le faire de telle façon que les dangers inutiles soient supprimés".

Une balle de golf est un objet dangereux et aucun golfeur ne peut la contrôler parfaitement, a dit le magistrat.

Dommages

Le tribunal a accordé \$30,000 à M. Ménard pour les dommages consécutifs à la perte de son oeil, le reste couvrant les dépenses pour soins médicaux et hospitaliers.



Postez tôt
À l'extérieur En ville
avant le 13 déc. avant le 17 déc.
et ficelez
votre courrier par catégorie:
1^{ère} classe/en ville/à l'extérieur
identifiez chaque catégorie par nos étiquettes
Nouveaux tarifs outre-mer: courrier-avion cacheté: 15¢
courrier-avion non cacheté: 12¢

CHARLESBOURG
PARC DE L'IMOGES
Entrée par la 83^e Rue Est — Maisons modèles 3^e Av. Est

Magnifiques maisons pour occupation immédiate ou dans les prochains mois.

Chaque maison possède son cachet particulier — Décorées avec goût — près de l'école et d'un futur Centre d'achats.

Cordiale invitation à venir constater vous-même, sur place, nos modèles les plus récents.

Taux d'intérêt à partir de 9%
POUR INFORMATIONS, S'ADRESSER A:
M. CLEMENT - 683-7873 - 626-0055
Egalement, maisons sur plans à bâtir

MAURICE CARRIER
ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX



L'éditorial

PAR ROGER BRUNEAU

L'électronique au service de la politique

L'électronique hante notre vie quotidienne. A peine le remarquons-nous tellement nous y sommes habitués. Cette science moderne trouve une grande application dans le domaine des communications : radio, télévision, magnétophones, etc. La pensée, l'information, d'autres opérations intellectuelles ont trouvé leur véhicule idéal dans l'électron voyageant à la vitesse de la lumière et franchissant allègrement à peu près tous les obstacles. L'électronique fut introduite dans l'organisation des congrès politiques depuis longtemps, et sous plusieurs formes : enregistrements, micros, haut-parleurs, télévision en circuit fermé, et le reste.

Certains personnages ont ajouté en fin de semaine, une nouvelle arme à cet arsenal moderne en utilisant des appareils portatifs de radio sans fils (walkie-talkie) au congrès libéral provincial. En principe, c'est bien, puisque le progrès se doit de se manifester même dans de telles réunions, mais la présence de ces petits appareils entre les mains d'un groupe bien préparé a fait le désespoir des autres qui étaient battus de vitesse par ce procédé. Il est possible de rejoindre une personne par téléphone dans un hôtel comme le Château Frontenac lorsqu'on sait où cette personne se trouve exactement. Mais avec le "walkie-talkie" il n'est pas nécessaire de savoir où se trouve l'interlocuteur que l'on veut rejoindre et, incidemment, on peut d'un seul coup en atteindre plusieurs.

C'est un fait connu que les congrès politiques ne décident pas tout dans les grandes salles de réunion mais aussi, et surtout peut-être, dans les chambres et les suites réservées où s'élaborent les discussions les plus discrètes et les moins compromettantes. Mais les délégués

sont toujours un peu inquiets de se trouver dans ces lieux pendant qu'ailleurs, les assemblées officielles prennent le vote sur diverses résolutions; ils craignent toujours de ne pas être présents au bon moment dans les assemblées générales ou dans les salles de comités. Mais avec le "walkie-talkie", finies ces inquiétudes. Il suffit de poster dans chaque comité, dans chaque salle de réunion, un collaborateur muni d'un de ces appareils électroniques à l'aide duquel il fera signe aux intéressés au bon moment, de sorte que nos politiciens se trouveront toujours là pour faire pencher la balance du côté de leurs opinions.

Cette force nouvelle de la convention libérale, ce commando du congrès n'était pas annoncé dans les communiqués de presse précédant la rencontre de fin de semaine. Mais l'usage de ce nouveau procédé n'a pu passer inaperçu et à peu près tous les journalistes en faisaient mention dans leurs comptes-rendus hier.

Il n'y a pas de mal à ce que le "walkie-talkie" soit utilisé dans des congrès politiques, même si cela a pu être frustrant en fin de semaine pour ceux qui n'étaient pas aussi bien équipés pour faire face à la situation. Rien ne les empêchera de s'organiser en conséquence pour l'avenir. On peut toujours essayer de se figurer l'inimaginable va-et-vient auquel on assistera le jour où tous les délégués à un congrès politique seront munis de tels appareils les invitant à se transporter tantôt dans une salle de comité, tantôt dans une autre. Les plus retors utiliseront alors des appareils de brouillage d'ondes, lanceront de faux appels pour expédier leurs adversaires au diable vauvert. Ainsi réussira-t-on à recréer une Tour de

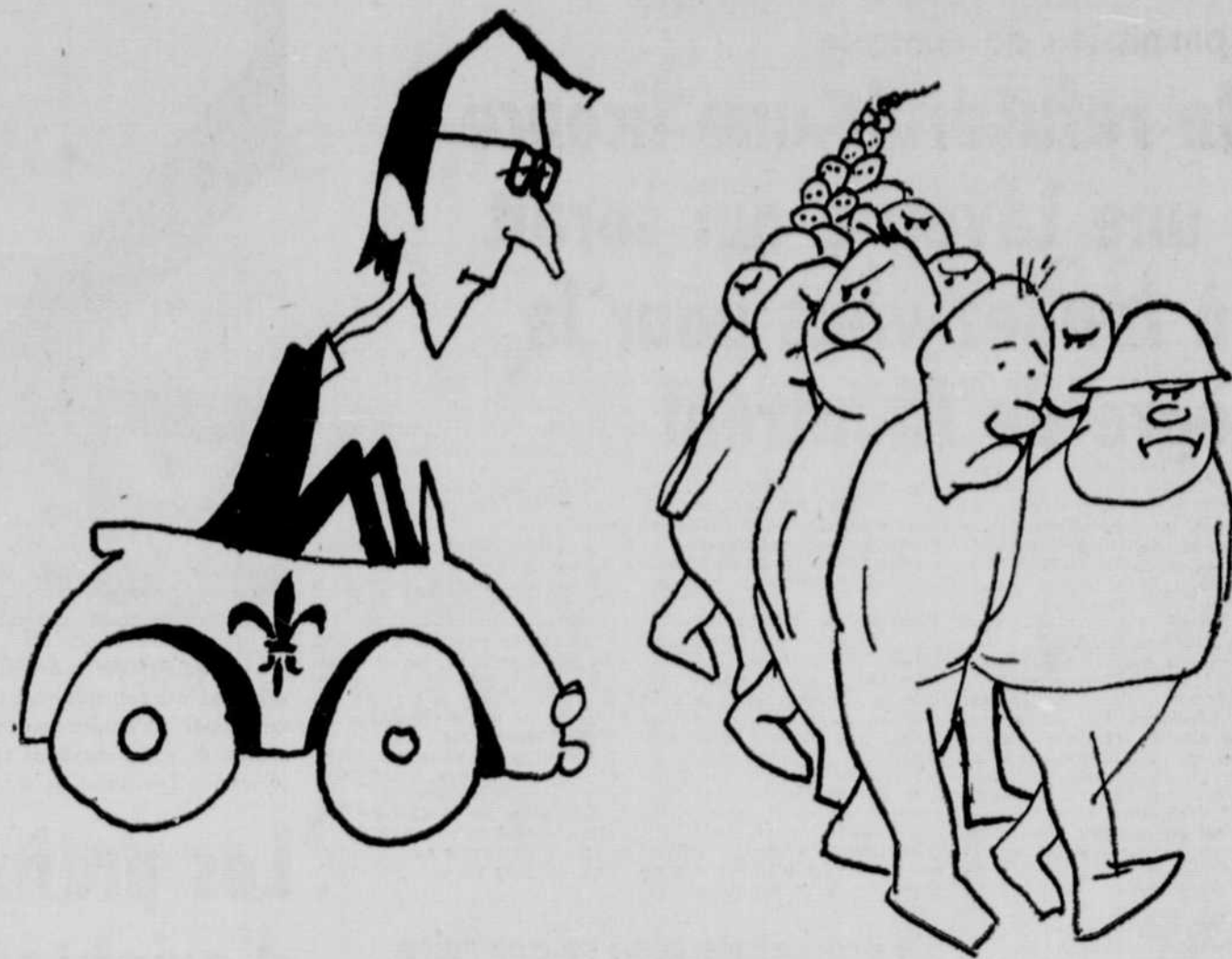
Babel de l'An 2000 et devra-t-on inventer de nouveaux mécanismes de communication.

Théoriquement, on ne saurait s'objecter à l'utilisation de l'électronique pour la tenue de congrès politiques bien qu'en pratique, l'abus puisse être néfaste.

Il est moins admissible cependant qu'on ait utilisé ce système pour dépêcher vers des salles de comités et fait voter des personnes qui n'avaient pas droit de vote. Mais ici, nous touchons un autre problème qui n'a rien à voir avec l'électronique : l'absence d'un système efficace de contrôle des votes. Le vote à mains levées dans un congrès où sont admis indifféremment délégués officiels et partisans, dans une salle de comité où les personnes présentes sont seules habilitées à voter au moment où le vote est demandé, comporte certains anachronismes qu'il serait souhaitable de faire disparaître.

L'usage du "walkie-talkie" par certains délégués, le problème du vote à mains levées sur certaines questions, ont soulevé des conflits parmi beaucoup de délégués, mais cela ne semble pas devoir être la cause d'une crise bien profonde dans les rangs des libéraux qui, dans l'ensemble, ont activement participé au congrès de fin de semaine. Les résolutions adoptées attestent d'un esprit de collaboration évident. Si toutes ces résolutions ne sont pas nécessairement retenues par le gouvernement provincial, ce dernier pourra s'en inspirer dans l'élaboration des lois et l'adoption de ses politiques générales.

Dans ses nouvelles structures, le Parti libéral présentera sans doute une image différente dans un prochain avenir, vu la large place qu'il accorde dans ses rangs à l'élément féminin et à l'élément jeunesse.



ROUTE FERMÉE : TRAVERSE DE CHÔMEURS

L'opinion du lecteur

LOTO-QUEBEC : une lourde taxe imposée sur les rêves des pauvres

A mesure que les dépenses gouvernementales augmentent, le champ de taxation se rétrécit à tel point qu'il faut taxer les rêves des pauvres. Les riches de notre société sont taxés pour leur luxe, la deuxième voiture et tous les gadgets inutiles; mais les pauvres eux, sur quoi les taxer?... voyons... sur ce qu'ils rêvent de gagner avec le gros lot de super-loto ou le prix de consolation de mini-loto. Bien sûr, tout le monde mise à loto-Québec, mais les pauvres misent plus parce qu'ils ont plus besoin de gagner.

Le coeur nous palpite de joie et les journaux le clament quand c'est un pauvre chômeur ou une mère de famille nombreuse qui gagne : l'un ou l'autre règle son problème financier, mais les milliers de pauvres semblables à eux n'ont pas de solution.

Loto-Québec est un "plaster" de plus sur le problème de répartition des biens et l'inégalité des classes : ça tranquillise la conscience des riches quand un pauvre gagne; ça engourdit les pauvres dans un rêve lourdement taxé; insensiblement on s'en va vers des exploitants

Satisfaction d'une lectrice

* Lettre ouverte au Directeur de l'Action-Québec.

Permettez-moi de donner mon appréciation au sujet des améliorations apportées à la présentation de l'Action-Québec.

D'ordinaire, l'habitude aidant, j'ouvrais en tout premier lieu la "Page éditoriale". Le changement de pagination m'a étonnée. Maintenant ça va. Les habitudes, bonnes ou mauvaises, ça se prend vite.

Votre équipe est formidable. A qui donnerais-je la préférence? Chacun des chroniqueurs semble vouloir exceller. L'éditorial de monsieur Bruneau est toujours très à point. Il nous situe dans l'ambiance des événements.

Je lis avec beaucoup d'attention les articles de messieurs les abbés DeBlois et Duval. Lors de la coupure du mot "Catholique" adjoint à l'Action, nous avions craint que désormais ce serait un journal tout à fait neutre. Je suis de la génération qui s'en va et je lis avec ferveur et bénéfice les articles, à caractère religieux et je ne crains pas de le réclamer.

Et que dire des articles de M. J.-C. Bonenfant? Vous lui avez confié une nouvelle chronique. Bravo! M. Bonenfant c'est un cerveau universel. Ses écrits sont irréfutables. En dépit de son immense savoir, il est d'une simplicité charmante, affable, conciliant. Bref une VRAIE VALEUR. Ceux qui ont eu l'heur de l'approcher quand il était

bibliothécaire de la Législature en savent quelque chose.

Il me fait plaisir de saluer aussi les nouvelles recrues de l'équipe : Madeleine Georgette Lacroix et monsieur Pierre Villemure. C'est une excellente acquisition.

La chronique de Mlle Lacroix n'est pas assez en évidence; elle figure trop loin. Ce que j'en dis, naturellement n'a pas sa raison d'être, ignorant tout de la confection d'un journal. Mlle Lacroix s'avère un guide remarquable dans la visite du vieux Québec. Je l'en félicite au nom de toutes les femmes.

Après avoir lu la partie sérieuse de l'Action, je saute au petit coin de détente, de gaieté, d'humour d'aération, j'ai nommé l'article de monsieur Villemure. Ce qu'il peut être prolifique, et il a de la culture, ça se sent. Il traite aussi bien de choses farfelues que de choses sérieuses. Il semble avoir un cerveau en ébullition, et je gagerais qu'il doit avoir beaucoup d'initiative. Il sera sûrement un bon atout pour le progrès du journal. Une seule chose : changer donc sa photo. Un petit sourire sur ses lèvres serait un bon assaisonnement à la diversité de ses mets intellectuels.

Monsieur le Directeur, je vous félicite et vous salue.

Yvonne Lauzière,
65, rue St-Louis,
Québec.

A la frontière du Maine

M. Le Rédacteur,

Je suis un abonné de l'ACTION-QUEBEC et je lis aussi d'autres journaux pour me bien renseigner. De récentes informations m'amènent à émettre une opinion sur le projet américain du sénateur Muske, du Maine, connu sous le nom de Bill Muske. Je crois que c'est un projet de loi de caractère impérialiste et capitaliste. Si elle est adoptée, cette loi va faire un tort considérable à des milliers de Canadiens qui résident à la frontière du Québec et des Etats-Unis, et qui y gagnent leurs salaires pour faire vivre leurs familles au Canada.

C'est peut-être vrai qu'il y a des

gens qui entrent aux Etats-Unis illégalement. Mais est-ce que les bûcherons et employés forestiers transportent de la drogue? Est-ce que les gens visés par cette loi, si elle passe, vont être obligés de s'expatrier aux Etats-Unis, ou bien si ce seront encore des chômeurs de plus?

Je veux, en terminant, souligner le peu de souci que le Maine manifeste pour l'amélioration du système routier dans le nord du Maine. Une autoroute pourquoi pas?

Bien à vous,

Marcel LESSARD,
St-Martin (Beauce) P.Q.

de plus en plus puissants et des exploités de plus en plus nombreux. Il faut redouter un réveil brutal quand les gens cesseront de rêver.

Yolande TOURIGNY,
24, des Forges
Victoriaville, P.Q.

B.B.—Ont signé également cette lettre ouverte les personnes dont les noms suivent :

Gaétan Lebel, ptre (Drummondville); Gilles Rheault, ptre (Victoriaville); Jean-Claude Bergeron, ptre (Victoriaville); Bernadette Roy, prof. (Victoriaville); Rémi Cusson, ptre prof. (Trois-Rivières); Lorenzo Lortie, ptre curé (paroisse St-Charles, Montréal); Lise Blanchette, (Ville St-Laurent); Guy Lavallée, travailleur (Drummondville); Michelle Sirois, prof. (La Romaine); Fernand Noël, ptre (Victoriaville); Rita St-Pierre, animatrice (Victoriaville); Daniel Roy, prof. (St-Grégoire de Nicolet); Gérard Marier, ptre prof. (St-Grégoire, Nicolet); Lucille Demers, mère de famille, (Drummondville); Jean-Guy Morissette, animateur de pastorale scolaire (St-Albert, Arth.); Raymond Auger, ptre curé (paroisse Ste-Martys, Victoriaville); Jean-Guy Brochu, ptre (Victoriaville).



Tél : 522-4771 — 3, Place Jean Talon,
C.P. 1727, Termin postal, Québec.

L'Action-Québec est un journal d'information à caractère chrétien ayant pour but de diffuser la pensée catholique à travers l'actualité. Fondé en 1907, le journal L'Action-Québec est membre de la Presse Canadienne (P.C.), de l'Agence France Presse (AFP), du Bureau International de Presse (BIP), de l'Audit Bureau of Circulation (ABC) et abonne au service de Photos de United Press International (UPI). Ses journalistes sont membres du Syndicat des Journalistes de Québec Incorpore (CSN) et ses employés, journal et imprimerie, sont membres du Syndicat National de l'Imprimerie Canadienne de l'imprimerie et de l'information CSN.

Tarifs des abonnements

Vente au numéro : \$0.15

Livraison à domicile par porteur, région immédiate de Québec :

par semaine	par année	pour six mois
\$0.60	\$30.00	\$16.00
pour trois mois		un mois
\$9.00		\$3.00

Dans les autres centres où la livraison se fait par porteur :

par semaine	par année	pour six mois
\$0.50	\$25.00	\$13.00
pour trois mois		un mois
\$7.75		\$2.50

Par la poste, au Québec :

par année	pour six mois
\$20.00	\$11.00
pour trois mois	un mois
\$6.50	\$3.00

Dans les autres provinces :

par année	pour six mois	pour trois mois
\$35.00	\$19.00	\$10.00

Aux Etats-Unis :

par année	pour six mois	pour trois mois
\$40.00	\$22.00	\$12.00

Pays étrangers :

par année	pour six mois	pour trois mois
\$50.00	\$26.50	\$14.00

En mouvement et des hommes

Un cheminement manqué

Par Roger Boisvert, ptre

Les déclarations officielles ou officieuses se succèdent dans la même tonalité pour marquer la déception qu'a causée le Synode; il faut dire que l'évêque lui-même en avait donné la note de départ. La récente déclaration des aumôniers de l'université a été assez percutante sur ce point. Je me situe, pour ma part, assez en accord sur le fond de leur déclaration même si par moment, le style m'en paraît un peu agressif.

Je m'attendais à une réponse négative et même à la souhaitais. Notre peuple chrétien ne me semble pas prêt actuellement d'accepter de voir, dans l'espace de quelques mois, ses prêtres devenir des hommes mariés. De plus, et c'est là ma raison principale, la pastorale, telle qu'elle est organisée actuellement souffrirait difficilement que dans un bref délai la

majorité de ses pasteurs fondent un foyer. Il ne me semblait donc pas souhaitable pour le moment qu'une permission globale soit donnée aux prêtres de se marier.

Cependant j'aurais souhaité, et c'est là où je suis déçu, que le Synode donne une réponse négative qui soit provisoire. Si le ministère sacerdotal est actuellement organisé en majeure partie pour des célibataires (pensons au ministère paroissial très accaparant, à la résidence dans les presbytères) peut être pourrait-il s'organiser autrement. J'imagine facilement par exemple qu'en faisant l'inventaire du ministère sacerdotal on trouverait de multiples fonctions que pourraient remplir des prêtres mariés tout en leur assurant une vie familiale normale. A côté de cela, d'autres ministères plus accaparants pourraient être réservés à des prêtres qui accepteraient librement de demeurer célibataires. Le Synode aurait donc pu ne pas permettre, pour le moment, le mariage des prêtres mais en créant des comités compétents pour préparer un ministère sacerdotal éventuel pour prêtres mariés sans pour autant cesser d'envisager la possibilité de réserver à des prêtres célibataires certains ministères qui requièrent un don exclusif. Pendant cette période de préparation, des initiatives auraient pu être laissées au juge-

ment de chaque évêque pour permettre quelques expériences locales. De la sorte on n'aurait pas rompu les ponts et on aurait poursuivi un cheminement déjà commencé auquel, me semble-t-il, il faudra bien revenir un jour ou l'autre.

Le mouvement vers le mariage des prêtres me semble en effet trop fort pour être définitivement arrêté. Mon assertion n'est pas prouvée me dira-t-on, c'est vrai. Mais il s'agit de s'ouvrir les yeux pour constater comment le mouvement est déjà engagé et des révélations comme celles qu'a esquissées l'abbé Paul-Etienne Sirois à une récente émission de 5-D ne manquent pas de conforter cette position. Mais pour le moment il faut bien reconnaître que le Synode a mis fin au cheminement et je le regrette.

Le Cardinal disait dans sa conférence de presse que le mouvement du Synode a été ralenti du fait que les "experts" voulaient des études plus abstraites alors que les pasteurs voulaient davantage partir de situations de vie. Je n'ai pas de difficulté à le croire mais j'imagine que les théologiens experts ont dû être amenés à Rome par les évêques. Ce n'est d'ailleurs pas nouveau que dans les cas difficiles, les évêques s'entourent plus "d'experts" que de pasteurs. La prise de conscience manifestée par le Cardinal reste un pas en avant qui peut être bénéfique à long terme.

Concernant les Indiens de l'Alberta

Trudeau pressé de faire la lumière sur un document ministériel "secret"

OTTAWA (PC) — Les conservateurs et les néo-démocrates ont pressé, en vain, lundi, le gouvernement Trudeau de faire toute la lumière sur le contenu d'un document ministériel secret qui a incité l'Association des Indiens de l'Alberta à refuser dorénavant les subventions fédérales destinées à la création de centres de culture pour les Indiens.

MM. Paul Yewchuk PC-Athabasca et Frank Howard NPD-Skeena ont réclamé, dès l'ouverture de la séance des Communes, un débat d'urgence sur cette question. Ce débat leur fut toutefois refusé, n'ayant pu obtenir l'unanimité de la Chambre.

A l'appui de leur requête, les députés Yewchuk et Howard soutenaient notamment qu'à la suite de la fuite qui a permis la publication de ce document secret, les communications entre les Indiens et le gouvernement fédéral étaient rompues et qu'il était urgent que les déclarations du président de l'Association des Indiens de l'Alberta, M. Harold Cardinal, soient étudiées par le comité parlementaire sur les affaires indiennes et le développement du Nord.

C'est d'ailleurs M. Cardinal qui a révélé l'existence de ce document que

l'association aurait en mains depuis quelque temps. M. Cardinal qui était interrogé, dimanche soir, dans le cadre de l'émission Weekend du réseau anglais de Radio-Canada, précisait que l'association avait décidé de refuser les fonds prévus parce qu'en les acceptant elle ne pourrait pas préserver son indépendance.

Selon le document, le gouvernement projetait de

consacrer, cette année, de \$600,000 à \$800,000 à des centres d'éducation et de culture indiens et \$1 million de plus au cours des quatre prochaines années.

Réactions

Aux Communes, le premier ministre Trudeau a refusé de confirmer ou de nier l'authenticité du document, alléguant que le secret mi-

nistériel empêchait un membre du Cabinet de divulguer des informations confidentielles tant que le gouvernement ne décide de faire lui-même une annonce.

M. Trudeau a donné cette réplique alors que le chef de l'Opposition, M. Stanfield, lui demandait s'il était vrai que le gouvernement avait décidé d'établir ces centres indiens et, dans l'aff-

firmative, pourquoi ne l'a-t-il pas annoncé?

Dans le refus de M. Trudeau de répondre, M. Stanfield a alors demandé ce que ferait le gouvernement fédéral pour normaliser ses relations avec les Indiens.

Le premier ministre a répliqué que son gouvernement et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean

Chrétien, étaient disposés à discuter avec les Indiens. Jamais un ministre que M. Chrétien n'a autant collaboré avec les Indiens, ajoutait le premier ministre.

Puis à M. Howard qui revenait à la charge pour amener le gouvernement à faire étudier toute l'affaire par le comité parlementaire sur les affaires indiennes, M. Trudeau a répliqué que la session était trop avancée pour que l'on ait le temps de permettre à ce comité de tenir des audiences publiques sur le sujet.

Le premier ministre ajoutait que M. Chrétien serait aujourd'hui aux Communes pour répondre aux questions des députés.

M. Howard a alors commenté que les relations entre le gouvernement et les Indiens s'étaient grandement détériorées depuis que M. Chrétien dirige le ministère et a demandé à M. Trudeau s'il songeait à muter le ministre.

M. Trudeau n'a pu répondre à cette question qui a été jugée irrecevable par le président des Communes, M. Lucien Lamoureux.

Plus tard, à l'extérieur des Communes, M. Chrétien devait informer des journalistes qu'il ferait aujourd'hui une déclaration à la Chambre.

Selon "Statistique Canada"

Environ 447,000 personnes étaient en chômage le 16 octobre dernier

Par James Nelson

OTTAWA (PC) — Statistique Canada estime que ses chiffres sur le chômage parmi les hommes et les

femmes de divers groupes d'âge sont plus exacts que certains de ses rapports partiels préparés à l'intérieur des statistiques mensuelles globales.

Le dernier rapport, portant sur la semaine se terminant le 16 octobre, montre que sur les 8.7 Canadiens faisant partie de la main-d'œuvre, 447,000 ou 5.1 pour cent étaient en chômage. De ce nombre, 294,000 étaient des hommes et 153,000 des femmes.

Sur les 294,000 chômeurs masculins, 124,000 avaient de 14 à 24 ans et 170,000 avaient 25 ans et plus. Chez les femmes, 80,000 avaient de 14 à 24 ans et 73,000 étaient âgées de 25 ans ou plus.

Ces chiffres sont des estimations basées sur un sondage-échantillon de 30,000 foyers. Statistique Canada croit possible qu'une enquête pratiquée sur tous les foyers du pays donne des chiffres légèrement différents de l'échantillonnage.

Par exemple, souligne l'organisme, il pourrait y avoir des erreurs dans la composition des 30,000 foyers représentatifs et les réponses obtenues auprès des interrogés peuvent en contenir d'autres.

Taux d'erreurs

Selon la section du Travail à Statistique Canada, certaines de ces erreurs se compensent mutuellement dans une enquête comportant un échantillonnage aussi important. Mais il ex-

iste 95 pour cent de chances que les estimations sur la main-d'œuvre totale diffèrent d'un pour cent ou moins des chiffres qui seraient obtenus par une enquête pratiquée dans chaque foyer séparément.

Un expert de Statistique Canada déclarait lundi qu'à sa connaissance, le Bureau n'avait aucun moyen de fournir des chiffres plus exacts sur le chômage et sur les groupes d'âge. Les calculs sont effectués d'une façon qui relève chaque chômeur qui cherchait du travail pendant la semaine observée.

Le décompte des chômeurs ne tient pas compte des différences entre un père de famille sans travail, une épouse cherchant un emploi occasionnel ou un étudiant ayant quitté l'école et cherchant du travail.

Les autorités de Statistique Canada ont affirmé ne rien savoir d'une rumeur publiée selon laquelle le cabinet chercherait une nouvelle façon de dénombrer les chômeurs qui tiendrait compte du nombre croissant de femmes et d'étudiants en quête de travail. Le Bureau n'a pas entrepris de plan de la sorte, ont précisé les autorités.

Onze prisonniers de Kingston condamnés à des peines de trois à quinze ans

KINGSTON, Ont. (PC) — Onze prisonniers du pénitencier de Kingston ont été condamnés hier à des peines allant de trois à 15 ans d'emprisonnement après s'être reconnus coupables à des accusations réduites d'homicide involontaire relativement au massacre de compagnons de bagne lors de l'émeute d'avril dernier à ce pénitencier.

Deux autres, Robert Robidoux, 19 ans, de Toronto, qui a également reconnu sa culpabilité à une accusation d'homicide involontaire, et Brian Beaucage, 24 ans, de London, qui s'est reconnu coupable de voies de fait, recevront leur sentence lundi prochain.

Les 13 inculpés avaient protesté de leur innocence à des accusations de meurtre à la suite de la mort de Bertrand Robert, 24 ans, de Chatham, Ont., et Brian Ensor, 26 ans, de Hamilton. Ces deux derniers avaient été battus à mort durant l'émeute d'avril.

Le procureur de la Couronne, Me Alan Newell, a déclaré au tribunal que les plaidoyers de culpabilité aux accusations réduites lui semblaient "satisfaisants aux fins de la justice".

Le juge William Henderson, de la Cour suprême de l'Ontario, a d'ailleurs recommandé au jury d'accepter ces plaidoyers.

Aménagement d'un port en eau profonde au coût de \$60 millions

Saint-Jean, N.-B. (P.C.) — La compagnie Continental Oil de Houston, Texas, Conoco aménagera un port à eau profonde de \$60 millions à Lorneville, près de Saint-Jean, pour servir au transbordement du pétrole brut provenant du Moyen-Orient.

La nouvelle a été annoncée par Conoco et le gouvernement du Nouveau-Brunswick à une conférence de presse, lundi. Le projet a été présenté comme le début d'un grand complexe industriel de \$500 millions pour la région et dont l'exécution s'échelonnait sur les cinq à sept prochaines années.

Le port, qui devrait être parachevé au milieu de 1972, sera situé sur la côte de la Baie de Fundy à 12 milles à l'ouest de Canaport, le superport de \$14.5 millions ouvert en 1970 par l'industriel K.C. Irving, de Saint-Jean.

M. John L. Kelly, l'un des vice-présidents de Conoco, a expliqué que les plans actuellement étudiés par sa compagnie prévoient la construction d'une raffinerie de l'ordre de \$160-\$180 millions dans la région, raffinerie qui devrait produire environ 200,000 barils par jour.

Montréal-Matin serait vendu entre \$5 et \$8 millions

MONTREAL (PC) — M. Gabriel Loubier, leader d'Unité-Québec, compte annoncer avant la fin de novembre, la vente du quotidien Montréal-Matin, à un groupe composé principalement de personnes qui en assurent présentement la gestion.

Le journal serait vendu pour une somme estimée entre \$5 et \$8 millions.

Outre le groupe des administrateurs déjà en place, sous la direction de M. Réjean Desjardins, président et directeur général, auquel s'est associé M. Roland Gagné, propriétaire du magasin qui porte son nom, d'autres groupes ont manifesté leur intérêt, en particulier celui qui dirige M. Peter White et qu'on associe aux conservateurs fédéraux. L'avocat montréalais Raymond Daoust aurait également indiqué son intention d'acquiescer Montréal-Matin.

En tête de liste des priorités: "la question des relations entre le monde des affaires et l'Etat"

— C.H. Scofield

Montréal (P.C.) — "La question des relations entre le monde des affaires et le gouvernement vient nettement en tête de la liste des priorités pour les hommes d'affaires," a déclaré hier M. C.H. Scofield, directeur général de la Chambre de Commerce du Canada.

Vient ensuite, dans l'ordre, l'interventionnisme excessif du gouvernement, l'inflation, les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis et la hausse du coût de fonctionnement et de développement des services gouvernementaux.

Il rendait public les résultats d'un sondage effectué par la Chambre de Commerce du Canada au cours du 42ème Congrès annuel qui s'est tenu à Québec du 26 au 29 septembre 1971 et auquel ont participé plus de 700 délégués venus de toutes les provinces.

"On peut constater", a déclaré M. Scofield, "l'étroite relation qui existe entre la première, la seconde et la cinquième priorité, ce qui indique que, dans l'ensemble, les activités du gouvernement intéressent la collecti-

vité d'affaires dans la mesure où ces activités touchent cette dernière." Les autres sujets dont il est évident que l'on se préoccupe comprennent notamment dans l'ordre: la réforme fiscale, le chômage, la politique de concurrence, l'unité canadienne, les relations patronales-ouvrières, la productivité et les échanges internationaux.

Le projet français de satellite

OTTAWA — (P.C.) — Le ministre fédéral des Communications, M. Robert Stanbury, a révélé hier, qu'il y avait eu des échanges "officiels" entre son ministère et le gouvernement du Québec au sujet d'une participation possible du Québec au projet français de satellite de communication "Symphonie".

Le ministre a toutefois ajouté qu'Ottawa considère toujours le domaine des satellites de communication comme relevant de la juridiction fédérale. D'ailleurs, la France a été informée de cette position en un certain nombre d'occasions, a précisé M. Stanbury aux Communes en réponse à M. Heath Macquarrie, porte-parole conservateur pour les affaires étrangères.

M. Stanbury a rappelé que le Québec avait informé le gouvernement fédéral en juillet dernier qu'il étudiait la possibilité d'utiliser le satellite français.

En dehors de la Chambre, M. Macquarrie a fait état d'informations de presse en date du 2 octobre selon lesquelles la France et le Québec projetaient d'échanger des émissions de télévision au moyen du satellite projeté. Aussi le député conservateur a-t-il l'intention de revenir sur cette question.

Les nouvelles sauces à spaghetti

KRAFT

et les aliments

Hygrade

en collaboration avec

Cinéma UNIS

Action Québec

Du 21 octobre 71 au 30 décembre 1971, un grand total de 15 MOTO NEIGES

1 MOTONEIGE SKI-DOO ELAN PAR SEMAINE PENDANT 9 SEMAINES

2 GRANDS PRIX DES MOTONEIGES SKI-DOO POUR LA FAMILLE

(Dixième et onzième semaines): Une motoneige SKI-DOO TNT pour papa; une motoneige SKI-DOO NORDIC pour maman; Une motoneige SKI-DOO ELAN et un (1) traineau SKI-BOUSE pour les enfants plus de 44 ans de consolation de \$50.00, 4 par semaine pendant 11 semaines, seront décernés par les stations radiophoniques du réseau RADIOMUTUEL, CJMS, CJRC, CJRP, CJRS, CJTR.

1. Ce concours est accessible à tous les résidents du Canada âgés de 18 ans ou plus à l'exception des employés de Kraft Foods Ltd., de Les Aliments Hygrade Inc., de leurs compagnies affiliées et agences de publicité, des co-commanditaires, des stations radiophoniques, de l'organisme indépendant jugeant les concours et de leur famille.

2. Inscrivez vos noms au complet, adresse, province et numéro de téléphone sur le bulletin de participation ou sur un morceau de papier de 3" x 5" et de faire parvenir, accompagné d'une étiquette d'une des nouvelles sauces à Spaghetti Kraft, en bocal, et d'un emballage d'un des produits de charcuterie Hygrade, ou accompagné de deux morceaux de papier de 3" x 5" sur lesquels vous avez inscrit Kraft Food Ltd et Les Aliments Hygrade Inc., ainsi que les noms de deux (2) produits Kraft et de deux (2) produits Hygrade mentionnés au verso à la station radiophonique de votre région, de cette façon:

SKI-DOO, RAMA 71
Case postale 4200, CJRP, Québec, Qué.

Participez autant de fois que vous le désirez en ayant soin de faire parvenir chaque bulletin de participation dans une enveloppe séparée.

3. Quatre (4) prix de consolation de \$50.00 par semaine pendant onze (11) semaines.

Une (1) motoneige Ski-Doo Elan par semaine pendant les sept (7) premières semaines.

Deux (2) Grand Prix: un (1) Grand Prix chaque semaine, pour la dixième et la onzième semaine; chaque Grand Prix consistant en: une motoneige Ski-Doo pour la famille; une (1) motoneige Ski-Doo TNT pour papa; une (1) motoneige Ski-Doo NORDIC pour maman; une (1) motoneige Ski-DOO ELAN et un (1) traineau Ski-Boose pour les enfants.

4. Il y aura onze (11) tirages durant le concours. Le premier tirage aura lieu le 21 octobre 71 et les autres tous les jeudis de chaque semaine jusqu'au 30 décembre 71. Les tirages se feront parmi tous les bulletins de participation non-gagnants effectivement reçus avant midi, le jour de chaque tirage. Les onze (11) tirages se feront de la façon suivante: Un bulletin sera tiré à même les bulletins de participation accumulés par chacune des cinq (5) stations du réseau Radiomutuel: CJMS - CJRC - CJRP - CJRS CJTR. Chacun des participants sélectionnés aura, pour chacune des neuf (9) premières semaines la chance de gagner une motoneige Ski-Doo Elan ou un des quatre (4) prix de consolation de cinquante dollars (\$50.00) chacun. Les prix de consolation seront tirés en premier. Les participants sélectionnés devront d'abord répondre correctement en un temps déterminé, à une question mettant leur habileté à l'épreuve, afin de se mériter leur prix.

5. Le concours se termine jeudi le 30 décembre 71, les bulletins de participation pour le dernier tirage doivent être effectivement reçus avant midi, le 30 décembre 71.

6. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété du réseau Radiomutuel qui ne correspondra avec aucun participant sauf ceux qui auront été sélectionnés, mais qui se réserve le droit de publier les noms, adresses et photographies des gagnants. Toutes les décisions prises par l'organisme jugeant le concours seront finales. Tous les gagnants devront accepter les prix tels qu'ils auront été décernés et nulle substitution ne sera permise.

7. Afin d'obtenir une liste des gagnants, veuillez faire parvenir une enveloppe affranchie à votre nom, à: Ski-Doo Rama 71 - Liste des gagnants Radiomutuel, 1700 rue Berri, Montréal, Qué.

Ces demandes doivent être faites dans les six (6) mois suivant le dernier tirage.

8. Ce concours est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et locaux et l'offre est nulle où prohibée.

Marque déposée Bombardier Ltd.

Lisez bien les règlements.

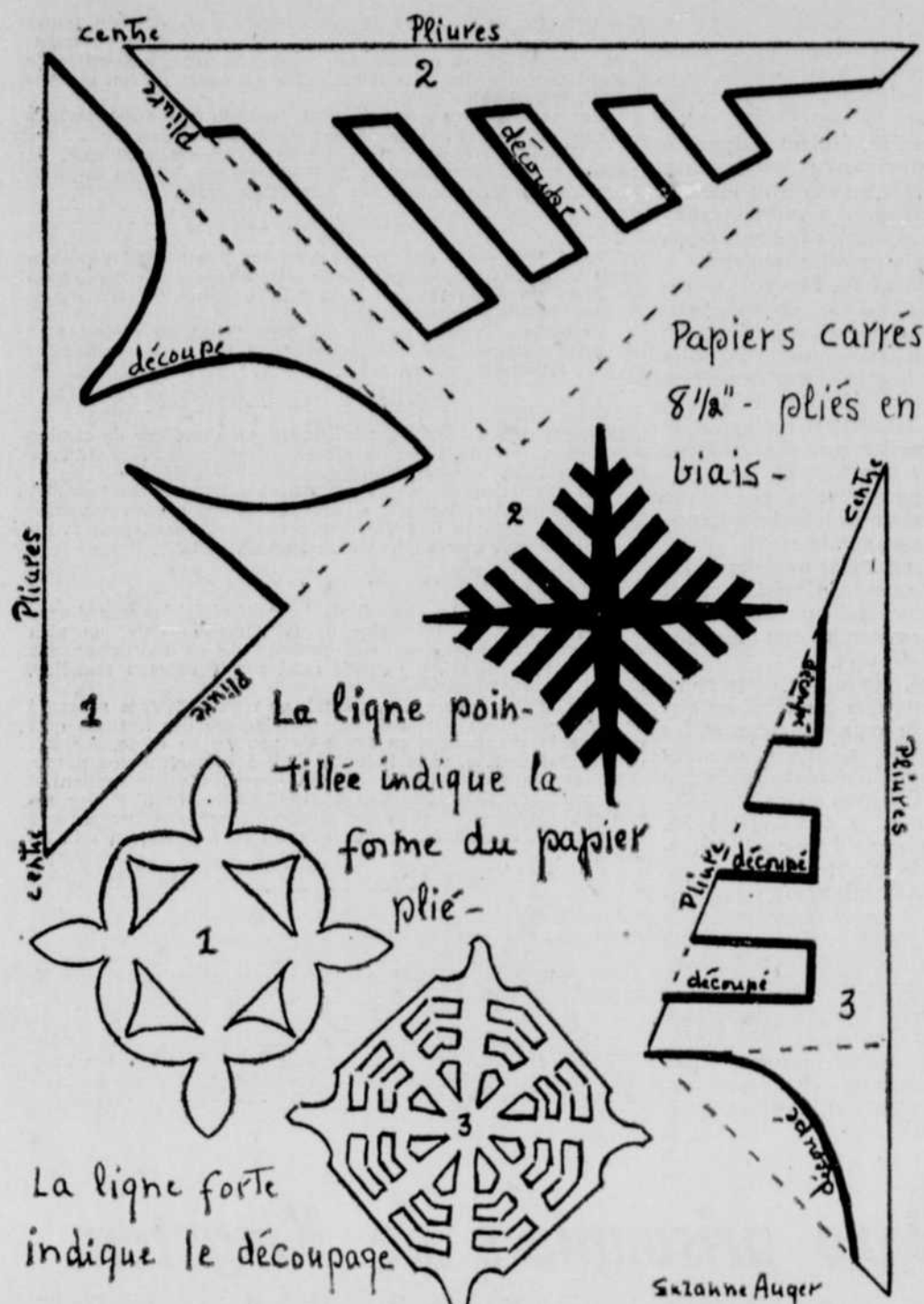
SKI-DOO RAMA 71
CJRP, C.P. 4200, Québec Qué.

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ TEL _____

Fabriquer les décorations de Noël, une affaire de famille...



La commercialisation d'une foule de motifs, de montagnes et d'ensembles décoratifs de Noël rend désormais la décoration des "fêtes" facile et accessible aux plus modestes budgets. Mais la préparation de Noël en a perdu beaucoup de charme. Trop banale, en n'y trouve plus guère d'intérêt et de plaisirs familiaux.

C'est pourquoi une conseillère en économie domestique du ministère de l'Agriculture du Québec vient de concevoir quelques types originaux de décoration, peu compliqués et adaptés à une grande variété d'utilisations.

Leur réalisation ne requiert pas de prodiges d'adresse. Elle réclamera sans doute la participation des enfants et occupera quelques veillées de décembre, heureux prélude à une joyeuse période des Fêtes!

Voici donc trois suggestions d'étoiles de Noël à dé-

couper dans du papier plié sur le biais en deux, quatre, huit ou seize. (Voir l'illustration).

Ces motifs peuvent être réalisés directement ou d'après un patron. Une large latitude est laissée à chacun concernant le choix du papier ou du matériel de travail: papiers dorés, argentés, velours; quelques restes de papier encollé que l'on placera face à face conviendront parfaitement.

L'utilisation des motifs réalisés se prête à énormément de fantaisie: décoration de nappes avec dessins à la plume-broderie, au pochoir, appliques de papier ou de tissus, décoration de panneaux de feutre ou de jute de couleurs contrastantes, décoration de panneaux de portes, éléments collés sur miroirs.

Groupés ou suspendus en mobiles, ces motifs, de différentes tailles, peuvent encore servir de centre de table aérien ou de décor dans une chambre d'enfants. Très petits, enfin, et réalisés dans un matériel assez résistant, ils apporteront un nouveau décor à l'arbre de Noël.

Ces motifs, bien sûr, ne sont pas conçus pour remplacer les décorations habituelles, qui restent matière de goût, mais pour les compléter.

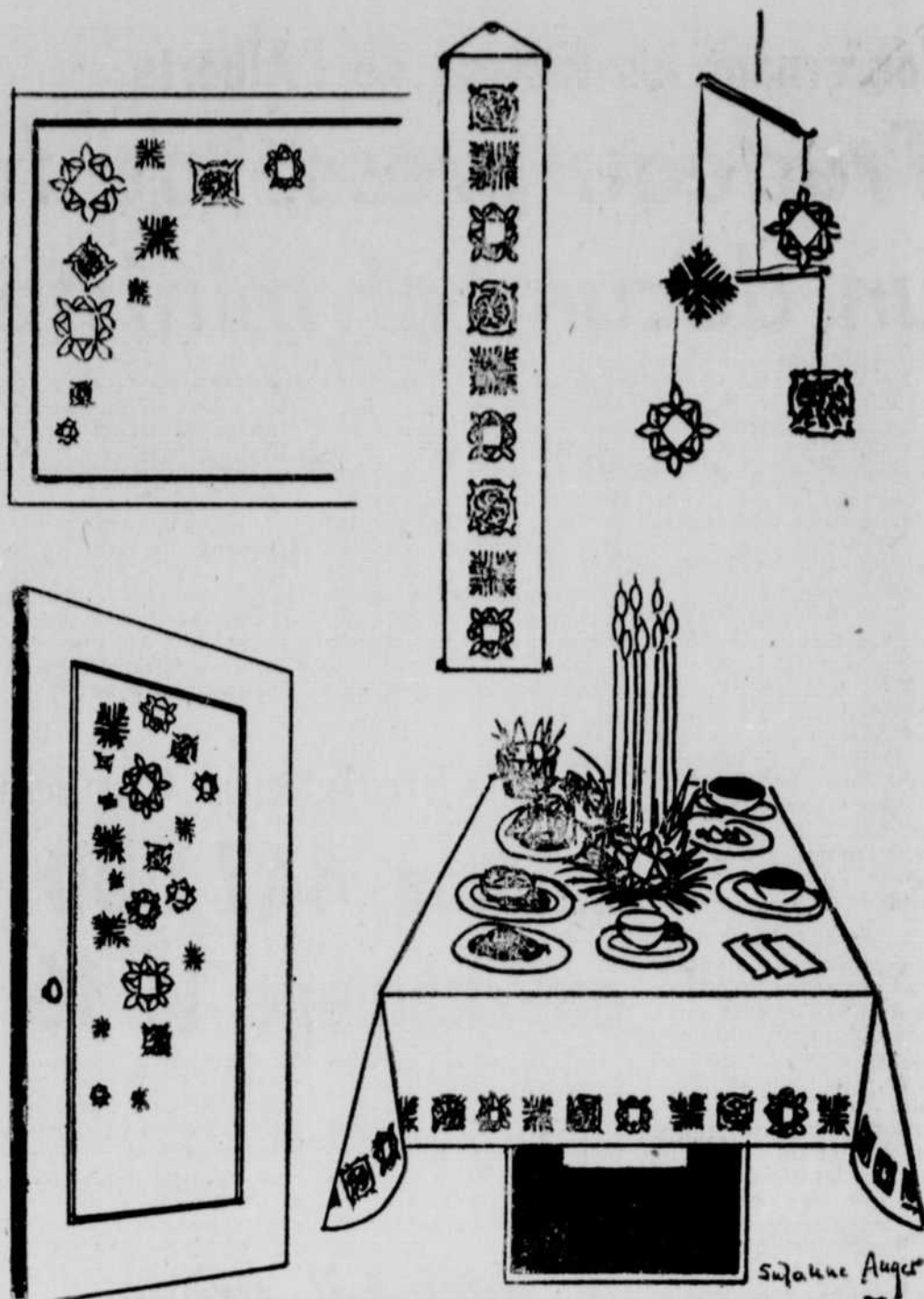
C'est ainsi que l'arbre de Noël conserve sa place d'honneur dans tout foyer; de même que la branche de pin sur un mur trop nu, les boules multicolores et les beaux chandeliers demeurent de mise et continueront encore longtemps de rehausser l'aspect d'une table, de la cheminée ou d'un meuble.

Longévité féminine

GENÈVE (PA) — Les femmes, qui sont censées représenter le sexe faible, vivent plus longtemps que les hommes, tant dans les pays communistes que capitalistes.

Selon le rapport d'un savant russe à l'Organisation mondiale de la santé, à Genève, sur un nombre de quelque 21,000 centenaires connus en Union soviétique, la représentation féminine est de 75 pour cent.

Jusqu'à présent, on ne peut expliquer la raison de la longévité féminine, au dire du savant.



LISEZ-MOI ÇA...

Un clip, d'orfèvrerie en strass ou garni de brillants sur un chemisier d'allure masculine.

—oOo—
Des boucles d'oreilles, un collier, des clips, des bracelets et des bagues en même temps.

La vie quotidienne

par le Dr Marc Grenier

LISEZ-MOI ÇA...

Le rouge: C'est la couleur la plus chaude, la plus ardente, la plus passionnée. Le rouge brûle d'une passion intérieure. C'est une couleur qui peut

être particulièrement chaude ou froide: le rouge clair est plein de fougue et d'énergie. Le rouge moyen garde une force plus intérieure, mais possède toujours un caractère actif.

"Il faut faire en sorte que le mobilier public soit une contribution à l'esthétisme urbain"

— le maire Jean Drapeau

MONTREAL (PC) — Dans une interview accordée dimanche à un reporter du poste radiophonique CKAC le maire Jean Drapeau a fait le point sur le litige survenu à propos de la présence de boîtes distributrices de journaux sur la propriété publique.

Il s'agit, a-t-il dit, de traiter les propriétaires de journaux comme tous les autres contribuables qui ne peuvent établir leur commerce sur le trottoir.

M. Drapeau a rappelé qu'à la suite d'une rencontre avec les représentants des journaux en cause, il avait été décidé, au printemps dernier, d'échelonner sur six mois la disparition de ces boîtes. Mais, a poursuivi le maire, ce fut pour constater que ces boîtes, très souvent, n'étaient pas éliminées, mais simplement déplacées, parfois pour être mises sur des terrains privés, en bordure du domaine public.

Les autorités municipales ont donc décidé ces jours derniers de compléter l'opération par la stricte application d'un règlement qui a toujours existé, interdisant la présence d'objets considérés comme des nuisances sur la voie publique.

M. Drapeau a poursuivi son exposé en déclarant que des échanges de vues avaient eu lieu avec des représentants du ministère des Postes au sujet des boîtes aux

lettres qui encombrant parfois les trottoirs et qui sont souvent endommagées, surtout au moment de l'enlèvement de la neige.

Il a dit qu'à ce sujet il fallait étudier ce qui s'est fait en d'autres pays, d'autres villes.

Il a également dit que la question des boîtes téléphoniques était à l'étude.

En résumé, il faut faire en sorte que le mobilier public soit une contribution à l'esthétisme urbain.

Jeux olympiques

Par ailleurs, le maire de Montréal a rappelé que le programme de rénovation urbaine de Montréal était relié aux possibilités qu'offrait la présentation des Jeux olympiques de 1976.

M. Drapeau a noté que les Jeux olympiques n'étaient pas un spectacle, mais un moyen de mettre en relief des idéaux de discipline de travail, d'entraînement, de bonne alimentation et d'éducation physique.

Après avoir servi pendant quelques semaines à loger les athlètes, les logements qui seront construits pour les Jeux seront intégrés au programme de rénovation urbaine.



Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a affiché au 16e congrès annuel du Parti libéral, malgré elle, le teint bronzé qu'elle vient d'aller chercher en Australie. Elle a eu fort à faire, en atelier, pour ramener sur terre certains proposeurs de résolutions par trop idéalistes.

L'adolescent et son esprit créateur

Chacun de nous possède naturellement un potentiel créateur. Le mode d'expression de ce potentiel dépend particulièrement de notre hérédité et de l'influence du milieu social qui est le nôtre au moment de notre adolescence. Pour les uns, l'activité créatrice prend une forme intellectuelle alors que pour d'autres, ce sont les arts qui sont le domaine de leurs créations. Quelle que soit la forme ou l'endroit où s'exprime finalement l'élan naturel de créer, tout le monde cherche à apporter quelque chose de nouveau, d'unique, dans sa tâche quotidienne. Tout en visant une certaine répercussion sociale utile dans cette activité créatrice, il n'en demeure pas moins que la principale fin recherchée est une satisfaction personnelle de l'individu en tant que tel.

Quant à l'adolescent, ce potentiel créateur peut s'exprimer sous des formes inattendues. La contestation est sûrement la plus discutée de ces formes. Ce sont d'abord les parents qui doivent en stimuler l'expression. S'il y a un conflit entre les parents et l'adolescent, celui-ci peut se sentir inhibé. Et son pouvoir créateur, ainsi étouffé et inexploité, peut se perdre. Il peut se perdre, par exemple, dans une contestation violente et non productive, qui devient en somme l'expression du sentiment de leur propre raison d'être.

Au contraire, les adolescents à qui on apprend à développer leur activité créatrice d'une manière constructive contestent aussi passionnément, mais positivement. C'est cette contestation qui contribue, en quelque sorte, à l'évolution de la société. Elle oblige les adultes à repenser leur action. Elle apporte réellement de nouvelles valeurs, que la société se doit de recevoir, pour les intégrer. Contrairement à ce que l'on pense généralement, ce ne sont pas les traditions que les jeunes essaient de faire sauter, mais plutôt tout ce qui est routine. Ils tentent de donner un sens au travail et aux choses. Pour cela, il y en a qui consacrent quelques années de leur vie à réfléchir, à se repenser avant de commencer à travailler. On essaie de réfléchir l'amour. On s'objecte contre la guerre et le racisme, contre toutes les barrières et les inhibitions sociales. On fait même, à l'occasion, l'expérience de la pauvreté. Ces comportements, aussi constructifs soient-ils, vont à l'encontre des normes admises et leurs objectifs ne plaisent pas toujours.

Les adultes doivent se demander pourquoi les jeunes sont portés à ne voir surtout que le côté négatif des choses. Du moins, c'est souvent l'impression qu'ils donnent. En fait, ils cherchent à s'appuyer sur du solide pour prendre leur élan. N'est solide que ce qui résiste. Ils touchent à tout. Ils ne brisent en fait que ce qui était trop fragile pour résister. Les adultes doivent être solides et savoir résister devant les jeunes. Cette solidité repose avant tout sur leur honnêteté et leur sincérité avec eux-mêmes et avec les jeunes. D'un côté, ils doivent tout faire pour que les valeurs qu'ils croient immuables, le demeurent. Ces valeurs doivent être enseignées aux jeunes. D'un autre côté, il faut que les adultes acceptent de se départir de ce qui est routine et tranquillité d'esprit.

Au fond, ce que les adolescents cherchent, c'est le côté positif des choses. Pour le trouver, il faut qu'ils sentent en face d'eux, quelqu'un de solide qui les aide à donner forme à leurs élans créateurs, sinon, ils risquent de se perdre dans la vague et l'inconsistance.

confectionnez-les vous-même!

Couture et crochet 9026



Crochet



Alice Brooks

Crochetez ce modèle original, une pour la mère, l'autre pour la fille. Motif zigzag avec frange.

Demandez le patron 7463. S (enfant 2-6), M (enfant 8-12), L (misses 14-18) incl.

Marian Martin
Ce patron vous donne la possibilité de vous crocheter ce poncho et de confectionner une blouse jupe et pantalon.
Demandez le patron 9026.
Tailles: 12 1/2, 14 1/2, 16 1/2, 18 1/2, 20 1/2, 22 1/2.

Ecrivez lisiblement votre nom et votre adresse, ainsi que le numéro exact du patron et la grandeur, s'il y a lieu. Adressez votre commande à:

SERVICE DES PATRONS, L'ACTION,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

PRIX: 75¢ par patron

Seuls les mandats-poste et les chèques payables au pair à Québec seront acceptés. NE PAS ENVOYER DE MONNAIE NI DE TIMBRES-POSTE. Ces patrons ne sont pas échangeables. Ils sont habituellement livrés dans un délai de 15 à 20 jours. Les instructions sont en anglais seulement. Toute commande doit être envoyée pas plus tard que 2 mois après sa publication.

Ci-inclus \$ (les timbres ne sont pas acceptés)

Patron no: Tailles:

Patron no: Tailles:

Adresse:

Nom:

Non aux paniers de provisions, aux aumônes... attaquons-nous aux causes de la pauvreté

par Nicole Beaulieu

Le beau conte de Noël de la petite fille indigente recueillie pour le réveillon par une famille bourgeoise puis ramenée brutalement dans un foyer toujours aussi misérable, n'est plus d'actualité.

La pauvreté ne se contente plus de paniers de provisions, d'aumônes, de prières ou de palabres, elle exige maintenant que les populations s'attaquent aux causes profondes de la misère, si solidement ancrée dans la société.

Telle est l'idée générale qui se dégage des propos tenus dimanche soir dernier, par les participants au Carrefour de la Fédération de la famille réunis sous le thème "Famille en situation de pauvreté".

Ce colloque avait pour but de sensibiliser les gens au phénomène de la pauvreté et à ses répercussions profondes sur la cellule familiale. L'écrasement de la personne qui en vit quotidiennement les aspects les plus frustrants était dramatisé par un kiosque représentant une poupée coincée par une série de blocs...

Trois conférenciers ont relaté brièvement leurs expériences de travail en milieu défavorisé: Me Micheline Marceau de l'ACEF, Mlle Rachel Roberge infirmière au centre socio-médical de l'Aire no 10 et M. Joseph Giguère de Migration 495.

Le pauvre, victime d'une situation qu'il n'a pas voulu, tend à s'enfoncer chaque jour

d'avantage dans son état, ont-il démontré, traitant de l'endettement, de la maladie et du chômage, trois causes principales de la pauvreté.

Selon Me Marceau, le domaine de la consommation est dominé par la loi de la jungle et tout concourt à rendre la vie dure à la personne défavorisée. Même les lois sont conçues pour les riches et le consommateur moyen peut difficilement s'y retrouver. L'an dernier, l'ACEF a récupéré au-delà de \$136,000 en intérêts illégalement soutirés au consommateur...

Mlle Roberge a fait état de la fréquence des dépressions nerveuses qui frappent les mères de familles pauvres. L'état psychique de la mère a tôt fait de se répercuter sur toute la situation familiale et c'est le point de départ d'un cercle vicieux dans lequel seront engagés tous les enfants. La santé est un autre bien des riches, a-t-elle lancé, déplorant que la loi de l'assurance-maladie ne se préoccupe pas de la prévention mais se contente de soigner...

Pour M. Joseph Giguère, la pauvreté des jeunes chômeurs est un défi lancé à la société à laquelle ils demandent une place pour vivre. Elle équivaut à une absence de jeunesse et "ce phénomène se traduit par la difficulté qu'éprouvent les jeunes à se regrouper. Pourtant, ils doivent sortir de leur isolement, sous peine de "crever".

Appelé à faire le point sur la question, le curé de St-

Roch, Mgr Raymond Lavoie, a défini la pauvreté comme un phénomène d'exclusion sociale aboutissant à la dégradation de l'être individuel et collectif.

Il a souligné l'importance d'une lutte axée sur les possibilités réelles des groupes concernés: "Il ne faut pas nous arrêter seulement vers la revendication mais mobiliser les richesses inconscientes de toute une population pour l'inciter à trouver des solutions", a-t-il dit.

Mgr Lavoie a poursuivi en disant qu'il faut détruire le complexe profond imprimé dans la psychologie des pauvres et selon lequel rien ne peut réussir. C'est à l'aide de mécanismes qu'ils pourront eux-mêmes actionner que les gens défavorisés arriveront à sortir de leurs difficultés.

Commentant l'effort de communautarisation entrepris il y a six ans dans le quartier, Mgr Lavoie s'est montré très enthousiaste quant aux résultats qui se font sentir depuis six mois, au niveau des structures coopératives.

"Nous assistons à un élan sensationnel. Les gens ont été mobilisés autour de leurs problèmes et ont été capables de mettre en commun ce qui ordinairement divise les hommes: l'argent".

Grâce au pouvoir d'achat qu'ils ont acquis, les citoyens sont en mesure de mener une lutte active à l'endettement et à toutes les misères qui s'y rattachent.

"Vous voulez nous aider?" a demandé Mgr Lavoie aux participants: "He bien, restez chez vous. Mais, ajoutez votre pouvoir d'achat au nôtre..."

Le Collège des médecins prêt à relever les responsabilités

SHERBROOKE (PC) — Le président du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le Dr Gustave Gingras, a déclaré que seul cet organisme pouvait déterminer le critère de qualité pour l'exercice de la profession médicale et qu'il fallait apporter des amendements à la Loi médicale.

Il prenait la parole devant une centaine de médecins au cours de l'assemblée annuelle du Collège qui compte 8,000 membres.

"Le Collège est prêt à relever le lourd fardeau de ses responsabilités pour assurer une véritable protection du public et la sauvegarde d'une médecine de qualité, à la condition seulement de savoir déléguer l'autorité nécessaire", a dit le Dr Gingras.

Le président du Collège des médecins et chirurgiens a dit qu'il fallait amender la Loi de la médecine pour exercer un contrôle satisfaisant sur la profession, pour l'assainir des incompetents et des recyclés, pour obliger les médecins atteints de maladies psychiatriques à se faire traiter, à suivre un programme d'enseignement médical permanent et pour réprimer l'exercice illégal de la médecine.

Protection égalitaire

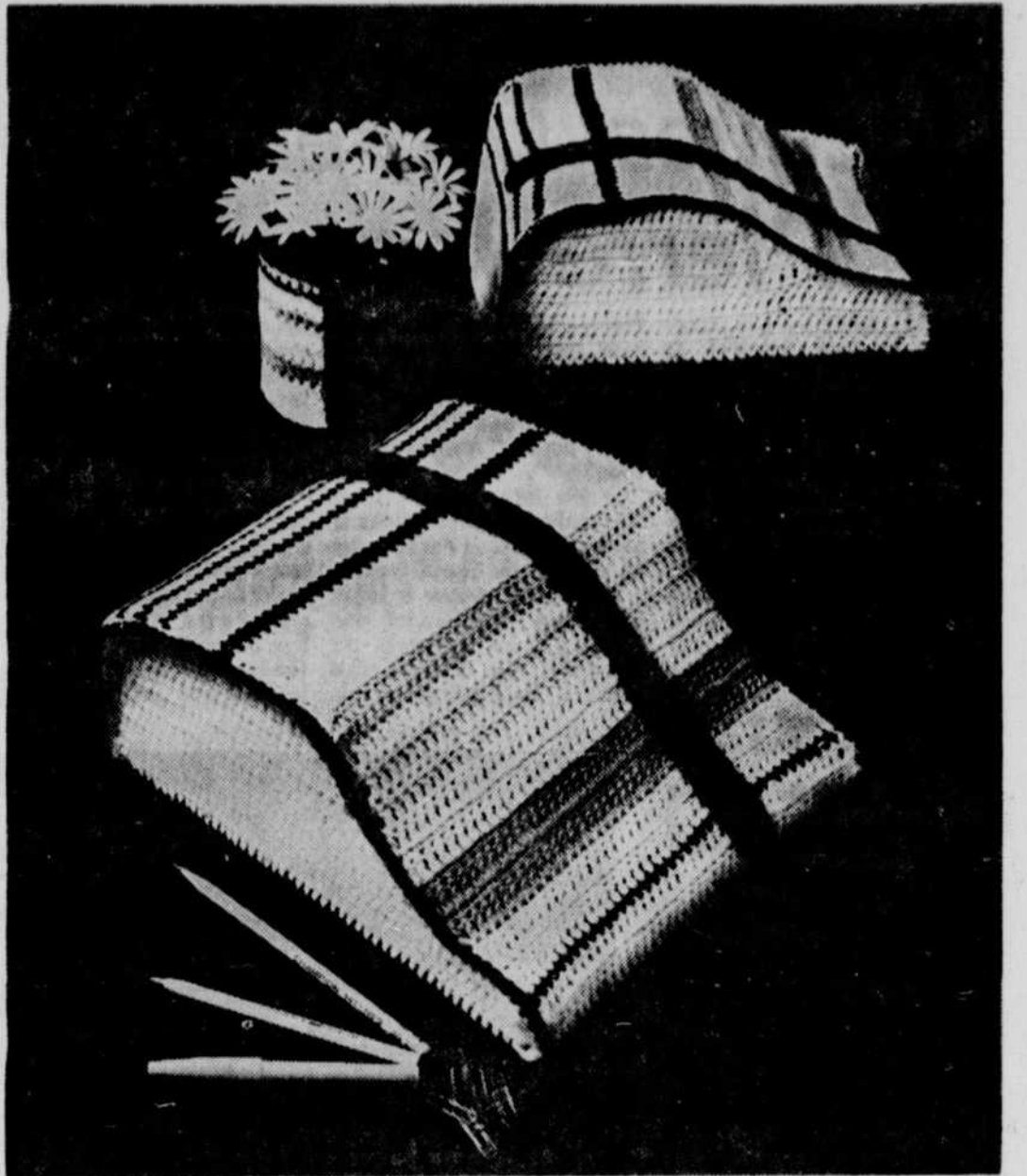
pour la femme américaine

WASHINGTON — (A.F.P.) — La Cour suprême des Etats-Unis a déclaré lundi que toute forme de discrimination "arbitraire" à l'encontre des femmes était contraire à la constitution.

C'est la première fois dans l'histoire américaine que cette instance judiciaire suprême étend la clause dite de "protection égalitaire" du 14^e amendement au problème de la discrimination sexuelle. Jusqu'à présent, cette clause du 14^e amendement à la constitution — amendement adopté en 1868 — n'avait été appliquée que dans le cas de discrimination raciale, à partir de 1954 notamment.

Le jugement rendu lundi, à l'unanimité des membres de la Cour suprême, déclare inconstitutionnelle une loi de l'Etat de l'Idaho qui donne aux hommes la préférence sur les femmes pour la gestion des successions.

La prise de position de la Cour intervient au moment où le Congrès examine un nouveau projet d'amendement à la constitution, garantissant explicitement, cette fois-ci, l'égalité des sexes devant la loi.



Notre patron crochet

Voici quelques suggestions pour de merveilleux cadeaux qui peuvent être faits dans peu de temps avec toutes sortes de fil de coton, de nylon ou de soie à 4 plis. La couleur principale demande seulement 8 onces de matériel et une petite quantité de couleurs contrastantes. Faciles à laver, ces articles pratiques sont faits des deux mailles élémentaires et peuvent être réalisés même par une débutante dans le crochet. Le patron peut être ajusté pour convenir à toute machine à écrire. Pour commander le patron No 110, envoyer \$1.50 plus 15 cents pour frais de manipulation par chèque ou mandat de poste à:

CREATIVE CROCHET, (L'ACTION-QUEBEC),
Box 4564,
North Hollywood, Calif. 91607.

Inscrire vos nom et adresse en lettres moulées ainsi que le numéro du patron

Amener la population à s'exprimer sur le problème de la délinquance

Par Nicole Beaulieu

Les manifestations entourant le 25^e anniversaire de fondation du Service de réadaptation sociale qui se célèbrent cette semaine à Québec, refaçaient tout, le souci qu'entretenait le personnel de s'ouvrir à la communauté par le biais de l'action sociale.

"Il nous faut maintenant emprunter de nouvelles voies qui nous permettront de nous attaquer à l'ensemble du problème de la délinquance et non pas à un seul de ses éléments, le délinquant", a déclaré le directeur général du service, M. Jean-Luc Côté, au cours d'une entrevue.

Fidèle à cette ligne de pensée, le coordonnateur des activités du 25^e anniversaire et responsable de l'action sociale, M. Claude Fortier, a conçu un programme qui doit favoriser l'expression de la population sur la question.

L'un des événements les plus importants, le colloque des spécialistes, se tiendra jeudi et vendredi prochains au Motel Universel, sous le thème: "La délinquance, ma responsabilité". Les participants seront appelés à s'interroger sur les difficultés de la réadaptation sociale et à faire connaître leurs opinions sur les services offerts par le S.R.S. de la région et sur l'orientation qu'il entend prendre.

Cette première étape de la consultation entreprise par le personnel du S.R.S. auprès de la population connaît des prolongements au cours de la première semaine de décembre, alors que des représentants de l'organisme rencontreront des groupes d'étudiants et de travailleurs oeuvrant dans plusieurs sphères d'activité, ceci dans l'intention de tâter le pouls du public face à la réhabilitation de l'ex-détenu.

Parallèlement, des personnes ayant déjà eu affaire avec la justice (ex-détenus, probationnaires, détenus) seront amenées à témoigner de leurs expériences personnelles, à l'issue de rencontres qui auront lieu avec des membres du personnel du S.R.S.

Et parce qu'ils ont aussi leur mot à dire dans toute cette histoire, les membres de la corporation, les employés et les ex-employés auront aussi l'occasion de faire valoir leurs opinions, lors de la journée de la corporation qui a été prévue pour samedi.

Toutes ces activités visent à faire ressortir les besoins éprouvés par la communauté en matière de réadaptation sociale, de manière à pressentir le rôle que le service doit jouer.

Elles doivent être l'amarce d'un plan global d'action sociale dont les grandes lignes ont été définies dans le "rapport du comité d'étude sur l'orientation du service de réadaptation sociale" publié en mai 1970.

Accompagné d'un programme de formation du personnel en place et des futures spécialistes de même que d'un plan de recherche dans le domaine, l'instauration d'un programme d'action sociale à long terme, aurait pour but de sensibiliser la population au problème de la délinquance.

Dans une optique préventive, il susciterait la participation active de la population qui, bénévolement, viendrait en aide aux délinquants et aux jeunes en voie de le devenir. Cette action préventive réalisée par une participation globale de la communauté tendrait, croit-on, à enrayer les causes sociales de la criminalité.

"A notre avis, l'action sociale doit s'attaquer aux causes autant politiques que culturelles, économiques et sociales de la délinquance. Ce qu'il faut, c'est provoquer un engagement de gens de plus en plus nombreux, prêts à diminuer les causes et à défendre l'idéologie proposée, dans leur milieu", affirme M. Poirier.

Cinquième congrès de la F.S.S.F. "Actualités et perspectives"

Actualités et perspectives

Le cinquième Congrès de la Fédération des Services Sociaux à la Famille du Québec se tiendra à l'hôtel Bonaventure de Montréal, les 1^{er}, 2^e et 3^e décembre prochain.

Plus de six cents congressistes participeront aux assises de ce Congrès dont le thème porte cette année sur les "actualités et perspectives" des services sociaux. Des questions d'actualité telles que la réorganisation des services de santé et de bien-être, les politiques sociales et familiales, les projets d'habitation, les services de retour à la vie normale seront en outre considérées en ateliers distincts par les spécialistes des différentes disciplines professionnelles concernées ainsi que par les organismes des différents milieux de travail touchés (agences sociales, bureaux de bien-être, hôpitaux, écoles, cliniques, associations familiales, centres de main-d'oeuvre, etc.).

D'autres groupes revisiteront les techniques d'intervention utilisées en service social, les programmes de développement du personnel des services sociaux ainsi que les méthodes d'évaluation des besoins de la population. Par ailleurs, les services auprès des populations migrantes et itinérantes seront étudiés: l'approche des problèmes en milieu scolaire sera reconsidérée; un regard particulier sera apporté aux

services dispensés aux citoyens de l'âge d'or. L'attention d'un grand nombre de congressistes portera sur le système de relations actuelles entre les agences sociales, les cours de bien-être et les services de probation ou régine présentement un fouillis indécipherable.

Le Congrès de la F.S.S.F., on le perçoit facilement, veut dresser d'une part le bilan des activités réalisées par l'ensemble des services sociaux et d'autre part proposer à ces services sociaux des perspectives de travail conformes aux réalités de l'heure et de celle d'un futur immédiat.

Toute personne intéressée aux questions sociales peut participer à ce congrès en faisant parvenir son inscription au secrétariat de la F.S.S.F., 65 rue Sherbrooke est, suite 303, Montréal 129, P.Q. tél.: 844-4423.

Un village américain se lance dans la fabrication de jouets entièrement en bois

MONTGOMERY, Vermont, 11 novembre — En avez-vous marre des jouets de pacotille qui semblent renfermer un mécanisme d'auto-destruction? Un groupe de citoyens du petit village de Montgomery, dans le Vermont, qui a fondé la première industrie de la région depuis les années de la crise, a peut-être trouvé le moyen de parer à cet inconvénient. Il s'agit d'une fabrique de jouets.

On a entrepris la production d'un éventail de 40 jouets entièrement en bois — des jouets de conception professionnelle et fabriqués entièrement de pin, bouleau et érable étuvé, sans pièces métalliques, clous, vis en plastique et sans peinture ou vernis. Conçus avec imagination, les jouets sont sûrs, robustes, polis par sablage et toutes leurs pièces sont goujonnées et collées à la main.

Les 25 propriétaires de la nouvelle industrie et ses employés, au nombre d'environ une douzaine, habitent tous le village ou la campagne environnante. (Certains actionnaires n'y résident pas à longueur d'année, mais ils y possèdent des résidences où ils passent les fins de semaines.) La population globale du canton de Montgomery s'élève à 800.

Les raisons pour lesquelles une agglomération si peu po-

puleuse possède tous les talents professionnels nécessaires à l'exploitation d'une entreprise industrielle petite mais intégrale offrent un intérêt particulier. En premier lieu, la fabrication des jouets, particulièrement de jouets entièrement en bois, est une industrie quasi-artisanale et plusieurs des citoyens de l'endroit, dont l'agri-

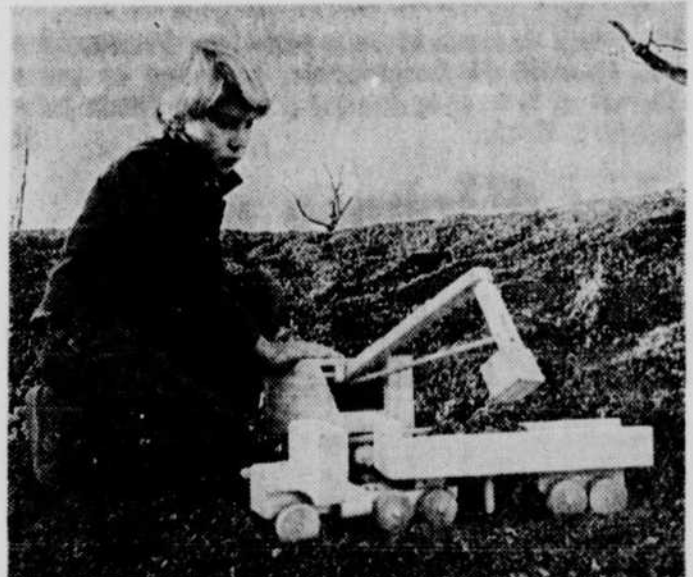
par un groupe de jeune gens, qui, chacun de leur côté, quittent la tension et les frustrations de l'existence et du travail dans la grande ville pour adopter un nouveau mode de vie dans ce coin magnifique, mais isolé, du Vermont.

Par exemple, le président de la compagnie est conseiller en administration et

ans, était désaffectée depuis dix ans. Les enfants du village fréquentent maintenant une plus grande école qui dessert le canton de Montgomery. L'ancienne école en lourd bois d'oeuvre, louée à la nouvelle industrie communautaire, a été remise à neuf et aménagée à des fins industrielles.

L'éventail des jouets com-

On reconnaît l'ingéniosité des designers et du personnel de la production ainsi que les caractéristiques régionales dans plusieurs des jouets uniques en leur genre qui comprennent un modèle d'une grue mécanique de carrière de granite, typique du Vermont; un modèle du téléphérique de la station de ski Jay Peak située à



culture figure aux antécédents, ont l'habitude de travailler le bois et de manier les outils. En second lieu, les talents de dirigeants nécessaires au fonctionnement d'une entreprise sont fournis

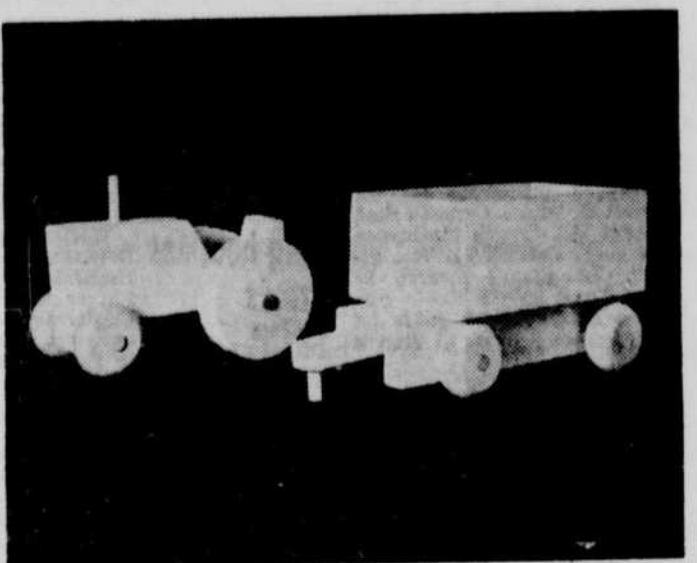
exerce sa profession à sa maison du Centre Montgomery. Le vice-président et directeur de la production est un diplômé en psychologie établi à Montgomery depuis quatre ans. Au cours des deux dernières années, il a travaillé comme mécanicien à la station-service de l'endroit. L'un des créateurs des jouets a reçu une formation universitaire en esthétique industrielle et il exploite présentement une ferme laitière florissante dans la localité voisine de Berkshire.

Le design des jouets ne connaît pas de frontière. David Rafter, le dessinateur de l'endroit devenu fermier laitier, en créa quelques-uns; les autres sont l'oeuvre de Jacques Giard, de Montréal.

La première fabrique de l'entreprise — et la raison de son nom et sa marque de commerce — est installée dans une ancienne école. L'école élémentaire de Montgomery, qui remonte à 90

prend des animaux en bois dur simples, mais bien profilés, aussi bien que des voitures et des jeux de blocs.

proximité; un pont couvert et un ascenseur d'édifice qui fonctionnera le long du mur de la chambre d'enfant.



Renversant les prévisions

Jacques Laurent remporte le prix "Goncourt" et Pierre-Jean Rémy le prix "Théophraste Renaudot"

PARIS (AFP) — Les prévisions avaient attribué le prix Goncourt à Pierre-Jean Rémy et le prix Renaudot à Jacques Laurent. C'est le contraire qui s'est produit. Au cours de leur ultime réunion, la nuit dernière, les jurés du Renaudot ont en effet retenu ces deux lauréats en donnant toutefois la préférence à l'auteur des "Bêtes". Celui-ci ayant été finalement choisi par les Goncourt, Pierre-Jean Rémy, auteur de "Le sac du palais d'été" était donc désigné d'office pour le second prix.

Il n'a pas fallu toutefois

Au menu du jour

Expositions

Galerie Zanettin
Jacques Jourdain
(jusqu'au 24 novembre)

Foyer Artistique
847 St-Jean
Emaux du Québec
par le Groupe des Quatre

Galerie 40
40 de la Fabrique
La Guilde graphique
(jusqu'au 30 novembre)

Musée du Québec
Les créateurs du Québec
(jusqu'au 5 décembre)

Musée du Québec
Exposition Goodyear
(jusqu'au 6 décembre)

Le prix des ambassadeurs décerné à Jean Orieux

Paris (AFP) — Le prix des ambassadeurs a été décerné à Jean Orieux pour son livre "Talleyrand ou le sphinx incompris" Flammarion. Le jury est formé de 18 ambassadeurs en poste à Paris. Ils travaillaient sur les suggestions d'un pré-jury qui compte notamment MM. Roger Giron, Yves Gandon, Jean Fayard, André Chastenot, de l'Académie française, et Jean-Pierre Dorian. Ce pré-jury avait, outre le livre de Jean Orieux, retenu "Venises", de Paul Morand, Gallimard, "D'annunzio", de Philippe Julian, Fayard, et Le Journal, de l'ambassadeur Jean Chauvel.

Remettant au lauréat son prix, l'ambassadeur de Belgique M. Robert Rothschild, à la résidence duquel a été organisée la cérémonie, a déclaré au lauréat: "Talleyrand était un grand européen. Cela fera oublier tous les défauts qu'il a pu montrer".

A quoi, dans son remerciement, le lauréat a répondu: "La courtoisie, l'intelligence de Talleyrand sont caractéristiques de la diplomatie. Il pourrait être votre saint patron. Vous entamez aujourd'hui la procédure de sa canonisation".

moins de six tours de scrutin pour que Jacques Laurent remporte les suffrages des Goncourt, l'emportant finalement devant Didier Decoin pour "Abraham de Brooklyn", André Miquel "Le fils interrompu", Jean Thévenin "Les chevelures à cheval" et Louis Fafournous "L'abbaye de Grand vent".

Avant de passer à table pour leur traditionnel déjeuner, les membres du Goncourt sont allés rendre visite à leur président M.

Roland Dorgelès qui, en raison de son âge, 87 ans, n'avait pas tenu à se déplacer. Celui-ci, qui avait donné sa préférence à Jacques Laurent, s'est déclaré satisfait du vote.

Fondé à l'origine afin de permettre à un écrivain d'écrire pendant un an sans souci matériel, le prix Goncourt connaît chaque année un grand retentissement. Son lauréat devient en effet un homme en vue, dont les oeuvres ont un tirage

considérable.

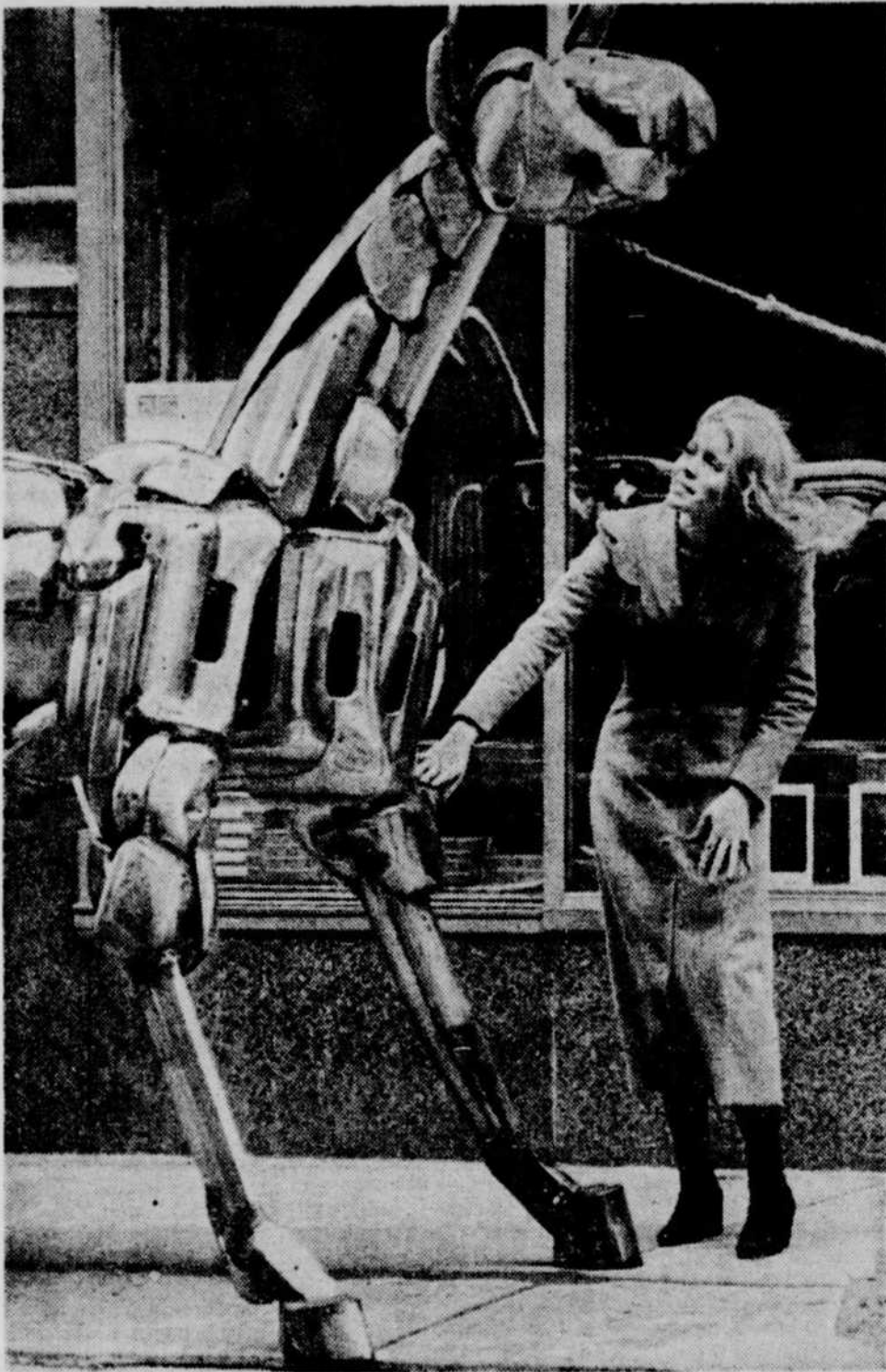
En revanche, le prix Théophraste Renaudot, fondé en 1926 par des journalistes littéraires qui, en attendant la proclamation Goncourt, entendaient faire connaître leur propre choix, ne vaut à l'heureux élu qu'une invitation à déjeuner pour... l'année suivante. Néanmoins, leur lauréat est assuré d'un tirage allant de 50 à 100,000 exemplaires. Protestataires

littéraires, une manifestation pittoresque a encore retenu lundi l'attention amusée des journalistes: les adeptes du "lettrisme" ont lancé des tracts proclamant les louanges du roman "Hypergraphique et

supertemporel" et décerné leur propre récompense en criant "Honte aux épicuriens de la littérature". La grande saison des prix littéraires qui s'est ouverte lundi et qui se poursuivra la semaine prochaine avec

l'attribution des prix Femina et Médicis avait en fait été inaugurée dimanche: la station Radio-Luxembourg a décerné son propre prix, intitulé: "Le prix Goncourt parallèle", à l'écrivain Didier Decoin pour son livre

"Abraham de Brooklyn". Fils du cinéaste Henri Decoin, ce jeune auteur de 26 ans a d'abord été journaliste et réalisateur à la station radiophonique Europe numéro un avant d'aborder la littérature.



Fait de pare-chocs d'automobiles —

Cette fois, un artiste a trouvé le moyen de réunir quelques pare-chocs d'automobiles pour reconstituer, à sa manière, l'ancêtre du cheval-vapeur. La scène se passe devant une galerie d'art de Detroit et il va sans dire que c'est cette fois la belle qui est allée à la bête. (Téléphoto: U.P.I.)

Un étonnant jeu d'échecs au Musée des Beaux-Arts de Montréal

Un étonnant jeu d'échecs en argent, moulé sur les doigts de Salvador Dali, a été prêt au Musée des Beaux-Arts de Mon-

tréal où il sera exposé pendant un an.

Dali a créé les pièces en l'honneur de son ami Marcel Duchamp, un des dadaïstes de la première heure. Le "Nud descendant l'escalier" de Duchamp avait fait sensation à l'Armory Show de New York en 1913; c'était le premier d'une série de tableaux qui allaient provoquer simultanément l'ire et la louange de la critique et du public tout au long d'une carrière fertile en émotions.

"J'avais une idée précise et pourtant symbolique," a dit Dali de son jeu d'échecs dont il a signé chaque pièce.

"Aux échecs comme en d'autres expressions de l'architecture humaine, il y a toujours un créateur et surtout, l'artiste créateur.

"C'est ainsi que je voulais représenter la main de l'artiste, l'éternel créateur. Comment mieux exprimer cette vision qu'en sculptant ma propre main, mes propres doigts?"

"Au garde-à-vous, j'ai placé la tour. Car c'est dans sa tour, dans sa propre maison, que l'homme peut pleinement et véritablement montrer sa main."

Le roi et la reine, le premier forme du ponce de Dali, la seconde de celui de Mme Dali, portent une dent comme couronne.

Le jeu appartient à M. A.G. Bacon de Montréal. Rangé dans un coffret en chêne, il est le deuxième d'une édition limitée de l'oeuvre, la première ayant été offerte par Dali à la Fondation américaine du jeu d'échecs.

"Je pense que cette oeuvre étonnera les visiteurs du musée," a déclaré M. David Carter au moment où il annonçait cet emprunt.

C'est la seconde fois en un an qu'une oeuvre de Dali est exposée au musée. La première est l'acquisition, faite au mois d'août dernier, d'une toile peinte sur les deux côtés qui serait le plus ancien de Dali à entrer dans une collection d'Amérique.

L'oeuvre principale est un portrait de Maria Carbone daté de 1925 qui évoque l'influence d'un autre Catalan célèbre, Picasso. Le revers montre le quart d'une nature morte que Dali avait peinte en 1924. La toile mesure près de 21 pouces sur 16.

Il a fallu une autorisation spéciale pour permettre la sortie d'Espagne de ce tableau qui appartenait à Mlle Maria Carbone, institutrice de 63 ans et amie de la famille Dali. Les fonds nécessaires ont été mis à la disposition du musée par les membres de son comité féminin.

Ciné résumé

Les analyses de films apparaissent ci-dessous sont classées suivant leur valeur artistique telle qu'établie par l'Office des Communications sociales. Les chiffres doivent s'interpréter comme suit: (1) chef-d'oeuvre (2) remarquables; (3) très bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

A la fin du texte est indiqué, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (e) enfants; (a) adolescents.

Patton

Cinéma CAPITOL

Film, avec George C. Scott et Karl Malden. En 1943, le général américain George S. Patton prend le commandement de la septième armée en Afrique du Nord et contribue à la défaite de l'Afrika Corps de Rommel. Il participe à l'invasion en Sicile. Il est mis à la tête de la troisième armée et dirige avec brio l'avance des troupes américaines vers l'Allemagne. (A3) Présenté à 2,50, 8,00.

Bandolero

Cinéma CAPITOL

Western, avec James Stewart et Dean Martin. Dece Bishop et sa bande sont condamnés à être pendus pour meurtre. Le frère de Dece, Mace, se substitue au bourreau et délivre les criminels. Le shérif part à leur poursuite. Lorsque la bande atteint le Mexique, le shérif les rejoint et ils sont attaqués par des bandits mexicains. (4) Présenté à 1,00, 6,05.

Il était une fois dans l'Ouest

Cinéma LE BIJOU

Western, avec Charles Bronson, Claudia Cardinale et Henry Fonda. Un constructeur de chemin de fer fait tuer un fermier possédant un terrain avantageux le long du parcours prévu. La veuve de la victime recourt la protection d'un hors-la-loi et d'un inconnu. (4) Atmosphère de violence. Présenté samedi et dimanche à 12,00, 3,00, 6,00, 9,00. Sur semaine à 6,00, 9,00. (4e semaine).

Yellow Submarine

Cinéma PARIS

Comédie avec les Beatles, réalisée en dessins animés. Le joyeux royaume de Pepperland subit l'assaut victorieux des "Blue Meanies", réfractaires au bonheur et à la musique. Un citoyen s'échappe dans un sous-marin jaune pour aller chercher de l'aide dans le monde extérieur. Les Beatles répondent à son appel. (A4) Présenté à 2,40, 7,30.

Les matins clairs

Cinéma CANARDIERE

Comédie, avec Archibald Eser et Gerardo Locker. Le petit Gaylor vit avec ses parents dans la maison de son grand-père où habitent aussi ses deux jeunes tantes, Rose et Betty. Il se voit témoin candide des aventures amoureuses de ces dernières et contribue à sa façon à la conclusion d'un mariage heureux pour l'une et pour l'autre. (E4) Présenté à 1,00, 4,15, 7,40. (10e semaine).

Au secours

Cinéma PARIS

Comédie avec les Beatles. La bague sacrificielle d'une secte orientale est disparue pour se retrouver au doigt de Ringo, le batteur des Beatles. Le grand prêtre et ses acolytes annoncent à Ringo que le port du bijou le désigne comme la prochaine victime. Ringo se réfugie avec ses copains dans divers pays. (E4) Présenté à 1,10, 5,50.

Les robinsons des mers du sud

Cinéma (Frontenac)

Film, avec John Mills, Dorothy McGuire et James MacArthur. Fuyant les armées napoléoniennes, une famille suisse prend la mer, après un naufrage, elle échoue sur une île déserte. Le père, la mère et leurs trois garçons construisent une maison dans un arbre. Ils découvrent un nid de pirates qui détiennent une jeune fille captive. Ils repoussent victorieusement une attaque des pirates. (E4) Présenté à 12,30, 4,20, 8,10. (3e semaine).

Quelle vie de chien

Cinéma ODEON (Frontenac)

Comédie, avec Tommy Kirk et Fred MacMurray. Un jeune garçon visite un musée et rapporte par accident une bague magique du moyen âge. Cet anneau a le pouvoir de le transformer en chien, semblable à celui qui possède une jeune voisine. Avec l'aide de son petit frère, le garçon-chien aidera à découvrir des espions. (E4) Amusant. Présenté à 2,35, 6,25, 10,15 (3e semaine).

Let It Be

Cinéma PARIS

Documentaire réalisé par Michael Lindsay Hogg. Les Beatles répètent quelques nouvelles chansons en vue d'un enregistrement. Ils donnent un concert improvisé des affaires à Londres. Des prises de vue variées. (A5) Présenté à 4,15, 9,25.

Le grand frisson

Cinéma ODEON (Dauphin)

Comédie, avec Elvis Presley et Michèle Carey. Un photographe de presse, Greg, fait la connaissance d'une jeune fille fantasque, Bernice, qui lui fait perdre son emploi et son appartement. Greg parvient à se trouver deux autres situations tout en évitant de revoir Bernice qui ne cesse de lui causer des ennuis. (A5) Présenté à 3,00, 6,20, 9,30. (2e semaine).

Le Californien

Cinéma ODEON (Dauphin)

Western, avec Charles Bronson et Susan Oliver. Lint Murdock et un jeune garçon, Jaime McPheeters rencontrent Maria, une jeune femme que Murdock a jadis aimée et qui est maintenant mariée à Vance, un ancien adversaire qu'il a rendu manchot. Les frères de Vance gardent prisonnier Murdock (5). Violences. Présenté à 1,30, 4,45, 7,55. (2e semaine).

Cinq hommes armés

Cinéma PIGALLE

Western, avec Peter Graves et James Daly. En 1914, un aventurier surnommé le Hollandais s'adjoint quatre hommes pour libérer un chef révolutionnaire mexicain. Ce dernier doit leur fournir les détails nécessaires à l'organisation d'un raid. Après le vol, le Hollandais part seul avec l'or. (5) Présenté à 1,30, 6,50. Spectacle de nuit, samedi à 12,00.

Money, Money

Cinéma STE-FOY (Alouette)

Ce film n'a pas été coté par l'Office des communications sociales. Présenté sur semaine à 7,40. Samedi, dimanche et mercredi à 1,15, 4,25, 7,40.

Angélique et le Sultan

Cinéma PIGALLE

Film, avec Michèle Mercier et Robert Hossein. Enlevée à son mari par des pirates, Angélique est destinée au Harem d'un roi arabe. Peyrac se met en frais de la rejoindre et propose au roi l'échange d'un secret pour fabriquer de l'or contre la restitution d'Angélique. (5) Violences cruelles. Présenté à 4,40, 10,00. Spectacle de nuit, samedi à 12,00.

Yankee

Cinéma LIDO

Western, avec Philippe Leroy, Adolphe Celli et Mirella Maravidi. Un chef de bande, Concho, fait régner la terreur sur un village du Nouveau-Mexique. Survient un étranger, Yankee, qui s'attaque aux bandits. A travers pièges et guet-apens, Yankee vient à bout de Concho. Cruauté et violence. (5) Présenté sur semaine à 7,30. Samedi à 7,40. Dimanche à 1,00, 4,15, 7,40.

Cindy et Donna

Cinéma STE-FOY (Champlain)

Drame, avec Debbie Osborne, Nancy Ison et Cheryl Powell. Fille d'un père coureur et d'une mère soumise, une adolescente, Cindy envie les expériences amoureuses de sa sœur Donna. Karin, une camarade de classe l'entraîne dans un flirt avec deux garçons, mais Cindy se refuse aux étreintes de l'un d'eux. Elle connaît sa première expérience amoureuse avec l'amant de sa sœur. (6) Présenté samedi, dimanche et mercredi à 12,45, 3,45, 6,45, 9,45. Sur semaine à 6,45, 9,45. (5e semaine).

Garde bébé pour papa

Cinéma STE-FOY (Champlain)

Drame, avec George E. Carey et Susan Roman. Une adolescente, Candy, a une aventure avec un metteur en scène, Jim Carlton, chez qui elle a l'habitude de remplir la fonction de gardienne d'enfant. La femme de Carlton qui se drogue à l'insu de son mari, est forcée par son fournisseur de participer avec le yacht familial à un voyage de contrebande. (6) Présenté samedi, dimanche et mercredi à 2,15, 5,15, 8,00. Sur semaine à 8,00. (5e semaine).

Ton mari, cet inconnu

Cinéma CANARDIERE

Film, avec Michael Maier et Angelika Frey. Quatre sketches illustrant des problèmes conjugaux issus d'un manque de compréhension de la psychologie masculine. Oswalt Kolle, spécialisé dans la sexologie discute avec des participants à ces sketches. (6) Images indécentes. Présenté à 2,40, 6,00, 9,25. (10e semaine).

Y a plus de trou à Percé

Cinéma STE-FOY (Alouette)

Comédie, avec André Lawrence, Gordon Fisher et Michèle Mercier. Un jeune, Jim Carlton, qui aime à l'habitude de remplir la fonction de gardienne d'enfant. Lucien prend la place de Reggie au Vermont où il fait la conquête de toutes les femmes de la maisonnette et Reggie s'empare d'une jolie bohème. (6) Présenté samedi, dimanche et mercredi à 2,50, 6,05, 9,20. Sur semaine à 6,05, 9,20.

Sept fois... (par jour)

Cinéma LIDO

Comédie, avec Jean Couty et Rosanna Schiaffino. Adam Lafontaine, architecte canadien en Israël, souffre d'une propension à séduire sur-le-champ toute jeune fille qui l'attire. Il se confie à une femme psychiatre qui le soulage. Puis, il fait la rencontre d'une jeune Italienne, Eva Botticelli, et en devient amoureux. (6) Présenté sur semaine à 9,15. Samedi à 6,00, 9,25. Dimanche à 2,45, 5,55, 9,25.

Indomptable Angélique

Cinéma PIGALLE

Film, avec Michèle Mercier et Robert Hossein. Recherchant son mari disparu, Angélique s'embarque sur une galère qui est attaquée, Angélique se jette à la mer pour être recueillie par un gallion que commande un certain Escravinelle, n'ayant pu la séduire, la vend gros prix à un acheteur mandaté par son mari. (6) Présenté à 3,15, 8,30. Spectacle de nuit, samedi à 12,00.

Le souffle au coeur

Cinéma EMPIRE

Drame, avec Léa Massari et Benoit Ferreux. Le souffle au coeur est l'histoire d'une éducation sentimentale vue sans fausse semblant ou hypocritisme. C'est un film qui dérange car il refuse d'admettre pour acquiescer à un certain nombre de tabous sociaux ou sexuels. Présenté à 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00. (4e semaine).

Le pays des cougars

Cinéma CARTIER LAIRET

Ce documentaire n'a pas été coté par l'Office des communications sociales. Présenté sur semaine à 6,00, 8,00, 10,00. (2e semaine). Samedi et dimanche à 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00.

Le trafic

Cinéma CANADIEN

Comédie, avec Jacques Tati et Maria Kimmerley. M. Hulot apparaît dans le film sous les traits d'un inventeur-bricoleur qui a mis au point une voiture de camping dotée d'une quantité de gadgets. Cette voiture part de France pour aller participer au Salon de l'Automobile à Amsterdam. Présenté sur semaine à 7,00, 9,00. Samedi et dimanche à 1,00, 3,00, 5,00, 7,00, 9,00. (2e semaine).

Bloody Maman

Cinéma ST-ROMUALD

Ce film n'a pas été coté par l'Office des communications sociales. Présenté sur semaine à 9,05. Présenté dimanche à 6,00, 8,05. Samedi, matinée pour les jeunes: Cinq cartes à abattre à 1,30. La légion des damnés à 3,10.

La légion des damnés

Cinéma ST-ROMUALD

Ce film n'a pas été coté par l'Office des communications sociales. Présenté sur semaine à 7,30. Présenté dimanche à 7,30. Samedi, matinée pour les jeunes: Cinq cartes à abattre à 1,30. La légion des damnés à 3,10.

SALLE LOUIS FRECHETTE
Grand Théâtre de Québec

Mercredi 1er décembre - 8:30 p.m.

WITOLD MALCUZYNSKI
pianiste polonais de renommée internationale

Programme, CHOPIN: Nocturne en do dièse mineur, Ballade No 2 en fa majeur, 3 Mazurkas, 2 Valses, Scherzo No 2 en si bémol mineur. LISZT: Variations sur un thème de Bach. BRAHMS: Intermezzo op. 118 en si bémol mineur, Rapsodie en sol mineur. BACH-BUSONI: Chaconne.

Location, \$3, \$5, \$6.
Age d'or et Étudiants, \$1

Des idéologues et l'apathie seraient à l'origine de la contestation à l'université Laval

par Guy GIROUX

Un petit groupe d'idéologues et de doctrinaires seraient fondamentalement à l'origine de la récente contestation des étudiants de l'université Laval, alors qu'en second lieu une telle situation serait attribuable à l'apathie de la masse étudiante et des professeurs.

Telle fut l'opinion émise par l'abbé Gérard Dion, appelé à émettre ses commentaires sur ce mouvement de "remise en question" qui a pris une certaine envergure, ces derniers temps, à l'université Laval.

Professeur au département de Relations industrielles de la faculté de Sciences sociales, de l'U.L., l'abbé Dion s'est montré d'avis que la récente période de grèves, qu'il qualifie de "situation de confusion", avait été préparée par certains individus depuis les printemps derniers. Aussi, ajoutant que ceux-ci avaient "manqué leur coup en octobre", l'abbé Dion souligne que la contestation a été "polarisée" autour du règlement no 8 et du processus d'élection du futur recteur.

Par ailleurs, l'abbé Dion s'est montré d'avis que le groupe d'idéologues, qui seraient à l'origine des dernières contestations à l'université, auraient une certaine affinité avec ceux que l'on devrait considérer comme les responsables de la disparition de l'Association générale des étudiants de Laval.

(Agel). Ceux-là seraient en quelque sorte les "continuistes" de ceux-ci.

"Fossoyeurs" de la participation:

"J'éprouve une grande crainte que le genre d'expérience que la masse des étudiants a été amenée à vivre ne la détournent de l'activité des 'manipulateurs', ce sera l'enterrement de la participation".

C'est après avoir souligné des craintes de cet ordre que l'abbé Dion se montra d'avis que tant que les étudiants ne se doteront pas d'une structure ou d'une organisation représentative, la participation n'aboutira à rien.

Il a d'ailleurs manifesté une certaine surprise, et même de l'indignation face à ceux qui, "après coup", parlent de participation. Il voulait plus précisément souligner par là que bien que l'on critique en somme certains résultats de la Commission avait pourtant ouverte toutes grandes ses portes à la consultation, avant d'en arriver à l'élaboration définitive des statuts qui accompagnent la nouvelle charte de l'université. Ainsi, selon l'abbé Dion, la participation n'aurait pas eu lieu au bon moment.

De la parité au choix du recteur:

Interrogé sur ce qu'il pensait de

la parité des étudiants au niveau des Conseils de faculté, l'abbé Dion souligne que c'était pour ainsi dire un "faux problème", surtout lorsque l'on a à faire travailler ensemble différents groupes d'intérêts, tels que les professeurs, les administrateurs, les assistants de recherche, les étudiants et, "pourquoi pas le personnel de soutien?", devait-il faire remarquer.

Finalement, il devait signaler qu'avec la parité étudiante ou à son défaut — soit lorsque les étudiants ne forment pas un groupe numériquement égal aux autres — "c'est encore le gars compétent qui peut conduire tout le Conseil".

Relativement au processus d'élection du recteur, l'abbé Dion a manifesté son étonnement face à l'importance considérable que l'on accorde actuellement à ce sujet. Il devait d'ailleurs s'exprimer de la façon suivante: "Chez beaucoup de gens on a l'impression qu'ils conçoivent le recteur comme un monarque absolu, comme si c'était si important que cela le choix du recteur. Ce n'est qu'un symbole."

Soulignant par ailleurs, d'une part, que l'université Laval était la seule au Canada à élire son recteur, l'abbé Dion fit en outre remarquer que la "décentralisation énorme" de l'autorité à l'U.L. ne justifiait pas toute l'importance que certains semblent accorder au choix du futur recteur.

Votre journée télé

Horaire des postes locaux et des postes transmis par câbles

3 WCAX-TV Burlington	4 CFMT-TV Québec	5 CKMI-TV Québec
7 CHLT-TV Sherbrooke	8 WMTW-TV Mt. Wash.	10 CFMT-TV Montréal
11 CBVT-TV Québec	12 CFCT-TV Montréal	13 CKTM-TV Trois-Rivières

Dr André Dorion, o.d.
Dr Ghislain Dionne, o.d.
OPTOMETRISTES

EDIFICE MARCEL MASSICOTTE
869 EST, RUE ST-JOSEPH — 529-9642

Les chiffres placés immédiatement à côté du titre réfèrent à la valeur artistique: (1) chef-d'œuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable; (—) pas coté. La valeur humaine et chrétienne du film est indiquée après le titre du film. S'ajoute, quand il y a lieu, la convenance pour les jeunes: (E) enfants; (A) adolescents.

Aujourd'hui — MARDI

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

- 11—Daniel Boone*
- 12—Truth or Consequence*
- 13—Cinéma de 5 heures: "L'été sans fin"

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

ta, Eslanda Nunez et Adela Legra. — A trois périodes différentes de l'histoire de Cuba, l'aventure d'une femme pré-nommée Lucia.

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart Is*
- 4—Palmarès*
- 7—Mini-résumé
- 8—Bewitched*
- 10—Le 10 vous informe*
- 11—Un Français au Japon
- 12—The Flintstones*
- 13—Le 13 vous informe

En soirée

- 6.00 3—Channel 3 News Hour*
- 5—Star Performance*
- 7—Troisième édition
- 10—Madame est servie*
- 11—Le gourmet farfelu*
- 12—Pulse*

Après-midi

- 12.00 3—Where The Heart



Pour avoir caché deux prêtres —

Les Cisterciens de l'Abbaye Notre-Dame de Bethléem en Irlande du Nord ont reçu la visite de soldats britanniques. Les fouilles ont révélé que le monastère cachait, en plus des deux prêtres recherchés pour interrogatoire, deux évadés de prison. (Téléphoto : U.P.I.)

Profitant du passage de Pépin à Alger

Le Canada accentuerait ses échanges commerciaux avec l'Algérie et pourrait importer du vin et du gaz algériens

ALGER (AFP) — Le Canada pourrait importer prochainement du vin et du gaz algériens. C'est l'avis du quotidien algérien "La République", qui, comme l'ensemble des autres journaux du pays, se déclarent confiants quant à l'issue des conversations économiques ouvertes lundi à Alger sous la conduite de MM. Jean-Luc Pépin, ministre canadien de l'Industrie et du Commerce et Layachi Caker, ministre algérien du Commerce.

Selon la presse algérienne, ces négociations aboutiront vraisemblablement à un accroissement substantiel des échanges commerciaux algéro-canadiens, jusqu'à présent très faibles, et au renforcement considérable de la coopération économique et technique entre les deux pays.

Le Canada exporte en Algérie essentiellement du bois et du blé. Il avait signé avec

l'Algérie, en novembre 1970, un contrat pour la livraison à crédit de 650.000 à 1 million de tonnes de blé en l'espace de 4 ans. Les deux pays ont adopté, la même année, un programme de coopération économique prévoyant des prêts canadiens pour 50 ans, non productifs d'intérêts, pour un montant de \$22 millions.

Ils ont par la même occasion mis au point les conditions de poursuite de l'aide alimentaire canadienne à l'Algérie, qui s'élève à \$3 millions. En outre, l'Algérie a obtenu d'Ottawa en 1968 un crédit de \$5 millions à échéance de 50 ans sans intérêt. Ce prêt a été investi dans les constructions scolaires, l'industrie de la pêche, l'hydroélectricité et la recherche scientifique. Une augmentation substantielle d'enseignants canadiens avait été énoncée convenue entre les deux pays.

D'autre part, la Banque de Montréal a consenti à la Société nationale algérienne des hydrocarbures "Sonatrach", en mars 1971, un prêt de \$10 millions, remboursable en 5 ans avec un différé de 18 mois, destiné à compléter le financement de l'oléoduc Fesdar-Skikda.

Enfin, une entreprise canadienne a été chargée par le gouvernement de la construction à Mefiah de la plus grande cimenterie d'Algérie, dont la production atteindra un million de tonnes par an.

SÉRIE D'ENTRETIENS
Après avoir présidé la délégation canadienne aux conversations économiques et commerciales qui se sont ouvertes lundi

matin à Alger, M. Jean-Luc Pépin a eu dans l'après-midi une série d'entretiens avec plusieurs membres du gouvernement algérien.

Il a été reçu successivement par MM. Rabah Bitat, ministre d'Etat chargé des Transports, Belaid Abdesslem, ministre de l'Industrie et de l'Energie, Tayeb Larbi, ministre de l'Agriculture et de la réforme agraire et Smail Mahroug, ministre des Finances.

Lundi soir, le ministre a été l'hôte d'un dîner officiel offert en son honneur au palais des expositions par M. Layachi Caker, ministre du Commerce.

Mardi, M. Pépin se rendra à Arzew où il visitera le complexe pétrochimique. Il se rendra ensuite à Hassi-Messaoud pour visiter les installations pétrolières. Le ministre canadien et la délégation qui l'accompagne seront de retour dans la soirée à Alger où ils seront les hôtes à dîner de M. Belaid Abdesslem, ministre de l'Industrie et de l'Energie.

Un partenaire important pour l'Algérie

"Nous pensons que le Canada peut être un partenaire important pour l'Algérie, qui poursuit le combat pour l'indépendance économique", a déclaré M. Layachi Caker, ministre algérien du Commerce, à l'ouverture lundi des conversations économiques algéro-canadiennes.

"La présence de responsables de sociétés canadiennes, a-t-il poursuivi, pourra permettre la signature de contrats avec des sociétés algériennes. Il existe entre l'Algérie et le Canada d'indéniables complémentarités dans les domaines de l'industrie, de l'agriculture et de la technologie".

M. Layachi Caker a également rappelé qu'en 1970, les importations de son pays en biens d'équipement avaient atteint 75 pour cent des ses importations contre 25 pour cent pour les biens de consommation".

M. Jean-Luc Pépin, ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada, a répondu en précisant que l'objet de sa visite officielle en Algérie est de "renforcer la coopération et augmenter les échanges entre les deux pays".

Malgré le silence officiel, la situation s'envenime

Les accrochages se feraient de plus en plus fréquents à la frontière indo-pakistanaise

D'après (AFP)

La situation explosive qui règne depuis plusieurs semaines à la frontière du Pakistan Oriental et du Bengali indien, s'est aggravée sensiblement au cours des dernières 48 heures.

Une atmosphère de veille d'armée régnait lundi soir à Calcutta, où des détachements des milices populaires défilaient dans les rues, tandis que des contingents militaires étaient observés en route vers la frontière.

Le silence officiel coïncidait cependant avec le calme apparent de la population privée de journaux depuis huit jours par suite d'une grève; elle n'a pas encore eu connaissance des plus récentes accusations pakistanaïses à propos d'une prétendue offensive de l'armée indienne au Bengale Oriental, cette information n'ayant pas été rapportée par la radio indienne.

Interrogé à ce propos par un journaliste, un porte-parole du ministère de la Défense a démenti catégoriquement en fin de journée lundi les assertions pakistanaïses selon lesquelles plusieurs milliers de militaires indiens, appuyés par des blindés et par de l'artillerie autonome, pénétreraient au Pakistan Oriental.

"L'armée indienne reste soumise à une consigne stricte lui interdisant tout mouvement offensif".

En revanche, selon le même

porte-parole, les forces armées indiennes ont reçu l'ordre de riposter à toute provocation pakistanaïse ou initiative militaire.

Au Bengale Desh

Des troupes de l'"Armée de libération du Bengale Oriental" (Mukti Bahini) ont encerclé lundi une section de l'armée pakistanaïse à Dattanagar, à quelque 30 milles de la frontière, et enlevé deux postes dans le district de Dinajpur, annonce l'agence indienne PTI.

Le premier poste, situé à Amarkhana, est tombé après un violent combat au cours duquel les pakistanaïses ont subi de lourdes pertes, précise l'agence. Le second se trouvait à Jagdalhat.

"Toujours selon l'agence PTI, l'"Armée de libération" aurait capturé cinq chars dans le district de Jessore à l'issue d'un sévère accrochage. De même, les "Combattants de la Liberté" auraient, toujours selon PTI, ouvert le feu dimanche

sans les atteindre sur quatre chasseurs Sabre qui avaient lancé des roquettes aux environs de Kashipur, dans le district de Jessore, provoquant la mort de cinq personnes.

L'armée pakistanaïse engagée huit mois après le coup de force de Dacca qui devait empêcher la sécession du Pakistan Oriental, l'armée pakistanaïse se trouve engagée sur toute l'étendue de frontières de cette province dans des combats défensifs contre les forces indiennes supérieures en nombre et en armement, a déclaré lundi un communiqué de la Radio pakistanaïse.

Selon ce communiqué, un jour après une première tentative dans le secteur de Jessore, à environ 180 milles de Dacca, l'armée indienne a lancé une attaque massive dans le même secteur, lundi soir.

Une division d'infanterie et une division de montagne, ainsi que deux régiments de blindés sont engagés dans l'opération, a précisé le radio.

D'autres attaques ont été signalées dans les secteurs de Chittagong et de Sylhet où, jusqu'à présent, se déroulaient presque tous les combats.

L'aviation indienne est également entrée en action et ses

chasseurs Mig et Nat ont pénétré profondément dans l'espace aérien de la province

orientale, a ajouté Radio-Pakistanaïse. Face aux forces indiennes, le

Pakistan ne possède pour la région que quatre divisions d'infanterie et pratiquement pas

d'avions. L'aviation est concentrée au Pakistan occidental.

Durcissement des positions Israël-Egypte

Maintien précaire du cessez-le-feu le long du canal de Suez

WASHINGTON (AFP) — Comme le craignaient les Etats-Unis, la préparation d'un nouveau débat des Nations unies sur le Moyen-Orient provoque aujourd'hui un durcissement des positions de l'Egypte et d'Israël et met en danger le maintien du cessez-le-feu le long du canal de Suez.

Depuis la fin de la semaine dernière, la diplomatie tranquille grâce à laquelle les Américains espéraient rapprocher les positions du Caire et de Tel-Aviv sur la réouverture du canal a fait place aux invectives et aux menaces. Même si une vraie guerre n'explose pas à la fin de l'année entre Israël et ses voisins arabes, dit-on à Washington, on peut craindre une reprise de la guerre larvée qui fera perdre tout espoir de progrès dans la recherche d'un règlement pacifique.

Le département d'Etat se refuse, pour le moment à admettre que l'Egypte ait coupé tous les contacts avec les Etats-Unis pour la négociation d'un accord intérimaire sur la réouverture du canal comme le président Sadate l'a dit à deux reprises aux troupes égyptiennes pendant le week-end.

"Le combat est la seule voie qui reste ouverte pour récupérer nos territoires et sauver notre honneur et notre dignité", a dit le président égyptien.

Réplique israélienne

Le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Abba Eban, a immédiatement rétorqué que les "rododendrons" du président Sadate démontraient "un total mépris pour le désir de paix de tous les peuples". Et le gouvernement de Jérusalem a immédiatement profité de l'atmosphère de crise ainsi créée pour réclamer une fois de plus aux Etats-Unis les fameux chasseurs - bombardiers Phantom qu'il estime indispensables à sa défense.

Même s'ils ne conduisent pas à une nouvelle guerre israélo-arabe, les événements du week-end illustrent un fait que les Etats-Unis s'efforcent de cacher. Leur tentative de médiation entre le Caire et Jérusalem pour réaliser un accord intérimaire sur la réouverture du canal de Suez a échoué et l'affaire du Moyen-Orient est renvoyée une fois de plus aux Nations unies où le climat est moins favorable à un règlement amiable.

Lorsque le secrétaire d'Etat William Rogers avait lancé sa tentative en se rendant lui-même au Moyen-Orient au printemps dernier, il s'était déclaré confiant que des progrès suffisants pourraient être faits avant l'Assemblée générale des Nations unies et que la réouverture du canal créerait un climat favorable à la recherche d'un règlement d'ensemble en 1972.

DIALOGUES ARDUS

Washington ne s'avoue pas encore vaincu et ses diplomates affirment que l'initiative américaine se poursuit. Mais il est clair que le dialogue renoue avec le Caire est interrompu

depuis des mois et que le dialogue avec Jérusalem se limite à une querelle sur la reprise des livraisons de Phantom.

Depuis le premier discours de M. Chia Kuan Hua à Manhattan, il est clair que l'entrée de la Chine populaire aux Nations unies ne va rien faire pour faciliter un accord entre Israël et ses voisins arabes. Les

diplomates américains craignent que le soutien sans réserve apporté par la Chine aux revendications arabes va contribuer à radicaliser le débat qui s'ouvre la semaine prochaine.

Le département d'Etat craint aussi que l'isolement d'Israël face au renouveau des menaces égyptiennes n'accentue les pressions du Congrès et de l'opinion

publique américaine pour un accroissement de l'aide militaire à Israël à l'occasion de la visite de Mme Golda Meir doit faire à Washington le mois prochain. Ce serait la fin de la politique de rapprochement avec les pays arabes que M. Rogers et son adjoint Joseph Sisco poursuivent patiemment depuis un an.

La petite actualité

Aux enchères : un trésor englouti depuis 250 ans au large de l'île du Cap-Breton

NEW YORK (P.C.) — Un trésor englouti depuis 250 ans au large de l'île du Cap-Breton sera vendu aux enchères, le 10 décembre, aux galeries Parke-Berth.

Il s'agit de pièces d'argent qui étaient destinées aux troupes françaises stationnées à Québec, plus une croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Louis et une série d'autres articles. La vente de ces objets a mis un terme à des recherches qui attirèrent les aventu-

riers depuis deux siècles et demi.

Ce sont trois hommes de Louisbourg, N.-E., qui ont finalement arraché à la mer le trésor ancien. Il s'agit de MM. Alex Storm, Harvey MacLeod et Dave MacEachern.

En septembre 1965, le trio retrouvait la coque pourrissante du navire Le Chameau, gisant sous 75 pieds d'eau environ.

Un autre groupe de Nouvelle-Ecosse, avec qui M. Storm était

entré en pourparlers il y a plusieurs années pour la conquête du trésor, a poursuivi les recherches et l'imbroglio judiciaire qui est né de ce conflit a paralysé la circulation des objets pendant huit autres mois.

Finalement, le juge Vincent Pottier, de la Cour suprême de Nouvelle-Ecosse, a jugé que le quart du trésor appartenait au groupe demandeur. La découverte est évaluée à \$700.000.

Un terme à 70 ans de service transatlantique

LONDRES (P.A.) — Le Canadien Pacifique mettra fin à 70 ans de transport de passagers transatlantique quand son dernier paquebot, l'Empress of Canada accostera à Liverpool pour la dernière fois.

Venant de Montréal, le bâtiment sera alors désarmé et mis en vente.

C'est le dernier paquebot d'une flotte qui, en 1968, a transporté 98.000 passagers entre le Canada et le Royaume-

uni.

Un porte-parole du CP a expliqué que la forte concurrence des lignes aériennes avait réduit le nombre des passagers maritimes à 24.000 l'an dernier.

Il tue 5 compagnons de travail et blesse un policier avant d'être abattu

BALTIMORE (P.A.) — Un employé d'une usine de pinces à ouvert le feu dans l'atelier lundi après-midi, tuant cinq de ses compagnons de travail, blessant un sixième ainsi qu'un policier avant d'être lui-même abattu par la police.

Il a tout à coup fait son apparition, portant un treillis militaire et deux carabines, "tirant sur tout ce qui bougeait d'un bâtiment à l'autre".

Quatre victimes sont mortes sur le coup, la cinquième est décédée à son arrivée à l'hôpital. Le blessé est dans un état critique et Ferrell est considéré comme moribond, malgré une intervention chirurgicale pratiquée hier soir pour des blessures au ventre.

Le policier a été atteint au

genou bien qu'il ait été protégé par l'aile de sa voiture. Son état est satisfaisant.

La police a été averti par la sonnerie d'alarme d'incendie que quelqu'un a tiré. Quand Ferrell est soudain sorti d'une des bâtisses après avoir atteint sa sixième victime, il s'est trouvé face aux agents sur lesquels il a alors tiré. La police a riposté et Ferrell est éperdué grièvement blessé.

La montagne et le froid ont raison de six jeunes gens en Ecosse

EDIMBOURG, Ecosse (AFP) — Un drame de la montagne qui a coûté la vie à six jeunes gens de 15 à 16 ans a marqué la première offensive du froid en Ecosse.

Les jeunes gens, quatre filles et deux garçons, qui étaient partis samedi en excursion dans les montagnes de Cairngorms, au nord de l'Ecosse ont été retrouvés lundi, morts de froid et à moitié ensevelis sous la

neige. La monitrice qui accompagnait le groupe, une jeune fille de 19 ans, a été retrouvée vivante mais elle souffre de gelures et a été hospitalisée dans un état grave.

Enfin, une autre monitrice de 21 ans qui était partie seule à la recherche des jeunes gens, a également été retrouvée et hospitalisée.

Le groupe espérait passer la nuit de samedi à dimanche

dans un refuge des monts Cairngorms. Mais les jeunes gens se sont perdus en route, au milieu d'une violente tempête de neige et n'ont jamais pu atteindre la cabane.

L'alerte avait aussitôt été donnée, mais ce n'est que lundi que les sauveteurs, aidés par un hélicoptère de la Royal Air Force ont découvert les corps des victimes.



Violentes manifestations —

Des affrontements entre policiers et étudiants japonais ont marqué en fin de semaine l'opposition de ces derniers au traité d'Okinawa. Plus de 600 personnes ont été arrêtées au cours de l'altercation. (Téléphoto : U.P.I.)

HOMMES
DEMANDES
Hommes demandés possédant voiture pour livraison.
Pour informations :
E. LEMIEUX
Tél. : 522-4771 Local 16

AVEZ-VOUS DES CORS ?

Pas besoin de revenir une fois par mois car nous enlevons la racine des cors et durillons. Traitement des ongles incarnés.

METHODES SCIENTIFIQUES

Traitement sans aucune douleur.

Clinique Den's Foot Clinic

853, rue St-Jean, Québec
Tél. : 694-0262 SUR RENDEZ-VOUS seulement

Au Canada, ça marche grâce aux programmes de création d'emplois.

Le gouvernement fédéral met \$498 millions à la disposition des Canadiens pour créer de nouveaux emplois. Ça fait beaucoup de pain sur la planche et si vous voulez que ça marche, il est temps d'agir.

Ça marche avec les citoyens

Servez-vous du Programme d'initiatives locales et présentez des projets d'intérêt communautaire aptes à créer de nouveaux emplois.

Ça marche avec les travailleurs

Ceux qui veulent se recycler ou se perfectionner dans leur métier peuvent bénéficier de l'expansion du Programme de formation de la main-d'œuvre. Quant à ceux qui ont peu d'expérience, ils peuvent en acquérir. Le gouvernement fédéral offre une compensation aux employeurs qui créeront des emplois dans le cadre du Programme de formation en cours d'emploi.

Pour plus de détails, renseignez-vous au Centre de Main-d'œuvre du Canada de votre localité.

Au Canada, ça marche.



Main-d'œuvre
et Immigration
Otto Lang, ministre

Manpower
and Immigration
Otto Lang, Minister

Les Remparts donnent du 2 pour 1 aux Ducs pour obtenir un coigneur

Par Réal LABBE

Les Remparts ont causé une certaine surprise en complétant un échange avec les Ducs de Trois-Rivières. Une surprise parce qu'on ne s'attendait pas que Maurice Filion fasse des chambardements immédiatement sur son équipe. Par contre, on savait que les jours de Bill Landers étaient comptés avec les Remparts. Filion avait donné une dernière chance à ce vétéran défenseur, vendredi à

Verdun, mais dimanche à Shawinigan, le pilote du club québécois n'avait pas eu recours à ses services, prouvant qu'il n'était pas satisfait du tout de son attitude.

En retour de l'aller gauche, André Deschamps, les Remparts ont dû céder également la recrue Alain Perron qui connaissait un excellent début de saison. Mais les Ducs tenaient à l'avoir absolument car Bill Landers en est à sa dernière année chez les juniors alors que Deschamps a encore une autre année devant lui. Le directeur-gérant des Ducs, Jack Toupin, a donc exigé Perron en plus pour ne rien perdre la saison prochaine.

Un batailleur

L'échange des Remparts est assez simple à comprendre: ils avaient besoin d'un batailleur, d'un bon joueur pour donner des coups d'épaule et ils ont mis la main sur un excellent homme en ce domaine. Mais Deschamps n'est pas qu'un batailleur, il est aussi un habile joueur de hockey. Pesant 185 livres et mesurant 5 pieds 11 pouces, Deschamps est un ailier gauche, natif de Valleyfield.

Il en est à sa troisième saison dans la Ligue Junior Ma-

jeure du Québec, s'étant joint aux Ducs en 1969. L'année dernière il a enregistré 21 buts en plus de mériter 30 assistances pour un total de 51 et il avait passé 143 minutes au banc des punitions. Cette année, en 17 rencontres, il a compilé un dossier de 8 buts et 6 passes pour un total de 14 points et (tenez-vous bien) il a déjà accumulé 140 minutes en punition depuis le commencement de la présente campagne.

C'est ce genre de joueur que recherchait Maurice Filion pour

Les Alouettes gagnent de justesse à Laval

LAVAL (PC) — Les Alouettes de St-Jérôme ont supplanté les National de Laval 5-4, hier soir, dans un match de la L.J.Q. disputé devant 1,916 amateurs. Maurice Desfossés, avec deux buts, a dirigé l'offensive des visiteurs, sont les autres compteurs ont été René Lambert, Pierre Archambault et Marcel Charette, tandis que Denis Daigle, André Perreault, Jean-Marie Lehoucq et Yvan Rolando répliquaient pour les locaux, qui ont cédé par la marge de 39-37 dans les lancers.

servir en quelque sorte de bougie d'allumage à ses hommes, surtout pour les parties à l'extérieur. Les autres clubs ont l'habitude de préconiser un jeu défensif quand ils reçoivent la visite des Remparts et ces derniers se font prendre à ce jeu avec le résultat qu'ils semblent parfois endormis. Un bon coup d'épaule de temps à autre servirait à réveiller les joueurs. C'est ce que André Deschamps préconisera. Il devait être ici à 3 heures cet après-midi.

Landers

Il était devenu bien évident que Bill Landers n'avait plus du tout le feu sacré pour le hockey. Ses études étaient terminées et il jouait au hockey plutôt comme un passe-temps. Il a été très décevant au cours des premières rencontres cette saison et c'est la raison pour laquelle son instructeur l'a fait "réfléchir" durant quelques joutes sur le banc. Mais il semble que ce défenseur, qui aurait pu aider la cause de l'équipe locale, n'ait pas compris le message, même après un entretien avec Maurice Filion.

Alain Perron

Ce sera sûrement une perte pour les Remparts que le dé-

part d'Alain Perron, jouant en compagnie de Jacques Richard et de Réjean Giroux, cette recrue de 18 ans avait connu un début de saison excellent. Il avait réussi 6 buts et récolté 13 mentions d'assistance pour un total de 19 points en 18 rencontres. Joueur de centre, c'est un habile fabricant de jeux. Les Remparts se ressentiront plus de cette perte que de celle de Bill Landers.

Sans recours

Même si Bill Landers et Alain Perron décident de ne pas se rapporter à leur nouveau club, l'échange tiendra quand même. Il s'agit tout simplement pour Jack Toupin et les Ducs de les convaincre de se rendre à Trois-Rivières. Deschamps pour sa part doit rencontrer son nouveau pilote avant la pratique des Remparts.

Amendes

Le joueur Gaétan Mathieu du National de Laval a été mis à l'amende de \$50.00 par le président pour sa conduite sur la glace durant les joutes régulières. Aussi le joueur André Deschamps des Ducs de Trois-Rivières a été mis à l'amende de \$25.00 pour les mêmes raisons.



CANTIN: "Marcotte se couchera à mes pieds durant la huitième"

Si vous prenez le temps de rejoindre le jeune champion mi-moyen junior du Canada, Reynald Cantin, à Montréal pour lui demander ce qu'il pense de son prochain combat contre Fernand Marcotte Jr, il vous répondra catégoriquement: "C'est une victoire assurée par K.O. avant la fin des 10 rondes que je réussirai. Mais si tout va comme prévu, Marcotte devrait être étendu au plancher à la 8e ronde".

Le jeune Cantin voit loin. Il sait que beaucoup de ses supporters vont miser sur ses chances de triompher et il faut que le jeune champion se soit réellement supérieur à Marcotte; je ne dois pas non plus décevoir personne ce soir-là", conclut Cantin.

Cantin ne se gêne pas pour dire qu'il ne restera pas la tête droite et qu'il ne prendra pas tous les coups qu'a pris Paduano, le 4 novembre dernier, lorsque Marcotte l'a affronté au Centre Paul-Sauvé de Montréal.

Cantin croit réellement que Marcotte a beaucoup d'erreurs à corriger et qu'il aurait dû attendre encore un an avant d'accepter ce combat contre lui. "L'une des erreurs de Marcotte est qu'il boxe droit comme une barre de fer et qu'il ne frappe jamais un seul coup au corps

pendant un combat. Mais contre moi, s'il ne frappe pas au corps et s'il reste droit, c'est le tapis qui l'attend", a lancé Cantin.

Cantin envisage donc une victoire par K.O. et, ensuite, son prochain adversaire sera Clyde ou Paduano, en février à Montréal. Cantin a aussi spécifié: "Je ne suis qu'un 142 livres mais je me sens capable de battre les Marcotte, Gray et Paduano, même si je dois leur concéder de 5 à 8 livres chacun".

Depuis que Cantin est professionnel, il a livré 20 combats. Il en a gagné 18 et perdu deux seulement. Le protégé de Georges Drouin a subi une défaite par décision en huit rondes seulement à son troisième combat chez les professionnels, à Portland, dans le Maine, et a subi une autre défaite à Sorel, à son 18e combat, lorsqu'il a rencontré Aldredo Escalera dans un combat de 10 rondes. Cantin et Drouin se disent persuadés que c'est un "sacrin" qu'ils se sont faits passer par Escalera devait avoir à peu près le même nombre de combats que Cantin mais, chose curieuse, Escalera a remporté trois autres décisions de 10 rondes depuis.

ESCALERA SUPERIEUR A CHAVEZ
Selon Cantin, Escalera est supérieur à Fierro Chavez, il boxe

à distance et avec force tandis que Chavez est un boxeur qui cherche plutôt à faire mal par sa raie son adversaire. Sur ce point, Cantin déclare qu'il en sait quelque chose car il a mis les gants quatre fois contre Chavez au Club Olympique, à Montréal, et il avoue qu'il battrait plus facilement Chavez qu'Escalera. On saura au Colisée de Québec, le 6 décembre, si Cantin rêve en couleurs ou pas...

Roger Larivière, le gérant de l'ancien champion Donato Paduano, a clairement indiqué, hier après-midi, qu'un combat Cantin-Paduano n'aurait jamais lieu.

"C'est impossible de mettre ces deux boxeurs ensemble", a-t-il dit. "Donato est un moyen junior et mi-moyen junior. La seule chance qui existe est que Georges Drouin (gérant de Reynald Cantin) accepte que Donato se batte à 150 livres".

Le promoteur Regis Lévesque voit cependant les choses d'un tout autre oeil: "Ne vous en faites pas, Paduano reviendra toujours à son poids s'il a sous les yeux une bourse possible de \$25,000..."



André DESCHAMPS



Bill LANDERS



Alain PERRON

CA POUSSE FORT DANS LE DOS DE PHIL ESPOSITO

MONTREAL (PC) — Même s'il occupe sa place familière au premier rang des compteurs de la LNH avec 34 points, Phil Esposito, du Boston, sent la soupe beaucoup plus chaude que l'an dernier.

En effet, il détenait une avance de 7 points à pareille date l'an dernier, mais Vic Hadfield, des Rangers, n'accuse présentement qu'un retard de deux points. De plus, Jean Ratelle et Rod Gilbert, des Rangers, ainsi que Bobby Orr, des Bruins, suivent au 3e rang avec 31 points.

Esposito et Frank Mahovlich, des Canadiens, demeurent les meilleurs francs tireurs avec 15 buts chacun et Orr domine avec 22 aides.

Au fait, Ratelle a été le premier joueur à compter quatre buts dans un même match cette saison alors que les Rangers ont amélioré et égalé de nombreux records en l'emportant 12-1 sur la Californie dimanche.

La lutte est serrée aussi chez les gardiens alors que le duo Esposito-Smith, du Chicago, dominent avec une moyenne de 1.65 but par partie, suivi de près par le duo Worsley-Maniag, du Minnesota, avec 1.70.

Enfin, Rick Foley, du Philadelphia, est demeuré le vilain du circuit avec un total de 67 minutes au cachot.

LES MENEURS

Esposito, Bos 15 19 34 6
Hadfield, N.Y. 14 18 32 47

Ratelle, N.Y.	14	17	31	2
Gilbert, N.Y.	13	18	31	14
Orr, Bos	9	22	31	27
Martin, Buf	14	12	26	8
Perreault, Buf	9	16	25	8
Mikita, Chi	9	15	24	6
Oliver, Min	9	13	22	0
Ullman, Tor	5	17	22	2
F. Mahovlich, Mtl	15	6	21	22
B. Hull, Chi	10	11	21	8

GARDIENS DE BUT

CHICAGO	MJ	B	BI	Moy
Esposito	700	19	3	1.62
G. Smith	500	14	1	1.68
Equipe	1,200	33	4	1.65

MINNESOTA

Worsley	540	13	1	1.44
Maniag	660	21	2	1.90
Equipe	1,200	34	3	1.70

BOSTON

Johnston	660	22	1	2.00
Cheevers	480	18	0	2.25
Equipe	1,140	40	1	2.10

MONTREAL

Dryden	1,120	36	2	1.92
Vachon	20	4	0	12.00
Equipe	1,140	41	2	2.15

NEW YORK

Villemure	540	11	0	1.22
Giacomin	600	32	0	3.20
Equipe	1,140	43	0	2.26

TORONTO

Parent	720	29	1	2.41
Plante	480	30	0	3.75
Equipe	1,200	59	1	2.95

PITTSBURGH

R. Edwards	427	17	0	2.38
Rutherford	371	19	0	3.07
Binkley	522	27	0	3.10
Equipe	1,320	66	0	3.00

PHILADELPHIE

Favell	834	39	1	2.80
Gamble	306	19	1	3.72
Equipe	1,140	58	2	3.05

ST-LOUIS				
McLeod	320	15	0	2.81
Wakelley	320	27	0	3.11
McDuffie	300	19	0	3.80
Equipe	1,140	61	0	3.21

VANCOUVER

Wilson	781	42	1	3.22
Gardner	539	32	0	3.56
Equipe	1,320	74	1	3.26

DETROIT

Daley	500	28	0	3.12
A. Smith	700	44	0	3.77
Equipe	1,200	72	0	3.60

BUFFALO

Crozier	1,060	60	0	3.39
D. Dryden	140	15	0	6.42
Equipe	1,200	77	0	3.85

LOS ANGELES

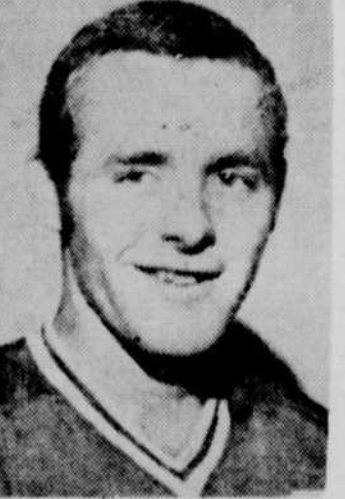
G. Edwards	605	40	1	3.96
Vachon	300	22	0	4.40
Dejordy	295	23	0	4.67
Equipe	1,200	85	1	4.25

CALIFORNIE

Carter	445	32	0	4.31
Meloche	575	43	1	4.48
Kurt	240	20	0	5.00
Equipe	1,260	98	1	4.66

Couillard vs Lévis-Lauzon à Sainte-Foy

Le "Couillard" de Ste-Foy, reviendra devant ses supporters alors qu'il recevra la visite du Lévis-Lauzon, détenteur de la cinquième position de la Ligue Junior "B" de l'Est. Il s'agit de la deuxième visite du Lévis-Lauzon à l'Aréna de Ste-Foy cette saison. L'équipe de la quinquallierie Roy compte deux nouveaux venus en Denis Grenon et Serge Metivier. Grenon sera à sa première joute avec sa nouvelle équipe puisqu'il portait auparavant les couleurs du Ste-Foy. Pour sa part, l'instructeur du "Couillard" Martin Madden pourra compter sur les services du défenseur Gilles Lupien qui a très bien figuré avec les Remparts de Québec lors de la dernière visite des Rangers de Drummondville au Colisée. Real Cloutier et Roy Halpin, deux joueurs du Midjet Ste-Foy seront également sur l'alignement et ils formeront un trio avec Michel Barbeau au centre. Cloutier et Halpin en seront à leur deuxième partie dans l'uniforme du "Couillard" Ste-Foy. Cette rencontre est cédulée pour 8h30 p.m. et l'admission demeure toujours la même, \$1.00 pour les adultes et \$0.50 pour les enfants.



DANNY JOHNSON, un des choix originaux des Canucks de Vancouver lors du repêchage de l'expansion, a été acquis par les Red Wings de Detroit pour le prix des "maiviers", en même temps que Bob Cook changeait lui aussi d'organisation.

Flash... Flash... Flash...

- Les Totems de Seattle ont averti Bud Poile, qu'ils n'étaient pas intéressés à garder leurs lieux avec les Canucks, devant le peu d'aide reçue de Vancouver.
- L'équipe féminine de volley-ball de l'Université Laval a terminé au 3e rang du tournoi de l'A.S.U.Q., présenté à McGill.
- Le coquetel annuel des Carnivals, aura lieu ce soir à 6h30, à l'hôtel Paul Baillargeon, avec comme invités, John McHale, Jim Fanning, Danny Menandez, Mel Didier, Roy Brand, Boots Day, Steve Renko, Larry Chiasson, Jean-Pierre Roy, Russ Taylor, Dave Van Horne et le nouveau pilote Karl Kuehl.
- C'est Jackie Clements, qui est le partenaire d'entraînement de Reynald Cantin.
- Hervé Filion a égalisé un record de la piste de Freehold, au New Jersey, avec six victoires, hier.
- L'ancien Québécois, Dave Hilton, affrontera Luis Rodriguez, à Miami, mardi prochain.
- Gréville l'an dernier, Pete Rose a été le premier joueur des Reds de Cincinnati à signer son contrat, cette saison.
- Bernard Geoffrion n'est pas intéressé à effectuer un retour comme pilote dans la Nationale, après ses expériences récentes, mais il ne dédaignerait pas une offre pour jouer sur la piste du jeu de puissance, lors de la nouvelle expansion.
- On était prêt à souffler la bulle géante du club de tennis Montcalm, quand on s'est aperçu qu'on n'avait pas le bon compresseur.
- L'un des favoris au titre de cheval de l'année 1971, Ack Ack, a été retiré de la compétition et envoyé au Kentucky, pour fins de reproduction.
- La course en canots du Carnaval prendra un nouvel aspect, avec une partie réservée au portage du canot.
- La dernière chance de Québec de se joindre à l'Association Mondiale de Hockey, sera l'abandon d'un des 12 groupes déjà acceptés.
- La piste de Monticello a changé les dates de son meeting d'hiver, pour en empêcher la télédiffusion et porter un dur coup au pari hors-piste.



L'AMH A ACCORDE UNE FRANCHISE A HAMILTON

HAMILTON (PC) — Les hommes d'affaires torontois Doug Michel et Jim McCreath ont avisé le bureau des commissaires de Hamilton qu'ils avaient obtenu un club dans l'Association mondiale de hockey et qu'ils avaient l'intention d'installer leur équipe à Hamilton.

Le bureau est intéressé à ce qu'il y ait d'autres rencontres cette semaine afin d'obtenir plus de détails. Michel et McCreath avaient d'abord l'intention de bâtir un aréna à Hamilton, mais s'en est ensuite remis à un homme d'affaires de St-Catharines, Basil Griffis, parce qu'ils ont dû déposer \$2 millions pour la licence de hockey.

Griffis a acheté un terrain dans l'est de la ville et est prêt de pouvoir bâtir un aréna de 10,000 sièges.

"Tout ce que je demande à

la ville, c'est de nous appuyer avec le hockey mineur et junior et autres présentations", a dit Griffis.

Michel, 38 ans, et McCreath, 23 ans, sont propriétaires d'une équipe mineure à Toronto. Michel est aussi président d'une entreprise de génie et McCreath vice-président d'une compagnie de développement de propriétés.

Selon McCreath, un groupe de la Nouvelle-Angleterre a obtenu une licence de l'AMH à Miami en fin de semaine.

Michel a dit que le recrutement commencerait en janvier au sein de la LNH, des ligues mineures nord-américaines et d'Europe.

Pointeurs juniors

B. A. Pts				
Richard J. Qué	22	28	50	
Desfossés N. Sor	21	24	45	
Savard A. Qué	18	25	43	
Plante M. Die	13	27	40	
St-Sauveur C. She	13	26	39	
Desjardins D. Sor	12	27	39	
Patry D. Die	17	20	37	
Martin J. Sha	18	18	36	
Villemure R. Sha	14	22	36	
Grenier R. Ver	10	26	36	

Charles Finley tente d'amadouer les Red Wings

CHICAGO (PA) — Le propriétaire des Seals d'Oakland, de la LNH, Charles Finley, espère en venir à une "entente amicale" avec Detroit au sujet de l'échange impliquant Tom Webster, obtenu des Red Wings en retour de Ron Stackhouse. Webster a dû être hospitalisé après quelques matches avec les Seals et Finley voudrait faire annuler l'échange en raison du mal de dos chronique de Webster.

F. GEDEON

ROULEAU

OPTICIEN D'ORDONNANCES

LUNETTES

1077, rue St-Jean

Tél.: 524-2358

SPECIALISTE DE LA VUE

Dr Laurent Massicotte

OPTOMETRISTE

LENTILLES CORNEENNES

1111, rue ST-JEAN — Québec — 529-6686

commandez du steak

LE PAYSAN

COIN STE-FOY ET DU VALLON

LIVRAISON

SCRUTIN ENCOURAGEANT POUR LE QUART-ARRIERE DES ARGOS

OTTAWA (PC) — Le quart-arrière Joe Theissman, qui a conduit les Argos de Toronto à leur première finale de la coupe Grey en 19 ans, a dominé 10 de ses coéquipiers au sein de l'équipe d'étoiles de la Conférence de football de l'Est.

Des sept Argos élus sur l'équipe offensive, Theissman et le demi Leon McQuay ont été des choix unanimes.

Les Tiger-Cats de Hamilton, qui ont pris à la finale de l'Est, sont absents à l'offensive, mais comptent trois joueurs à la défensive.

Les Alouettes de Montréal comptent quatre porte-couleurs à l'offensive et trois à la défensive et les Rough Riders d'Ottawa, un à l'offensive et deux à la défensive.

Equipe

Offensive

Quart-arrière — Joe Theissman, Toronto.

Demis — Leon McQuay, Toronto; Bruce Van Ness, Montréal; Dennis Duncan, Ottawa.

Fianqueur — Mike Eben, Toronto.

Centre — Paul Desjardins, Toronto.

Gardes — Justin Canale, Montréal; Charlie Bray, Toronto.

Bloqueur — Ed George, Montréal; Ellison Kelly, Toronto.

Ailier rapproché — Mel Profit, Toronto.

Ailier éloigné — Terry Evanshen, Montréal.

Défensive

Bloqueurs — Jim Stillwagon, Toronto; Rudy Sims, Ottawa.

Ailiers — Jim Corrigan, Toronto; Tom Laputka, Ottawa.

Secondaire intérieure — Steve Smeat, Montréal.

Secondaires extérieurs — Mark Kosmos, Montréal; Mike Blum, Hamilton.

Demis — Garney Henley, Hamilton; Mary Luster et Dick

Thornton, Toronto; John Williams, Hamilton; Gene Gaines, Montréal.

SCRUTIN

Theissman a récolté tous les votes au quart, succédant à Gary Wood, ex-Rough Rider. Sam Etcheverry, Bernie Faloney et Russ Jackson s'étaient partagé les honneurs pendant les 16 années précédentes.

Van Ness en est à sa première élection et Duncan avait été choisi en 1969.

Eben avait déjà été choisi comme flaqueur dans l'Ouest l'an dernier.

Canale en est aussi à sa première élection, mais Bray en est à son 3e choix d'affilée.

George en est à sa 2e élection et Kelly, à sa 4e, comme bloqueurs offensifs.

Profit, élu une 4e fois de suite, a raté l'unanimité par quatre votes au poste d'ailier rapproché.

Evanshen en est à sa première élection dans l'Est, mais avait déjà été choisi à quatre reprises dans l'Ouest.

Tous les demis défensifs, excepté Williams, sont des vétérans élus. Henley en étant à son 9e choix successif; Luster, à son 6e et Thornton, à son 2e en trois ans.

Deux autres recrues l'ont emporté haut la main, soit Stillwagon et Corrigan, tandis que Smeat remplaçait son coéquipier de l'an dernier, Charlie Collins, comme secondaire intérieur.

EVALUATION DES ARGOS

L'écart entre le talent sur papier et le talent sur le terrain est presque la marque de commerce des Argos de Toronto et il semble exister jusqu'à la finale canadienne.

"Leur offensive n'est pas aussi bonne qu'elle devrait l'être, a déclaré Henley, mais leur défensive est merveilleuse. Je ne critique pas leur offensive, mais je la crois meilleure qu'elle l'a démontré pendant toute la saison.

"Les Argos formeront un bon

club, car le potentiel est là. Nous ne les avons peut-être pas encore vus à leur meilleur".

Henley considère Theissman comme un très bon quart-arrière.

"Il tente peut-être de faire tout lui-même. Il apprendra avec l'expérience. Il devrait se servir davantage de son champ-arrière talentueux, mais il a fait du très bon travail".

Pour sa part, le pilote Leo Cahill était plus conservateur.

"Je crois à peine que nous soyons aussi bons avec une si jeune équipe pour en être arrivés jusqu'ici. Il doit y avoir une puissance intérieure dans le noyau pour avoir surmonté ce qu'on a surmonté".

ENTRAINEMENT DISCRET DES STAMPEPERS

(PC) Les Stampede de Calgary ont tenu une séance d'entraînement privée lundi en vue du match de la coupe Grey contre les Argonauts de Toronto dimanche prochain.

Mais l'instructeur Jim Duncan signale qu'il ne s'agit là que d'une mesure, généralement appliquée à la veille des matches importants, visant à concentrer l'attention des joueurs sur le football et non à empêcher l'adversaire d'espionner.

La plupart des joueurs semblent rétablis des légères blessures qu'ils ont pu subir au cours de la rencontre avec les Roughriders de la Saskatchewan mercredi dernier, a ajouté Duncan.

Seul Basil Park est encore ralenti par de nombreuses contusions à la jambe et par une blessure à la main. Wayne Harris, Herb Schum, Joe Forzani et Jesse Sims ont pour leur part retrouvé leur parfaite condition physique.

Selon Duncan, les quatre jours de congé qu'il a offerts à ses joueurs à la suite de leur victoire en finale de la conférence de l'Ouest ont été bénéfiques.

Les Stampede, qui n'ont pas gagné la coupe Grey depuis 1948 et ce malgré trois apparitions à la grande finale canadienne, prendront le départ pour Vancouver mercredi matin.

COMPARAISONS

Les Argos de Toronto, représentants de l'Est dans la classique de la coupe Grey à Vancouver dimanche prochain, ont vaincu les représentants de l'Ouest, les Stampede de Calgary, 18-7 dans leur seul match cette saison, le 25 septembre, soit trois jours après que les Alouettes eurent vaincu les champions de la CFB 26-11.

Le quart régulier du Calgary, Jerry Keeling, avait été blessé à Montréal et la recrue Jim Lindsey avait évolué contre Toronto.

Toronto a remporté le titre dans l'Est avec une fiche de 10-4 et Calgary, celui de l'Ouest avec un bilan de 9-6-1.

Voici les statistiques des deux clubs dans les matches réguliers, les moyennes par partie étant entre parenthèses :

	Calgary	Toronto
Points comptés	290 (18)	289 (20)
Points alloués	218 (14)	248 (17)
Gains au sol	2237 (140)	2124 (152)

JUDO

Raymond Dambant, 5e dan, directeur technique de l'association Québécoise de judo kodokan pour l'ensemble de la province de Québec, a consacré tout récemment deux journées de clinique à Québec.

Ces cliniques s'adressaient à tous les judokas de la région, entraineurs, professeurs de dojos et élèves. Plus de 250 judokas participèrent à ce stage.

Au programme, démonstrations et explications réservées aux officiels tels que, chronomètres, marqueurs et arbitres concernant les derniers règlements en vigueur de la Fédération internationale de judo.

Il faut souligner de plus que Raymond Dambant est, au Canada, le seul arbitre international de judo ce qui est tout à l'honneur de la province de Québec.

La deuxième partie était réservée pour une séance de katas et de technique. Il donna également un entraînement dirigé le premier de ce genre dans la région.

Ce stage s'avéra dans l'ensemble de très bonne qualité et nombreux furent les judokas, tant hommes que femmes, qui vinrent compléter leurs connaissances dans cette discipline sportive très complexe.

Ce stage servira en quelque sorte d'évaluation technique pour les judokas de la région de Québec.

Vu le nombre de judokas toujours croissant dans la Province de Québec, l'Association Québécoise de Judo Kodokan a suggéré à chaque région de former un bureau de direction de façon à promouvoir ce sport et de rendre un meilleur service à ses membres.

La région de Québec est la première actuellement, à être dotée d'un bureau de direction composé de huit membres dont :

Représentant régional : Daniel Taboret; adjoint du représentant : Roland Blouin; secrétaire : Pierre Guay; trésorier : Marc Delbois; information relations extérieures : Pierre St-Amand; conseiller : André Brochu; conseiller : Conrad Chabot; conseiller : Gérard Blanchet.

Le Siège Social de ce bureau est : 279 est, St-Joseph, 4e étage. — Tél. : 524-8281.

L'Association Québécoise de Judo Kodokan est le seul organisme officiel au Québec. Il est reconnu par :

Confédération des Sports du Québec (C.S.Q.); Gouvernement de la Province de Québec, Haut Commissariat; L'Association Canadienne des Ceintures Noires de Judo Kodokan; Le Comité Olympique Canadien; La Confédération Pan Américaine de Judo; La Fédération Internationale de Judo.

Seuls les membres de l'Association Québécoise de Judo Kodokan peuvent participer aux compétitions suivantes :

Championnat Provincial; Jeux d'Hiver du Québec; Championnat Canadien; Jeux Olympiques; Championnat du Monde.

Présentes dimanche le 14 à Chicoutimi par l'Association Québécoise de Judo, les championnats Provinciaux de Judo pour ceintures vertes, bleues et marrons résulteront en une journée fort bien remplie et très appréciée des profanes.

Plus de 200 judokas participèrent à ces championnats. Les judokas de la région de Québec, comme à l'habitude, se firent remarquer autant au classement final que par leur style et leur honnêteté dans les combats.

Catégories :

128 livres. — Jacques Perron, 1er. St-Sacrement; Louis-Marie Girard, 3e. Mgr-Marcoux.

139 livres. — Robert Doyon, 3e. St-Sacrement; Jean Renaud, 3e. St-Sacrement.

154 livres. — Jean-Raymond Grenon, 1er. Institut de Judo; Jean-Marie Larivière, 3e. Lévis.

176 livres. — Michel Robitaille, 2e. Bherer; Yvon Morin, 3e. Giffard.

Tentatives	436 (27)	367 (26)
Moyenne	5.5	5.9
Gains aériens	3093 (193)	3168 (226)
Passes tentées	449 (28)	375 (27)
Passes complètes	242 (15)	204 (14)

Pourcent.	53.9	54.4
Moyenne	12.6	15.5
Interceptions allouées	33	28
l'ers essais	270 (17)	240 (17)
au sol	113 (7)	89 (6)
par airs	143 (9)	131 (9)
par pun.	14 (1)	20 (1)
Bottés	165 (10)	134 (10)
dégag.	165 (10)	134 (10)
Moyenne	42.3	43.9

HIER	
Ligue NATIONALE	Green Bay 21, Atlanta 28
JEUDI	
Ligue NATIONALE	Los Angeles 20, Dallas 14
DIMANCHE	
Ligue CANADIENNE	Toronto vs Calgary
Finale de la Coupe Grey	(Jouée à Vancouver, 4 h. 30)

LES CLASSEMENTS	
Division AMERICAINE	
Conférence de l'EST	
G	P
Miami	1 2 238 117 889
Tatimore	7 3 2 221 102 700
N.Y. Jets	6 6 0 133 196 400
N.-Anglet.	4 6 0 157 255 400
Buffalo	0 10 0 134 308 400

Conférence CENTRALE	
G	P
Pittsburgh	5 0 1 198 205 500
Cleveland	5 5 0 176 192 500
Cincinnati	3 7 0 192 178 300
Houston	1 8 1 129 243 111

Conférence de l'OUEST	
G	P
Oakland	7 1 2 282 188 875
K. City	6 3 1 182 136 778
San Diego	4 6 0 203 230 400
Denver	2 7 0 145 196 222

Division NATIONALE	
Conférence de l'EST	
G	P
Dallas	7 3 0 253 165 700
Washington	6 3 1 182 136 778
N.Y. Giants	4 6 0 172 232 400
Philadelphie	3 6 1 125 227 300
St-Louis	3 7 0 172 206 333

Conférence CENTRALE	
G	P
Minnesota	8 2 0 151 82 800
Detroit	6 3 1 182 136 778
Chicago	6 4 0 159 178 600
Green Bay	3 6 1 200 216 333

Conférence de l'OUEST	
G	P
Los Angeles	3 2 0 200 152 667
San Francisco	6 4 0 204 139 600
Atlanta	5 4 1 216 196 546
N.-Orléans	3 5 2 172 236 377

Nouveau directeur technique pour le ski alpin

Lors d'une conférence de presse tenue lundi soir à Montréal, le président de la division du Québec de l'Association canadienne de ski a confirmé la nomination de Jacques Fortier au poste de directeur technique du ski alpin pour la province.

Il remplace le Français Bernard Gonnert dont la tâche fut presque toujours entravée par des polémiques. Professeur d'éducation physique et d'instructeur de ski, Jacques Fortier s'est mis récemment en évidence par le lancement d'une opération "enthousiasme".

Le président Claude Girard a par ailleurs révélé qu'une somme de \$30,000.00 vient d'être versée par le Haut-Commissariat à sa division pour couvrir les dépenses du pré-conditionnement et de l'entraînement des compétiteurs du Québec et les salaires de leurs entraîneurs.

De plus, Girard a également annoncé que l'équipe de ski du Québec, composée de quatre filles et de onze garçons prenait le départ ce matin en direction de Jasper, en Colombie-Britannique, où ils poursuivront leur entraînement en vue des compétitions qui débutent en janvier prochain.

Sur ces quinze compétiteurs, sept d'entre eux auront l'occasion de perfectionner leur technique en compagnie de l'équipe nationale Can-Am Judy Ware, 16 ans, Caroline Dufresne, 14 ans, Karen Cloutier, 14 ans, Robert David, 19 ans, Rémi Cloutier, 18 ans, Jean Maher, 17 ans, et Barri Braly, 17 ans, sont les heureux choisis.

L'équipe devait poursuivre son entraînement au Labrador, mais les mauvaises conditions de neige, à cet endroit, les en ont empêchés. Par contre, l'occasion de pouvoir s'entraîner avec l'équipe de la Can-Am réjouit les dirigeants qui soulignent que la province de l'Ontario n'a que trois de ses représentants invités au camp spécial.

En plus de poursuivre son entraînement, l'équipe participera à deux épreuves de calibre majeur à Jasper et à Fernie. Elle sera de retour à temps pour participer au camp des fêtes qui se déroulera du 26 décembre au 6 janvier. S'ajoutent à ces quinze, les meilleurs skieurs des neuf zones, celles-ci étant portées à quinze, bientôt. Pas moins de six compétitions sont prévues pour l'obtention de la Coupe du Québec, dont la finale aura lieu dans la région de Gatineau.

Patterson convoite encore son ancienne couronne

PORTLAND, Oregon (AFP) — Floyd Patterson, le seul boxeur ayant remporté deux fois le titre mondial des poids lourds, a révélé qu'il rencontrera Joe Frazier, l'an prochain, titre toutes catégories en jeu, s'il bat l'Argentin Oscar Bonavena, en janvier, à New York.

"J'ai de bonnes raisons d'en avoir la certitude, a-t-il déclaré mais il faut que je batte Bonavena d'une façon convaincante".

Patterson, qui aura 37 ans en janvier, est actuellement à Portland, Oregon, où, mardi, il rencontrera Charles Harris, en attendant son combat avec l'Argentin, combat qui a été reporté au 7 janvier, pour la cinquième fois, par suite de blessures successives du champion sud-américain.

"Je crois que je serai au sommet de ma carrière à 38 ou 39 ans", a encore indiqué le boxeur américain, à qui, la boxe a rapporté plus de huit millions de dollars. Il devint le plus jeune champion du monde des poids lourds, en 1956, et reconquit le titre, en 1960. Il le perdit ensuite face à Sonny Liston et manqua l'occasion d'une "passé de trois", en 1965, devant Cassius Clay.

Frazier

Frazier, champion du monde des poids lourds, a signé lundi, à la Nouvelle-Orléans, le contrat aux termes duquel il s'engage à défendre son titre contre Terry Daniels, un Texan de 25 ans, le 15 janvier, dans cette ville, comme prévu.

Ce sera le premier combat du Philadelphien, depuis qu'il a battu Cassius Clay aux points, en mars dernier, à New York.

Le champion du monde, toujours vaincu en 27 combats professionnels, recevra une garantie de \$250,000 pour cette rencontre, qui sera télévisée sur l'un des réseaux nationaux américains.

Son aspirant, fils d'un entrepreneur de construction du Texas, et qui est toujours étudiant, a été assuré de \$30,000, plus \$5,000 de frais. Il compte 29 victoires, dont 25 avant la limite, à son palmarès, pour 4 défaites et un match nul.

"Terry Daniels est un aspirant jeune qui s'est confirmé dangereux sur son efficacité et que je ne prendrai pas à la légère", a simplement déclaré Frazier, après avoir signé le contrat.

Le président Claude Girard a par ailleurs révélé qu'une somme de \$30,000.00 vient d'être versée par le Haut-Commissariat à sa division pour couvrir les dépenses du pré-conditionnement et de l'entraînement des compétiteurs du Québec et les salaires de leurs entraîneurs.

De plus, Girard a également annoncé que l'équipe de ski du Québec, composée de quatre filles et de onze garçons prenait le départ ce matin en direction de Jasper, en Colombie-Britannique, où ils poursuivront leur entraînement en vue des compétitions qui débutent en janvier prochain.

Sur ces quinze compétiteurs, sept d'entre eux auront l'occasion de perfectionner leur technique en compagnie de l'équipe nationale Can-Am Judy Ware, 16 ans, Caroline Dufresne, 14 ans, Karen Cloutier, 14 ans, Robert David, 19 ans, Rémi Cloutier, 18 ans, Jean Maher, 17 ans, et Barri Braly, 17 ans, sont les heureux choisis.

L'équipe devait poursuivre son entraînement au Labrador, mais les mauvaises conditions de neige, à cet endroit, les en ont empêchés. Par contre, l'occasion de pouvoir s'entraîner avec l'équipe de la Can-Am réjouit les dirigeants qui soulignent que la province de l'Ontario n'a que trois de ses représentants invités au camp spécial.

En plus de poursuivre son entraînement, l'équipe participera à deux épreuves de calibre majeur à Jasper et à Fernie. Elle sera de retour à temps pour participer au camp des fêtes qui se déroulera du 26 décembre au 6 janvier. S'ajoutent à ces quinze, les meilleurs skieurs des neuf zones, celles-ci étant portées à quinze, bientôt. Pas moins de six compétitions sont prévues pour l'obtention de la Coupe du Québec, dont la finale aura lieu dans la région de Gatineau.

Automobile

Le pilote argentin Carlos Reutemann, remportait les honneurs du Grand Prix du Brésil dans sa Brabham BT-36. Malheureusement, cette victoire a été assombrie par le décès du pilote italien Giovanni Salvati.

Salvati devait perdre la maîtrise de la March 712 alors qu'il prenait un virage au 25e tour. Son bolide a percuté contre un poteau protecteur pour ensuite dévaler une falaise de quelque 30 pieds de hauteur.

Emerson Fittipaldi du Brésil s'est classé deuxième au volant d'une Lotus.

PARNELLI JONES GAGNANT A BAJA

Jones, au volant d'une Ford Bronco, a couvert les 844 milles en 14 heures 59 minutes; la course se déroulait dans le désert de Baja, entre Ensenada et La Paz.

Parnelli Jones a perdu 45 minutes à réparer une suspension avant, permettant ainsi à son plus proche adversaire de terminer la course quelque 17 minutes derrière lui.

En deuxième place, on retrouvait Bob Ferro dans une V.W. "Dune Buggy" suivi de Walker Evans au volant d'une camionnette Ford. La première motocyclette a franchi la ligne d'arrivée deux heures derrière Jones; c'était une Husqvarna 400 cc conduite par Malcolm Smith qui s'est mérité la cinquième place.

LA U.S.A.C. PERD SON PLUS JEUNE CHAMPION

Danny Caruthers, âgé de 21 ans, est décédé la semaine dernière à l'hôpital Général de Riverside. Il avait récemment été couronné champion junior de la U.S.A.C.

Caruthers s'était infligé de multiples blessures alors que sa voiture, une Fitzpatrick Sesto "midget", dérapait dans le premier virage à la piste Corona lors d'une séance de pratique. On croit que l'accélérateur s'est coincé; Caruthers filait à plus de 100 milles à l'heure.

FERRARI REMPORTE LES NEUF HEURES DE KYALAMI

Brian Redman d'Angleterre et le Suisse Clay Regazzoni se sont emparés du drapeau à damier lors des Neuf Heures de Kyalami. Au volant de la Ferrari 312P modèle 1971, Redman et Regazzoni ont parcouru plus de 900 milles à une vitesse moyenne de plus de 100 milles/heure; ils ont ainsi défait l'équipe Jackie Ickx/Mario Andretti dans sa nouvelle voiture '72.

Suite à un arrêt de 43 minutes, Ickx et Andretti ont franchi la ligne d'arrivée 15 tours derrière la voiture gagnante. Andretti a enregistré le tour le plus rapide à 1:20 seconde.

La troisième place a été remportée par l'équipe Horden Ganley/Paddy Driver/Mike Hallwood dans une Chevron-FVC B-19, suivie de Tony Adamowicz et Mario Cosoni dans une Porsche 917.....

J-WAX LAISSE TOMBER LA CAN-AM

Un des plus importants commanditaires de course automobile en Amérique du Nord, à savoir Johnson Wax, n'appuiera plus la Can-Am. J-Wax a participé à la course automobile pour la première fois en 1966, c'est-à-dire au tout début de la série Can-Am.

L'apport de J-Wax se traduisait par des prix en argent, un trophée, ainsi que diverses activités à chacune des épreuves de la série. La compagnie avait également retenu les services de Stirling Moss à titre de "directeur de course".

J-Wax a décidé de se diriger vers des activités plus en rapport avec ses projets à venir. La S.C.C.A. a déclaré que plusieurs commanditaires étaient disposés à prendre la relève.

EN BREF

L'Australien Dave Walker, champion en Formule 3, sera le coéquipier de Emerson Fittipaldi dans la Formule 1 Lotus d'usine... Pour des raisons professionnelles, le Britannique Richard Attwood a décidé d'abandonner la course automobile... Le moteur 390 Reynolds Aluminium 510 CID sera mis à la disposition de tous les compétiteurs Can-Am l'an prochain... La liste d'inscription en vue de l'American Road Race of Champions de la S.C.C.A. compte déjà 438 noms. La course se déroulera à Road Atlanta... Scott Harvey et Tom King ont gagné de justesse le rallye de 1,500 milles "Press on Regardless", au volant d'une Plymouth Cricket. La deuxième place a été remportée par les Montréalais Guy et Gilles Vanier dans une Datsun 510... La U.S.A.C. a retiré de son calendrier '72 toutes les épreuves en circuit routier; les bourses offertes ne seraient pas assez importantes... Dan Gurney et Brock Yates conduiront la Ferrari 512M Le Mans de Mark Donohue de New York à Los Angeles dans le cadre de l'épreuve "D'un Océan à l'autre"...

Brabham change de mains

Actif depuis plus de 20 ans dans le milieu de la course automobile, Bernard Eccleston vient de se porter acquéreur de la Motor Racing Development (Brabham Racing). La compagnie était auparavant administrée par l'ingénieur en chef Ron Tauranac qui avait assumé la relève à la retraite du fondateur Jack Brabham.

Sans modifier la structure présente de l'organisation, Eccleston a cependant créé le poste de gérant d'équipe, lequel sera occupé par Keith Greene. Ces nouvelles fonctions permettront ainsi à Tauranac de se consacrer entièrement à la conception et à la fabrication des voitures Brabham.

Eccleston a la ferme intention de conduire l'équipe Brabham à la première position de la série du Championnat 1972 pour Formule 1.

Ce que j'en pense

PAR JEAN POULIOT

UN TRES BON DEPART

Tout a collaboré, surtout la météo, et le début du meeting d'hiver au Club de courses Jacques-Cartier a non seulement rencontré, mais dépassé de 11% l'objectif prévu au pari-mutuel. Alors que Lucien Labbé s'était fixé une moyenne de \$100,000 par programme, les deux cartes de fin de semaine ont enregistré des montants de \$105,400 et \$117,400.

L'absence de neige durant la première semaine a particulièrement été bénéfique. Certains travaux ayant été débloqués très tard, il aurait pu y avoir des problèmes si la première tempête était survenue 48 heures après la fin du meeting régulier comme l'an dernier. "Maintenant, de commenter Labbé, nous avons donné un bon coup de côté des écuries et ce sera définitivement prêt samedi prochain. Quant à l'estrade, il ne manquera que quelques détails techniques d'ordre mineur".

Le nombre d'inscrits pour les deux premières cartes a été très encourageant pour le secrétaire Guy Cloutier et le roulement des trotteurs et ambleurs s'effectuera progressivement, les propriétaires voyant à accorder un ou deux mois de repos à leurs coureurs à des périodes différentes, incluant les trois semaines de relâche aux Fêtes.

SPECTACLE DIGNE DE QUEBEC

Parce qu'elle loge un des foyers de badminton les plus importants au Canada, Québec se devait d'être placée sur l'itinéraire des deux joueurs chinois. Grâce à Rothmans, à l'association canadienne et aux facilités du PEPS, les Québécois ont pu apprécier dimanche un spectacle digne de leur enthousiasme proverbial envers le tennis et les sports de même famille.

Ce n'était pas la première visite de joueurs de calibre mondial à Québec. Les Malais, les Indonésiens et à l'occasion un Danois et un Anglais d'une technique exceptionnelle s'étaient arrêtés à Québec. S'il y a une différence entre leur jeu et celui des représentants de la République populaire de Chine, c'est du côté du conditionnement physique de ces derniers.

Sont-ils ou non les champions du monde? On ne le saura qu'après quelques mois de compétition hors du rideau de bambou. Mais avec une population de 700 millions, une condition physique supérieure et une technique au moins égale à celle des champions, ce n'est qu'une question de temps et de chance avant qu'ils ne remportent plus que leur quote-part de titres mondiaux.

LA OU CA COMPTE

Au début de la saison, nous avons émis l'opinion que Guy Lafleur manquera aux Remparts, pas tellement à cause de ses 130 buts, qu'à cause de ses 24 buts gagnants, dont la plupart sur la route.

Il n'y a rien de plus exact et de plus inexact que des chiffres. Tous les joueurs des Remparts peuvent se vanter de fiches avec des PLUS. C'est normal avec 105 buts comptés contre 59 buts alloués. Mais il ne faut pas oublier que Drummondville peut nous battre quatre fois par deux points et que tout le monde aura une fiche positive à la suite d'un gain des Remparts par 10 à 1. Les PLUS et les MOINS prennent alors moins d'importance.

Il est également difficile de prouver que les vétérans désappointés sur la route. En neuf parties, on ne peut rien trouver à redire de la fiche de Jacques Richard (8-9:17), d'André Savard (9-9:18), de Réjean Giroux (5-8:13) et même du défenseur Jean Landry (2-7:9). Souvent dans le passé, les Remparts commençaient la troisième période à égalité sur la route et Lafleur y allait d'un GROS but, celui qui cassait les reins à l'adversaire. C'était la fin de la résistance et le pointage final ne donnait toujours pas l'idée de ce que le match avait été. C'est ce genre de but que Guy Chouinard a compté vendredi à Verdun, mais les gars n'ont pas eu le message comme au temps de Lafleur.

La façon la plus juste d'établir la fiche offensive d'un joueur est de ne considérer que ses GROS buts. Ils se classent en quatre catégories et sont tous considérés AU MOMENT OU ILS SONT COMPTES, peu importe le pointage final du match. Il y a : 1— celui qui donne l'avance; 2— celui d'assurance; 3— celui qui égalise le pointage; 4— celui qui ramène à un seul but derrière l'adversaire. On serait alors surpris de voir qui sont les joueurs qui aident réellement l'équipe et quels sont ceux qui se contentent de buts faciles quand le match est déjà gagné ou perdu.

L'ANECDOTE DU JOUR

21 journalistes sur 24 ont préféré Joe Torre à Willie Stargell comme le joueur le plus utile dans la ligue Nationale. Le voltigeur des Pirates prétend qu'il aurait dû être choisi, parce que son club a remporté le championnat du monde.

La réponse des scribes a été rapide et facile à trouver : "Si Pittsburgh avait aligné neuf Stargells dans la série mondiale, Baltimore aurait triomphé en quatre joutes".

ICI ET LA

Ce sera le Jour d'Action de Grâce aux Etats-Unis jeudi et il y aura donc du football sur le câble. WMTW (8) présentera deux joutes universitaires, soit Nebraska contre Oklahoma à 2h.45 et Georgia contre Georgia Tech à 8 heures, tandis que WCAX (3) donnera le match de la LNF entre Dallas et Los Angeles à 3h.30. L'association régionale de la crose aura ses élections ce soir à 8 heures à l'atelier du Carnaval, rue Joly. — Vie Stasik n'a pas changé : il est sincère. S'il dit que Lafleur aurait dû jouer dans l'OHA au lieu d'à Québec, c'est qu'il croit; s'il se vante d'avoir passé les deux plus belles années de sa vie à Québec, ce n'est pas pour flatter personne, c'est la vérité.

Cinq architectes de Buffalo ont été formellement accusés de conspiration et de pots-de-vin dans l'élaboration des plans d'un stade à dôme de \$50 millions. — La ligue intercollégiale de hockey présente un match entre Lévis-Laurzon et Limoulin ce soir. — Harry Dalton tentera d'obtenir un des cinq voltigeurs des Orioles, probablement Merv Rettenmund, qui demeure à Los Angeles.



Durant le séjour de Marielle Goitschel prenant fin aujourd'hui, Mme Gaby Pleau-Fortin s'est dévouée sans compter pour multiplier les contacts de l'ancienne championne du monde avec le public québécois. Hier, lors d'une réception au Consulat général de France, elles ont lié définitivement leur amitié devant notre photographe, Marcel Laforce.

Les résultats
à Blue Bonnets

LUNDI
COURSE NO 1
Bourse \$1,500.
No 5 Wynnest Tom (A Bédard) 13.60
No 2 Ridgeway Lady (A Bédard) 13.60
No 4 Nardina (A Bédard) 13.60
No 3 Grise 13.60
Ont aussi couru: Gemini Frost, Aqua Duke, Trotter Mike.

COURSE NO 2
Bourse \$1,500.
No 1 Fairview (A Bédard) 13.60
No 2 Ridgeway Lady (A Bédard) 13.60
No 4 Nardina (A Bédard) 13.60
No 3 Grise 13.60
Ont aussi couru: Lou Adio, Keystone Inez, Gladys Boy, Puggy Wap, Flag Pole, Edgewood Peter.

COURSE NO 3
Bourse \$1,500.
No 3 Hal Dew (B Côté) 16.10 5.60 3.50
No 1 Lonsome Valley (S Grise) 3.50 5.60
No 2 Belle Wilson (A Bédard) 3.10
Ont aussi couru: Speedy Sabat, Asiduous, Dagwood Mir, Dilly Bob, Mark Herbert.

COURSE NO 4
Bourse \$1,500.
No 3 Laurelwin (G Gendron) 12.00
No 2 Rocky Rhode (J G Brousseau) 9.80
Ont aussi couru: Ace Dean, Winning Ace, Linea Champ, Keystone Sturdy, Mamie, Kimberly Sis, Rozka.

COURSE NO 5
Bourse \$1,500.
No 1 Zeno (S Grise) 4.50 5.00 2.50
No 3 Blonde Bombshell (S Grise) 4.50 5.00
No 2 Mansfield (S Grise) 4.10
Ont aussi couru: Lise Harvester, Guy Master, Mr MacDew, Francey Queen, Bottle Up.

COURSE NO 6
Bourse \$1,500.
No 1 Two Mountain Carl (S Grise) 3.50 2.50
No 2 Scotch Jeff (D Beuchemin) 6.20
Ont aussi couru: Morant, Thunderman N, Notre Dame, Some Step, Leedam Scotty, Constant Yankee, Berwick Baby.

COURSE NO 7
Bourse \$1,500.
No 1 Bonny Imp (G Fillion) 3.50 2.70
No 2 Battle Sharp (A Bédard) 2.70 2.90
No 3 Grise 2.90
Ont aussi couru: Mr Oregon, Colette, Merle, Westside, Hills Rebel, Honest Frost.

COURSE NO 8
Bourse \$1,500.
No 1 Bonny Imp (G Fillion) 3.50 2.70
No 2 Battle Sharp (A Bédard) 2.70 2.90
No 3 Grise 2.90
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 9
Bourse \$1,500.
No 3 Turnabout (V Bourgon) 31.00
No 2 Lias Mir (A Bédard) 31.00
No 1 Lias Mir (A Bédard) 31.00
No 4 Gold Kat (S Grise) 2.70
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 10
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 11
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 12
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 13
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 14
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 15
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 16
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 17
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 18
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 19
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 20
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 21
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 22
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.

COURSE NO 23
Bourse \$1,500.
No 5 Innerall (B Côté) 3.70 3.20
No 8 Mountain Asche (M Pelletier) 3.20
Ont aussi couru: Liane Rodney, Kanel Lodge, Kanel Sniper.



Les titulaires 1971 des championnats provinciaux de culturisme s'attaqueront aux titres de M. Canada et de Miss Canadienne dimanche soir prochain au Centre Mgr-Marcoux. Il s'agit du Montréalais Paul Pharand, M. Province de Québec 1971, et de la Québécoise France Laferté, Mlle Province de Québec 1971, qu'on voit ici avec Ben Weider, président de la Fédération Internationale Culturiste.

Le championnat national du 28
sera sanctionné par la F.C.C.P.

(Par Jean POULIOT)

Pour la première fois de son histoire, la Fédération Canadienne de Culture Physique sanctionnera un concours de championnat national dans la province de Québec et c'est la capitale provinciale qui en sera le site dimanche soir prochain au Centre Mgr-Marcoux. Les titulaires de M. Canada 1971 et Miss Canadienne 1971 seront alors en jeu. Telle est l'essence d'une conférence d'information donnée hier midi à la Brasserie Labatt par Rodrigue Picard, ancien détenteur du titre de M. Univers chez les concurrents de petite taille.

Il y a déjà eu une compétition pour le titre de M. Canada, également approuvé par Ben Weider et la Fédération Internationale Culturiste, au Palais Montclair il y a une douzaine d'années, mais la FCCP n'existait pas alors.

NOUVELLE FORMULE
En sanctionnant le concours, Jean-Paul Davidson, président de la FCCP, organisme affilié à la Fédération Internationale Culturiste, a accepté pour les deux titres une formule fort populaire aux États-Unis. En effet, après une partie strictement réservée aux participants ou ceux-ci entrèrent en scène à compter de 7h30, il y aura rencontre entre les concurrents et les spectateurs sous forme de rencontre sociale avec musique et autres agréments des soirées récréatives.

OBJECTIF DE 100
À l'issue de la dernière journée d'inscription qui avait été fixée au 20 novembre dernier, les organisateurs n'avaient pas encore atteint leur objectif d'inscrire sur une même scène quelque 100 athlètes culturistes du Canada, alors que 48 inscriptions étaient entrées. Ce chiffre n'est toutefois pas décevant, une semaine avant la compétition. RODRIGUE PICARD a donc fait savoir que l'on continuera à accepter des inscriptions jusqu'au 26 novembre.

Grâce à cette extension, l'objectif du titre M. UNIVERS est fort confiant de voir l'objectif atteint. "Si nous avons fixé une première échéance pour l'inscription, c'était afin de prévenir un afflux de dernière heure de demandes de participation, comme cela se produit souvent lors de la présentation de compétitions sportives, et nous ne pouvions nous permettre de consacrer les dernières heures à l'enregistrement de candidatures, car il s'agit d'une compétition NATIONALE et si la classique est d'envergure, les préparatifs le sont aussi."

CINQ DE VANCOUVER
Si l'Ontario possède la réputation d'être le royaume des culturistes au Canada, depuis plusieurs années, elle ne sera certes pas seule à cette classique Canadienne et la province qui pourrait lui donner le plus de fil à retordre est celle de QUÉBEC, pour l'édition 1971. Déjà avantagée par le fait que la compétition se tiendra à Québec, donc une facilité accrue de participation pour les culturistes québécois, notre province compte d'excellents culturistes et cela dans les trois catégories officielles.

Du côté féminin, encore là la province de Québec met tous les atouts de son côté avec sur les rangs la tenante du titre

MILLE PROVINCE DE QUÉBEC 71, France Laferté.
Le fait qu'aucune subvention n'existe pour couvrir les frais de transport des participants venant des parties les plus éloignées du pays a certainement motivé la représentation réduite de deux provinces de l'Ouest. Mais malgré cet obstacle, 5 candidats sont inscrits pour défendre les couleurs de la COLOMBIE-BRITANNIQUE. L'Ontario et le Québec groupent le plus de représentants à la compétition du 20 novembre. La Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comptent sur un représentant chacun.

PAUL PHARAND SUR LES RANGS
Les culturistes seront divisés en trois catégories soit celle de la petite taille comprenant les athlètes dont la stature n'excède pas 5 pieds et 5 pouces; la catégorie moyenne, taille de 5 pieds et 5 pouces à 5 pieds et 8 pouces et la grande taille de 5 pieds et 8 pouces et plus.

Dans cette dernière catégorie, les athlètes de la COLOMBIE-BRITANNIQUE semblent en très bonne position pour remporter le titre chez eux, mais la province de QUÉBEC n'aura pas de complexe avec PAUL PHARAND sur les rangs, un gaillard à la stature herculéenne, titulaire du titre M. PROVINCE DE QUÉBEC 1971. Dans la catégorie petite taille, RAYMOND PELLETIER qui a déjà décroché le titre de Monsieur Province de Québec junior de l'Est sera à surveiller.

MISS CANADIENNE
Pour le titre MISS CANADIENNE, France Laferté est sans doute la valeur la plus sûre pour notre province. Originelle et résidente de la ville de Québec, elle a mérité le titre de Mlle PROVINCE DE QUÉBEC 1971, récemment à Trois-Rivières, après avoir balayé les honneurs du concours, MISS QUÉBEC. Sa plus sérieuse rivale est la athlète québécoise, celle-ci de la région de Montréal, RAYMONDE GENDRON, deuxième au titre de Mlle Province de Québec.

SEPT JUGES
Si l'on a parlé d'une formule américaine pour la présentation et le déroulement de la compétition, les juges eux utiliseront la méthode internationale pour critère. Les culturistes seront donc jugés selon une carte de pointage générale, alors que les jeunes filles se produiront en "bikini" et en "Hot pants".

Sept juges choisis dans la province de Québec seront de fonction. Parmi eux, remarquez au championnat du monde à Belgrade et spécialiste en éducation physique. La formule internationale est plus efficace par l'intégrité et la valeur de jugement qu'elle suscite. On passe d'abord à une évaluation sur 20 points de l'ensemble physique au repos, puis une autre évaluation d'un maximum de 20 points cette fois sur l'ensemble physique en contraction. Par la suite on élimine le plus haut et le plus bas pointage pour chaque concurrent afin de prévenir les jugements de favoritisme ou aversion vis-à-vis un athlète. On jugera Miss Canadienne en considérant 20 points pour les proportions idéales, 20 autres pour l'apparence générale et 10 pour la pose plastique.

VOICI LE PROGRAMME DE LA SOIRÉE:
7.30 heures — Présentation de tous les concurrents et concurrentes.
7.35 heures — Début de la compétition catégorie petite taille.
8.15 heures — Début de la compétition catégorie moyenne taille.
9.00 heures — Début de la compétition Miss Canadienne (tenue "bikini").
9.30 heures — Début de la compétition catégorie grande taille.
10.00 heures — Fin de la compétition Miss Canadienne (tenue "Hot pants").
10.25 heures — Appel des verdicts.
10.25 heures — Remise des titres, trophées et d'une carte de membre à Ciné-Casting à M. Canada et Miss Canadienne 71 avec la participation de Mme Mariette Lévesque et M. Yves Sauvé, personnalité du cinéma québécois.
10.30 heures — Partie sociale avec musique, service de bar et rencontres avec les athlètes jusqu'à la fermeture.

Chris Chambliss choisi la recrue de l'année dans la ligue américaine
NEW YORK (PA) — Chris Chambliss, des Indiens de Cleveland, qui a obtenu sa chance lorsque Ken Harrelson a décidé de devenir golfier, est élu recrue de l'année dans la Ligue américaine de baseball.

Chambliss, 1er-but gaucher, a récolté 11 des 24 votes complètes, distanciant le lanceur Bill Parsons, du Milwaukee, par cinq votes et le voltigeur Angel Mangual, du Oakland, par sept. Le 26 but Doug Griffin, de Boston, a récolté trois votes et le lanceur Paul Splittorff, du Kansas City, un.

Chambliss a été appelé par les Indiens le 17 mai, à la suite d'une blessure subie au camp d'entraînement et Harrelson a alors décidé de se lancer dans le golf. Chambliss a pris la place de 1er but et a brillé avec une moyenne de .275, y compris neuf circuits et 48

Nouvelle méthode pour faire
respecter "l'amateurisme"

PARIS (AFP) — La création d'une commission spéciale d'admission des concurrents aux Jeux Olympiques d'été et d'hiver a été confirmée par Avery Brundage dans une lettre adressée aux comités nationaux olympiques, aux membres du C.I.O. et, fait absolument nouveau, à la presse internationale, ce qui souligne l'importance attachée par le président du C.I.O. à la diffusion de ce document.

Cette commission, créée lors de la session de Luxembourg, est présidée par M. Hugh Weir, né à Melbourne le 21 juillet 1894, de nationalité britannique, membre du C.I.O. depuis 1946. Elle est composée également de M. Alexandre Spero Roumanie, Cecil Spero Nouvelle-Zélande, Dr Abdel Halim Soudan, Vind Danemark et Arthur Takac Yougoslavie, conseiller technique du C.I.O.

Dans les milieux olympiques,

Weir est considéré comme l'un des plus authentiques tenants de l'amateurisme. La commission qu'il préside a pour tâche de vérifier que "les comités nationaux olympiques sont pleinement conscients de leurs responsabilités et que les concurrents non admissibles ne sont pas inscrits aux Jeux".

Il s'agit en l'occurrence d'une nouvelle affirmation par Brundage de sa décision formelle de faire respecter les règles de

Nouvelles règles

Dans sa lettre, M. Brundage, soulignant que les nouvelles règles du C.I.O. art. 26 pour la qualification aux Jeux Olympiques, sont entrées en application le 5 avril 1971, rappelle que tous les athlètes qui, à quelque date que ce soit, c'est-à-dire même avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles, auraient été déclarés amateurs, photographiés aux fins de publicité pour des marques, ne pourraient pas participer aux Jeux.

Brundage avait déjà fourni cette précision dans la lettre qu'il avait envoyée aux fédérations internationales en octobre dernier alors qu'il se trouvait à Izmir où il assistait aux Jeux méditerranéens.

Il est bien évident que cette nouvelle règle concernant la qualification aux Jeux s'appliquera non seulement aux athlètes mais aussi à l'ensemble des concurrents tant aux Jeux d'hiver que d'été.

Brundage qui doit quitter, l'année prochaine, la présidence du C.I.O., poste qu'il occupe depuis 1952, veut ainsi laisser à son successeur une situation nette sur le plan du respect des règles de l'olympisme.

C'est officiel: ce sera les
Whips de Newport News-Hampton

Les Expos de Montréal opéreront la franchise des Whips de Peninsula dans la région de Newport News-Hampton, Virginie, en 1972, a annoncé le président John McHale à une conférence de nouvelles tenue hier, à Newport News-Hampton. Les Whips seront membres de la Ligue internationale de catégorie AAA.

Les présidents George Sisler Jr. de la Ligue internationale, et Wallace McKenna, de la Ligue Carolina, ont participé à la conférence de nouvelles. La Ligue Carolina occupait précédemment le territoire de Newport News-Hampton, avant le transfert de franchise des Whips de Winnipeg.

Plusieurs officiers civiques et de l'Etat de la Virginie étaient présents à la conférence. Il en est de même du gérant Bill Adair qui a été présenté par le président John McHale. Clyde McCullough, ancien mentor des Whips et maintenant recruteur pour les Expos dans les Etats de la Virginie, Maryland, Delaware et Washington, D.C., était aussi sur les lieux.

McHale était accompagné de Mel Didier, directeur du développement des joueurs; Harry Renaud, contrôleur; et Larry Chasson, directeur des relations publiques.

Par ailleurs, McHale a annoncé l'embauche de Tom Greshaw de Hampton, à titre de responsable des ventes et des relations publiques pour les Whips.

Pendant ce temps, le directeur général Jim Fanning et l'assistant gérant général Danny Menendez, rencontraient les membres de la presse à Winnipeg.

Camp deuxième chance
Les Expos de Montréal ont annoncé les plans préliminaires pour la tenue de deux camps d'essai "deuxième chance", en 1972.

Le directeur général Jim Fanning et le directeur du développement des joueurs Mel Didier ont déclaré que les Expos auront un camp "deuxième chance" à Homestead, Floride, avant le début de la période d'entraînement des mineurs à la mi-mars, et qu'il en tiendrait un autre à Phoenix, Arizona, probablement vers la fin de février.

Les dates définitives pour la tenue de ces camps sont à déterminer.

Les Expos ont fait oeuvre de pionniers l'an dernier, en organisant un tel camp. Il y eut un seul camp, qui s'était déroulé à Homestead, à l'intention des joueurs libérés de leur contrat professionnel et qui désiraient obtenir une deuxième chance.

Le succès obtenu l'an dernier, et l'intérêt manifesté par les joueurs nous ont convaincus de tenir deux camps en 1972", a déclaré Fanning.

Les Expos avaient embauché cinq joueurs lors du camp de l'an dernier à Homestead. Trois d'entre eux sont toujours membres de l'organisation et leur nom est inscrit à la liste de l'un des clubs affiliés aux Expos.

Ces trois joueurs sont Randy Brown, un lanceur gaucher et voltigeur, l'intérieur Mike Eason, et le lanceur Stan Jok.

Les Expos ont grandement confiance en Brown qui a évolué à West Palm Beach (A) et à Winnipeg (AAA) en 1971.

Eason a évolué avec les Carinaux de Québec (AA) la saison dernière, et Jok a lancé avec les Falcons de Jamestown (A).

Les camps seront limités aux joueurs qui ont été libérés de leur contrat professionnel et de préférence âgés de 18 à 20 ans.

Toutes les dépenses, incluant le transport, la nourriture et le logement, doivent être payées par les joueurs qui se présentent au camp. Chaque

joueur doit aussi posséder l'équipement de baseball de base soit uniforme, gant et souliers à crampons.

Lors du camp 1971, une centaine de joueurs s'étaient présentés: la plupart étant des Américains.

Coquetel sportif local

CLASSES DE NEIGE
De concert avec l'école de ski du Mont Ste-Anne, le comité des loisirs de St-Ferrel-les-Neiges a établi un projet permettant à la majorité des jeunes de l'élémentaire de notre école de bénéficier de cours de ski. Malheureusement, comme tous les enfants n'ont pas l'avantage d'avoir un équipement, on a cru faire une oeuvre sociale en organisant une collecte d'équipements de skis usagés.

Messieurs Lapointe et Grenon respectivement chef de police à Ste-Foy et Sillery ont accepté de recueillir au poste de police les équipements de skis que les gens voudront bien aller déposer à ces endroits.

On invite la population à aller déposer les 6, 7 et 8 décembre prochains, au poste de police de Sillery ou de Ste-Foy les équipements de skis usagés.

CEPEP DE LIMOULOU
Jeudi le 11 novembre, dans une toute hors concours le collège de Limoulo disposait du Jr "B" de Beaufort au compte de 15 à 4.

Samedi le 13 novembre, lors de l'ouverture officielle de la saison régulière dans la Ligue intercollégiale de hockey sur glace de l'est de Québec (A.S.I.E.Q.) le collège de Limoulo disposa du collège de Jonquières au compte de 6 à 4. Principaux compteurs du Limoulo, P. Dion et Denis Simard avec 2 buts chacun. Les lanceurs: contre Jonquières et contre Sillery, 24. L'équipe incontestable de la journée JOCELYN CARDINAL ancien porte-couleur des Citadelles de Québec.

MOSQUITO DE STE-FOY
L'équipe "AMEUBLEMENTS TANGUAY" de Ste-Foy n'a pas encore subi la défaite en trois parties disputées dans la Ligue Inter-Cités, section Mosquito.

L'équipe, dirigée par Mike Griffin Jr. a remporté deux victoires et une partie s'est terminée par un verdict nul.

Dans une belle victoire d'équipe, les jeunes porte-couleurs de Ste-Foy ont disposé du Lévis-Lauzon, 8 à 0, alors que Jean Dupont y allait de deux buts, les autres étant comptés par Jacques Tanguay, Denis St-Cyr, Jocelyn Fréchette, Bernard Cyr, Yvan Boucher et Alain Sirois. Le jeune gardien de buts du Lévis-Lauzon a dû repousser 37 rondelles.

Dans la partie de 3 à 3 contre Québec-Centre, c'est un but de Luc Reny moins d'une minute avant la fin de la partie qui a créé l'égalité. Jocelyn Fréchette et Alain Voyer avaient compté auparavant. Les deux gardiens de buts se sont distingués avec chacun 21 arrêts. Finalement, deux buts chacun par Daniel Rousseau et Alain Voyer ont contribué à une victoire de 6 à 1 contre Beaufort. Jean Dupont et Luc Reny ont comblé le pointage pour les vainqueurs qui ont bombardé le gardien de buts de 48 lancers.

"En fin de semaine, lors du rallye Scorpion, organisé par le club Performance de Québec, vingt-neuf voitures prenaient le départ. A cette oc-

casion, deux équipes terminant ex-aequo en première position chez les experts, il s'agit de Gilles et Réjean Devine sur Datsun et Luc Cantin et Jacques Côté sur Renault; ils étaient suivis de Michel et René Hanson sur Toyota; aussi sur Toyota, Jean-Marie Giguère et Robert Lavallée terminaient troisième.

Chez les intermédiaires, c'est Denis Lacombe et Gilles Ginguas qui s'emparaient de la tête en ne perdant aucun point; derrière eux, Marc Lecours et Micheline Charré distançaient Fernand et Claudette Racine.

Enfin, chez les novices, André Caron et Stanley Boly gardaient aussi leur pointage à zéro; Jean Leclerc et Reynald Desrochers se classaient deuxième et Yves Cantin et Reynald Royer troisièmes.

Ligue Progresion

LES POINTEURS	R	A	Pts
Jacques DeGagné, Aigles	6	12	14
Léo Bourgeois, Bulldogs	6	7	13
Pierre Lachance, Castors	3	10	13
Pat Halliday, Loups	0	12	12
Michel Pelletier, Aigles	6	6	12
André Côté, Aigles	3	8	11
Jacques Landry, Castors	7	2	9
Richard Morency, Loups	3	5	8
Roddy Roy, Aigles	3	3	3
Graffon Guillemet, Bulldogs	5	2	7
Cliff, Bulldogs	2	2	7
Carol Lemieux, Castors	4	3	7
Rejean Topping, Castors	2	5	7
Don Berrigan, Castors	3	3	6
Jacques Bouchard, Bulldogs	3	3	6
Don Bouchard, Bulldogs	4	2	6
Claude Ferret, Bulldogs	1	5	6
Michel Cauchon, Loups	4	1	6
André Boursais, Aigles	2	3	5
Claude Talbot, Bulldogs	2	3	5
Geo. Desruessens, Bull.	1	4	3

GARDIENS DE BUTS

J	P	B	Moy
Jean Falardeau, Castors	4	14	3.50
Cl. Desjardins, Loups	4	23	5.75
Jac. Coutu, Bulldogs	4	30	7.50
Cl. Rochette, Aigles	4	30	7.50

LE SKI avec de Raine
Pré-saison - XI
RECHAUFFEZ-VOUS AVANT LES DESCENTES



En dépit de l'avis rempli de bon sens que leur donnent les pros, la plupart des skieurs ne se réchauffent pas suffisamment avant d'entreprendre une descente. Habituellement, ils passent directement de la longue remontée au froid à la descente suivante. Très souvent, la remontée mécanique a laissé leurs muscles rouillés et leurs réflexes lents. Comme résultat, ils font une chute et parfois se blessent bien inutilement.

Rechauffez-vous en pilant les genoux de 10 à 15 fois et étirez vos muscles par des exercices.

Lutte demain soir à LA TOUR à 8h.30 p.m.

Voici le programme complet

OUVERTURE 20 MINUTES
Hector Lopez vs Don Seranno
PRELIMINAIRE 30 MINUTES
Paul Leduc vs Gerry Yorkston

PRELIMINAIRE 30 MINUTES
Carlos Rocha vs George Momborg
SPECIAL DE LA SOIRÉE 30 MINUTES
Jacq. Rougeau vs Michel Dubois

SEMI-FINALE — 45 MINUTES
Gino Brito vs Abdullah le Boucher

FINALE — COMBAT PAR EQUIPES — 2 de 3 à FINIR
Antonio BAILLARGEON vs Brute MARTIN
Jos Leduc vs Mr. "X"



ADMISSION: \$1.25
GENERAL: \$2.00
RESERVES: \$2.50



INFORMATIONS
Bureau de la Tour
Tel: 529-0524

Toronto

TORONTO (PC) — Au cours d'une séance peu achalandée hier à la Bourse de Toronto, les pétroles de l'Ouest ont glissé de leur plus bas niveau pour l'année en cours. C'était apparemment en réaction au refus de la Commission nationale de l'Énergie d'autoriser de nouvelles exportations de gaz naturel aux États-Unis.

L'indice des pétroles de l'Ouest a dégringolé de 7.26 à 188.07, son plus bas niveau depuis le 24 novembre 1970. L'indice des industrielles glissait également de 80 à 162.96 tandis que celui des métaux non ferreux reculait de 7.26 à 188.07. Par contre les valeurs aurifères grimpaient de 2.87 à 149.48.

Un analyste a exprimé l'avis que devant la décision de la Commission nationale de l'Énergie, les compagnies pétrolières pourraient bien réduire leurs explorations en vue de trouver de nouveaux gisements de gaz.

Ainsi, Alberta Gas Trunk a annoncé lundi qu'à cause de la décision de la Commission, elle diminuerait ses dépenses d'investissement prévues pour 1972. Un porte-parole de la compagnie a précisé que les dépenses en immobilisation atteindraient environ 75 millions en 1972, soit une baisse par rapport aux 100 millions que la compagnie prévoyait dépenser pour l'expansion de ses installations.

Toutefois, M. James Kerr, président de Trans Canada Pipelines, a déclaré lundi qu'à son avis la décision de la Commission n'aurait pas de conséquences néfastes pour l'industrie du gaz.

Alberta Gas Trunk a perdu 2 1-8 à \$46 1-4 hier tandis que Trans Canada reculait de 3-4 à \$33 3-8. Parmi les autres émissions, Dome Pete a perdu 2 5-8 à \$26 1-8, Bow Valley a reculé de 1 5-8 à \$23 1-4, Pacific Pete a baissé de 1 1-4 à \$26 7-8, Asamora a décliné de 1 1-8 à \$11. Aquitaine a perdu 1 1-8 à \$22 1-2 et Seurity a décliné de 3-4 à \$12 1-8.

Onemiska a baissé de 85 cents à \$6.75, un plancher pour 1971 et Lake Dufault a reculé de 65 cents à \$9.60 après avoir atteint un plancher pour l'année à \$9.55. Falconbridge a perdu 1-2 à \$59 1-4.

Opemiska et Lake Dufault, toutes deux contrôlées par Falconbridge, cherchent à faire approuver, au cours de réunions sociales le mois prochain, la fusion déjà annoncée de ces deux mines avec Falconbridge Mines Québec Ltd., une filiale appartenant totalement à Falconbridge.

Canadian Imperial Bank est restée stationnaire à \$22 3-8 malgré une baisse des recettes de cette institution en 1971.

Kilbuck a reculé de 50 cents à \$2 75, un plancher pour 1971, après que la compagnie eut an-

noué qu'elle ne paierait pas son dividende trimestriel sur les actions communes comme elle le fait normalement en décembre.

Noranda a glissé de 7-8 à \$27 3-4 bien que Noranda Exploration Co. Ltd., une filiale, ait découvert une zone massive de sulfure à Terre-Neuve, entre Grand Falls et la côte.

Le volume des échanges a atteint 1.32 million, au regard de 1.27 million vendredi. Les pertes ont été portées sur les gains par 312 contre 138 et 231 émissions sont restées stationnaires.

Par la Presse Canadienne

TITRES LES PLUS ACTIFS

INDUSTRIELLES

TITRES	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Imp Oil	25870	38	38 1/2	38 1/2	+
CF Stmshp	24500	38	38 1/2	38 1/2	+
Masa-Fe	23500	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Oshawa	20000	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Spencer	19700	150	140	150	+

COTATIONS INDUSTRIELLES

TITRES	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Alcan	3210	3 1/2	3 1/2	3 1/2	+
Aldred	800	6 1/2	6 1/2	6 1/2	+
Aldred 2 p	800	10 1/2	10 1/2	10 1/2	+
Aldred 3 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 4 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 5 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 6 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 7 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 8 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 9 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 10 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 11 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 12 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 13 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 14 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 15 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 16 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 17 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 18 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 19 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 20 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 21 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 22 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 23 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 24 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 25 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 26 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 27 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 28 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 29 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 30 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 31 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 32 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 33 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 34 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 35 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 36 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 37 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 38 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 39 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 40 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 41 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 42 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 43 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 44 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 45 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 46 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 47 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 48 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 49 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 50 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 51 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 52 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 53 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 54 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 55 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 56 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 57 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 58 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 59 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 60 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 61 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 62 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 63 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 64 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 65 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 66 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 67 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 68 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 69 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 70 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 71 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 72 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 73 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 74 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 75 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 76 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 77 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 78 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 79 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 80 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 81 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 82 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 83 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 84 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 85 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 86 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 87 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 88 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 89 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 90 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 91 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 92 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 93 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 94 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 95 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 96 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 97 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 98 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 99 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+
Aldred 100 p	800	9 1/2	9 1/2	9 1/2	+

Cad Dev	1330	7 1/4	7 1/4	7 1/4	Glenigar
Cad Dev b p	76	19 1/2	19 1/2	19 1/2	Glenig B p
CAE Ind	400	410	410	410	Glenig w
Calgary p	3138	23 1/2	23 1/2	23 1/2	Goodyear p
Calgary 340 p	435	92 1/2	92	92	GL Paper
Calvert Die	1000	81	81	81	GL Power
Campeau	345	340	335	335	Get West Lif
Can Cem L	201	43 1/4	43 1/4	43 1/4	GlWest S
C Cem L p	260	19	18 1/2	18 1/2	Greyhound
Can Malt	200	26 1/2	26 1/2	26 1/2	Gaur Trst
Cn Malt p	200	89	89	89	GL rt
C Packers	735	18 1/4	18	18 1/4	Gulf C

Canadienne

COTATIONS INDUSTRIELLES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440

MINES ET PETROLES

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440

Américaine

COTATIONS

TITRES	ventes	haut	bas	ferm.
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440
Alcan	400	440	440	440

LEGAL NOTICE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause, seront vendus en justice, par un notaire public, le 30 jour de décembre 1971, à 10 heures de l'avant-midi, à 138, Mercier, Loretteville, Qué.

Lesdits biens consistent en : fauteuil, télévision, table, etc.

Québec, 23 novembre 1971.

A. BLAIS, H.C.S.

JEAN-CLAUDE BOYON, Défendeur

Indices Dow Jones

Inds.	Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Vol.
Trans	215.64	217.29	211.25	211.82	-4.00	345,800
Utilis	110.62	111.23	109.41	109.82	-1.00	150,900
Sticks	381.16	383.45	377.34	378.17	-3.30	1,416,500

Le marché des obligations

Obligations du Canada et garanties				Ouv.	Haut	Bas	Ferm.	Ch.	Vol.
					Ont H24 1 Dec. 1994				107.50 100
					Ont H 7 1/4 4 Fev. 1996				101.00 102
6, 15 Dec. 1971					Ont H 7 1/4 1 Avril 1996				102.00 103
7 1/2, 1 Avril 1972					Ont H 9 30 juin 1996				112.00 114
7 1/2, 1 Sept. 1972					Ont H 9 30 juin 1996				112.00 114
8 1/2, 1 Sept. 1972					PEI 9 1/4 15 Mars 1990				108.00 110
8 1/2, 15 Dec. 1972					Que 9 1/4 1 Oct. 1978-9-85				107.00 109
8 1/2, 1 Fev. 1973					Que 9 1/4 15 Mars 1990				111.00 113
8 1/2, 1 Avril 1973					Que 9 1/4 1 Fev. 1975				100.00
8 1/2, 1 juillet 1973					Que H 9 1/4 1 Fev. 1975				110.00 112
8 1/2, 15 Dec. 1973					Sask 6 1/2 Mats 1987				89.00 91
8 1/2, 1 Oct. 1973					Sask 6 1/2 Mats 1988				90.00 92
8 1/2, 1 Dec. 1973-94					Sask 8 1/4 1 Dev. 1990				109.00 111
8 1/2, 1 Dec. 1974					Albathacks 8 1/4 15 juin 91				101.00 102
8 1/2, 1 Dec. 1974-94					For Indus 7 1/4 15 Oct. 1991				102.75 103
8 1/2, 15 Dec. 1974-85					Man T 7 1/4 15 Nov. -991				102.00 103
7 1/2, 1 Avril 1974-75-94					Ont H 7 1/4 15 Sept. 1996				102.00 103
7, 15 juin 1974									
7, 15 juin 1974									
8 1/2, 1 Oct. 1974-86									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									
8 1/2, 1 Avril 1974									
8 1/2, 1 Dec. 1974									

tie du Fou-dame, en jouant le
pion-dame à d6, ou encore N. 221171

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions de la Météo : Régions de Montréal, Ottawa et Laurentides : la journée, Maximum aujourd'hui, Mercredi : ensoleillé devenant nuageux plus tard dans la journée, Maximum aujourd'hui et mercredi 25 à 30, Minimum cette nuit 15 à 20. Régions des Cantons de l'Est, Québec, Lac St-Jean et St-Maurice : Nuageux devenant ensoleillé plus tard dans la journée, Mercredi : ensoleillé devenant nuageux dans la soirée, Maximum aujourd'hui 20 à 25, Minimum cette nuit 5 à 10. Maximum mercredi 20. Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles : Nuageux avec périodes ensoleillées et quelques chutes de neige légères aujourd'hui. Maximum aujourd'hui 25 à 30, Minimum mercredi 20.

	Min.	Max.
Vancouver	32	47
Edmonton	30	39
Calgary	28	42
Yellowknife	5	9
Saskatoon	31	39
Regina	28	45
Winnipeg	14	29
Churchill	— 8	15
Toronto	23	30
Ottawa	25	27
Montréal	31	35
Québec	26	32
Fredericton	31	34
Halifax	35	41
Charlottetown	33	38
St. Jean, T. N.	43	57

Chicago — 34
Detroit — 30
Boston — 41
New York — 39
Washington — 43
Miami — 75
Los Angeles — 62
San Francisco — 56

Une lettre de Sadate faisant l'éloge d'Hitler lue en Israël

Tel-Aviv (AFP) — Une lettre du président Anouar El-Sadate, écrite le 18 septembre 1953 et faisant l'éloge de Hitler a été lue devant 2,000 délégués du congrès de l'Union des synagogues unifiées, à New York, par le député israélien Gideon Hausner.

"Mon oncle Antoine" choisi le meilleur

CHICAGO (PA) — Le film "Mon oncle Antoine" du cinéaste Claude Jutra a reçu le premier prix pour le meilleur film documentaire au Festival international du film de Chicago tandis que l'auteur du scénario, Clément Perron, a également remporté un Hugo en or pour la meilleure mise en scène.

Le choix du film canadien constituait un compromis du jury formé de ?

Nécrologie

BINET — A Québec, le 22 novembre 1971, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Maurice Binet, restaurateur, époux de Mme Angèle Giguère, et en secondes noces de Mme Simone Dumas. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses fils : Jacques (Raymonde Sanfaçon), M. et Mme Camille Côté (Lise Marielle), son petit-fils : Martin, frères et sœurs : Antoinette, Germaine, Soeur Germaine N.D.P.S., M. et Mme Valère Carrier (Augustine), M. et Mme Charles-Edouard Binet (Marguerite Forges), M. Louis-Napoléon Labrecque, beaux-frères et belles-sœurs : Soeur Amanda Giguère, M. et Mme Cyrille Giguère (Irene), M. et Mme Louis Doré (Rita), M. et Mme Victor Bédard (Julia), M. et Mme Paul Giguère (Yvette Gagnon), M. et Mme Marcel Giguère (Rita Richard), Mme Vve Bruno Dumas, M. et Mme Charles-Henri Dumas (Jeanne d'Arc Deschênes), M. et Mme Roland Dumas (Madeleine Auclair), M. et Mme L.-Philippe Dumas (Gertrude Larose), M. et Mme Paul Duboué (Gabrielle Dumas), M. et Mme Gaston Légaré (Rita Dumas), M. et Mme Gérard Gudin (Madeleine), plusieurs neveux et nièces. Il demeurait au 2633, Maufils.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ du foyer funéraire J. Bouchard & Fils, 1740, avenue Boudry, angle de la Canadienne, à 9 heures 45, pour l'église de St-Pie-X et de là au cimetière St-Charles (St-Vallier Ouest). 23-11 (2 fs)

Une première qui a fait sensation

La nouveauté la plus importante de la saison théâtrale en République fédérale s'est tenue à Stuttgart : la première du dernier drame de Peter Weiss, "Holderlin". Le célèbre dramaturge a choisi une nouvelle fois comme principale figure un personnage historique, le poète Friedrich Holderlin (1770-1843). Mais au lieu de l'image classique du rêveur et de l'exalté qui, en quête de la beauté et de la perfection, sombre dans la folie, il nous le présente pour la première fois comme un "jacobin" passionné, ainsi que le révèle aujourd'hui les germanistes modernes, notamment le Français Pierre Bertaux. Dans un monde plein d'opportunistes, Holderlin cherche à rester fidèle à ses idéaux révolutionnaires et il échoue, victime de l'"establishment" de l'époque. La pièce, inscrite également au programme de quinze autres théâtres, a été fort bien accueillie à Stuttgart. Sur la photo du haut, on reconnaît Peter Roggisch dans le rôle principal.

40 missives de Sir Wilfrid Laurier à Emilie seront mises aux enchères

MONTREAL (P.C.) — Une collection de lettres de l'ancien premier ministre Sir Wilfrid Laurier à la femme d'un collègue de son étude légale, sera mise aux enchères à Montréal le 2 décembre, à l'hôtel Ritz-Carlton.

Les 40 missives de M. Laurier à Emilie, l'épouse de Joseph Lavergne, ont été rédigées entre les années 1891 et 1893 alors qu'il était chef de l'Opposition à la Chambre des communes. M. Laurier a été premier ministre du Canada de 1896 à 1911. Il est mort en 1919.

"Ces lettres sont intéressantes à plus d'un point de vue", a dit M. Bernard Amtmann, le libraire montréalais qui s'occupe de la vente.

"D'abord, a-t-il dit, elles constituent de remarquables essais de littérature. Deuxièmement, elles révèlent le fait intéressant que plusieurs aristocrates du Canada français s'exprimaient en anglais chez eux à cette époque. Troisièmement, ce sont des lettres qui ont trait à la vie d'un premier ministre canadien".

M. Marc la Terreur, un historien de l'Université de l'Alberta, pas à poser des questions quand c'est nécessaire à votre faire chiquer...

lettres et aux journaux d'intérêt historique et a ajouté que la plupart de ces documents se trouvaient maintenant aux Etats-Unis.

Il a récemment mis aux enchères le journal tenu par Louis Riel qui a été vendu par un groupe de citoyens d'Ottawa pour la somme de \$26,000. La vente a eu lieu après que le gouvernement fédéral ait refusé de dépasser les mises.

Congrès des apiculteurs canadiens

C'est les 24, 25 et 26 novembre, au Château Champlain, à Montréal, que se tiendra le congrès annuel du Conseil des apiculteurs canadiens.

Quelque 75 délégués ou représentants de différentes associations d'apiculteurs, de coopératives d'apiculteurs, de même que des principaux emballiers et manufacturiers de matériel apicole de tout le Canada assisteront à ces assises.

Le ministre québécois de l'Agriculture, M. Normand Toupin, prendra la parole lors du banquet de clôture du congrès toute personne intéressée à l'apiculture pourra assister aux conférences.

Le dernier congrès de l'association avait eu lieu à Victoria, en Colombie britannique.

Par ailleurs, un autre congrès, s'adressant cette fois aux chercheurs et vulgarisateurs canadiens en apiculture, précèdera celui du conseil.

Il s'agit du congrès de la Canadian Association of Apiculturists; il a lieu aujourd'hui et demain mardi, au même endroit.

17 ouvriers tués dans une explosion

MONTERREY (AFP) — Dix-sept ouvriers ont été tués samedi par une explosion survenue dans une usine métallurgique des faubourgs de Monterrey, au Mexique. Deux autres personnes ont été grièvement blessées.

Une coulée d'acier incandescent avait débordé et le liquide est entré en contact avec un réservoir d'eau, provoquant une explosion.

La Fonderie de fer et d'acier de Monterrey est une des plus importantes aciéries du Mexique.

HEBERT — Au Foyer Bonne Entente, St-Apollinaire, le 20 novembre 1971, à l'âge de 70 ans, est décédée Dame Angèle Coulombe, épouse de M. Georges Hébert. Les funérailles ont lieu aujourd'hui mardi, le 23 novembre, à 10 heures.

Départ du salon funéraire O. Croteau & Fils, 126, rue Principale, à 9 heures 50, pour l'église de Ste-Croix et de là au cimetière paroissial. 22-11 (1 fs)

LEMAY — A St-Eduard de Lotbinière, le 21 novembre 1971, à l'âge de 91 ans, est décédée Dame Eva Richard, épouse de feu M. Eugène Lemay. Elle laisse dans le deuil ses enfants : M. et Mme Lucien Lemay, Mme Victorien Lemay (Béatrice Guimont), Mme Anaclet Lemay (Clotilde Demers), abbé Oscar Lemay, curé de Saskatchewan, Mme F. Guimont (Ludivine), M. et Mme Côme Lemay, Soeur Lucie Lemay des Ursulines M. et Mme Thomas Lemay, Soeur Lucille Lemay des Ursulines, M. et Mme Lucien Bélanger, ses frères : M. Victorien Richard, M. Roméo Richard, M. Adolphe Richard, sa sœur : Mme Éloïse-Nora Richard, son beau-frère : M. Joseph Lemay, sa belle-sœur : Mme Laurent Lemay (Ida Laroche), Elle laisse 65 petits-enfants, 130 arrière-petits-enfants et cinq de la 5e génération.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire P.-E. Faucher Enr., rue Coulombe, à 9 heures 50, pour l'église de St-Eduard et de là au cimetière de Leclercville où un libre sera chanté avant l'inhumation. 23-11 (2 fs)

LEPAGE — A Québec, le 22 novembre 1971, à l'âge de 88 ans, est décédée Anne-Marie Leclerc, épouse de M. Charles Leclerc. Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 novembre, à 14 heures 30, en la chapelle des Soeurs de la Charité, sous les soins de Lépine Ltee. L'inhumation se fera au cimetière de la Communauté. 23-11 (1 fs)

Départ de la résidence funéraire P.-E. Faucher Enr., rue Coulombe, à 9 heures 50, pour l'église de St-Eduard et de là au cimetière de Leclercville où un libre sera chanté avant l'inhumation. 23-11 (2 fs)

LEPAGE — A Québec, le 22 novembre 1971, à l'âge de 88 ans, est décédée Anne-Marie Leclerc, épouse de M. Charles Leclerc. Les funérailles auront lieu mercredi, le 24 novembre, à 14 heures 30, en la chapelle des Soeurs de la Charité, sous les soins de Lépine Ltee. L'inhumation se fera au cimetière de la Communauté. 23-11 (1 fs)

Départ de la résidence funéraire P.-E. Faucher Enr., rue Coulombe, à 9 heures 50, pour l'église de St-Eduard et de là au cimetière de Leclercville où un libre sera chanté avant l'inhumation. 23-11 (2 fs)

MARTEL — A Loretteville, le 20 novembre 1971, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Joseph Martel, époux de Dame Germaine Légaré. Il laisse dans le deuil outre son épouse, Jean, Laurent, Lizette, Gilles et Lucille, ses frères, sœurs : Mlle Léa Martel, Alphonse (Simone Mallard), Chs-Aimé (Simone Auclair), Thérèse (Mme Léopold Boivin), M. et Mme Camille Légaré, M. et Mme Gérard Légaré, M. et Mme André Légaré, Mlle Gina Légaré, M. Lorenzo Chs-Henri Genest. Il demeurait au 13, rue St-Louis, Loretteville.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 11 heures.

Départ de la résidence funéraire Falardeau Inc., à 10 heures 45, pour l'église de Loretteville et de là au cimetière paroissial. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

MARCOUX — A Québec, le 20 novembre 1971, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée Dame Eva Côté, épouse de feu M. Donat Marcoux. Elle laisse dans le deuil ses fils, filles, belles-filles et gendres : M. et Mme Oscar Laquerre (Simone), M. et Mme Gilbert Dionne (Yvette), M. et Mme Raymond Marcoux (Madeleine Bernier), M. et Mme Lionel Marcoux (Reine Marguerite Simard), ses petits-enfants : Gilles, Jean, France et Guy Dionne, Doris Marcoux, Céline et Gaetan Marcoux, ses belles-sœurs : Mme Victor Côté, Mme Olivier Marcotte, Mme Victor Fleurent, Mme Léo Marcoux. Elle demeurait au 384, 2e Rue.

Les funérailles auront lieu le mercredi, 24 novembre 1971, à 2 heures.

Départ de la résidence funéraire Cloutier Ltee, 990, 1ère Avenue, à 1 heure 45, pour l'église St-Charles, Limouit et de là au cimetière St-Charles. 22-11 (2 fs)

L'horoscope

MERCREDI LE 24 NOVEMBRE 1971

21 mars au 30 avril (Bélier) — Certaines personnes vous donneront l'impression de ne pas comprendre ce que vous dites. Histoire de s'amuser... ou de vous faire chiquer...

21 avril au 21 mai (Taureau) — On vous fait une proposition attrayante. Plusieurs éléments contribueront à vous rendre heureux aujourd'hui.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Une journée stimulante pour les manufacturiers, les commerçants et les voyageurs. Vous serez plus enjoué que d'habitude.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Vous ne pourriez trouver de meilleure journée pour faire valoir le côté brillant de votre caractère. Enrichissez-vous de connaissances nouvelles.

24 juillet au 23 août (Lion) — Vous enregistrez une belle victoire. Il ne sera pas facile de maintenir l'équilibre entre travail, repos et distractions.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Finesse et tact sont ceux qui veulent réaliser des ententes ou signer des contrats.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — C'est la journée des suppléments. Supplément d'ingéniosité de patience, de calme et de prévoyance.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Vous devrez travailler ferme pour obtenir un résultat satisfaisant. Les apparences ne seront pas toujours conformes à la réalité.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — N'hésitez pas à poser des questions quand c'est nécessaire à votre information. Ne perdez pas de temps en regrets inutiles.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Tendances contradictoires propices à l'instabilité. Diplomate et détermination sont à l'ordre du jour.

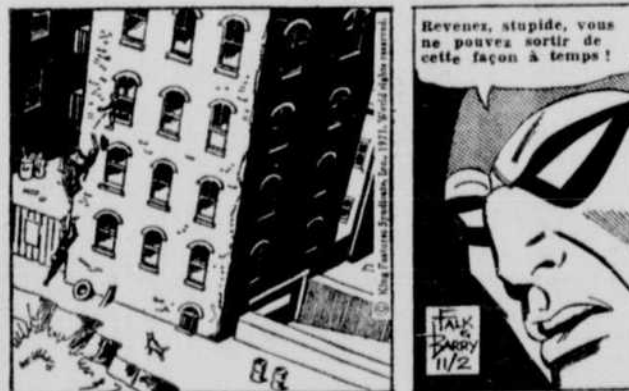
21 janvier au 19 février (Verseau) — N'entreprenez pas trop de choses à la fois. Exprimez votre satisfaction avec autant de liberté que votre mécontentement.

20 février au 20 mars (Poissons) — Canalisez bien votre énergie. Ne prenez pas toutes vos impressions au sérieux. Faites-vous à l'idée que certaines restrictions sont nécessaires.

LE FANTÔME



par Lee Falk et Ray Moore



PHILOMENE



Par Ernie Bushmiller



LA FAMILLE TETEBECHE



par Chic Young



LA CROIX ROUGE à toute heure à l'oeuvre

Calendrier

S. Clément, pape et martyr
Les marées de mardi le 23 nov.
Basses: 4.50 a.m. — 12.35 p.m.
Hautes: 9.40 a.m. — 9.30 p.m.
Demain :
St Flora
Les marées de mercredi le 24
Basses: 5.35 a.m. — 5.25 p.m.
Hautes: 10.30 a.m. — 10.40 p.m.
SOLEIL :
Lever: 7.11
Coucher: 4.22
LUNES :
Lever: 0.16
Coucher: 10.17
PHASES de la LUNE en NOVEMBRE
Dernier quartier le 2, à 4 h. 20 p.m.
Nouvelle lune le 9, à 3 h. 51 p.m.
Dernier quartier le 17, à 8 h. 46 p.m.
Nouvelle lune le 24, à 11 h. 37 a.m.

Tarif de publication

Avis de décès, Services anniversaires :
Formulé régulière (sans photo) : \$3.50
Mots additionnels chacun : 0.05
Photo : \$10.00 additionnel par parution

Remerciements pour sympathies
Formulé régulière : \$3.50
Mots additionnels chacun : 0.05

Compte rendu de funérailles
Sans photo : \$20.00
Photo : \$10.00 additionnel par parution

SERVICE 24 HEURES PAR JOUR 522-4771

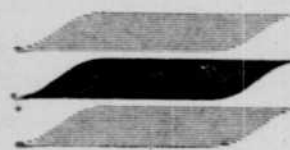


EN PRIX CROISIERE AUX CARAIBES POUR DEUX PERSONNES



Sur le S.S. ROTTERDAM

en collaboration avec



**Holland
America
Cruises**



Conditions du Concours

1—Ce concours est accessible à tous les lecteurs du journal, sauf aux employés du journal "L'Action-Québec", de la Librairie de l'Action ou de l'Imprimerie de l'Action Sociale Limitée, ainsi que leur famille.

2—Inscrivez le nom d'un commerce annoncé dans le journal du jour, ainsi que votre nom, adresse complète et numéro de téléphone sur le bulletin de participation publié chaque jour dans "L'Action-Québec", et faites parvenir à :

**CONCOURS
"CROISIERES AUX CARAIBES"**

L'ACTION-QUEBEC

C.P. 1727, Québec 2, P.Q.

3—Participez à ce concours autant de fois que vous le désirez. Augmentez vos chances de gagner.

4—L'attribution aura lieu le 3 février 1972. Un bulletin de participation sera piqué parmi tous les bulletins reçus. Le participant sélectionné aura la chance de se mériter les billets pour la croisière, mais il devra d'abord répondre correctement et dans un temps déterminé à une question mettant son habileté à l'épreuve, pour se mériter son prix.

5—Le concours se termine le 3 février 1972 et les bulletins de participation devront parvenir à nos bureaux avant 4 h 30 le 2 février

Entièrement climatisé, le S.S. Rotterdam, navire amiral de la Holland America Cruises vous emportera sur la mer des Caraïbes pour une croisière des plus merveilleuses.

9 JOURS SUR LA MER DES CARAIBES — 3 ESCALES

vous permettant de visiter

PORTO-RICO — ST-MARTIN ET ST-THOMAS

(DEPART DE NEW-YORK)

**SUR LE NAVIRE
TOUS LES POURBOIRES SONT INCLUS**

Date du départ : 22 départs sont organisés entre le 24 avril et le 13 décembre 1972.

Le gagnant aura l'opportunité de choisir 3 dates dans l'ordre de préférence, et la Holland America Lines fera tout en son pouvoir pour faire les réservations pour une des croisières mentionnées. Toutefois, la compagnie se réserve le droit de choisir une autre date que celles choisies.

Aucune remise en argent ou autre substitut ne sera accordé. Le gagnant devra accepter le prix tel que décerné.

**CONCOURS "CROISIERE AUX CARAIBES"
L'ACTION-QUEBEC,
C.P. 1727, Québec 2, P.Q.**

Nom du commerce

a annoncé dans l'Action-Québec du 23 novembre 1971

Nom

Adresse

Tél. :

(Aucun fac-similé accepté)

**TOUS LES JOURS
LISEZ**

**L'Action
Québec**

PARTICIPEZ AU CONCOURS

Les opposants au bill 63 avaient-ils raison ?

— détails p. 1

Une "guerre des nerfs" s'engage entre l'Inde et le Pakistan

— détails p. 1 et 12

L'université Laval aura besoin de \$15 millions

— détails p. 2

Un complexe de \$20 millions remplacera le Pavillon Montcalm à Ste-Foy

— détails page 3

Chartrand explique leur situation aux fonctionnaires

— détails p. 1



Un coup de fusil de dernière heure !

Ce chasseur était comme plusieurs autres bien triste en voyant la saison de la chasse au chevreuil tirée à sa fin ! Pourtant il en avait promis des steaks à ses amis et à sa parenté ! Heureusement pour notre nemrod, un bon copain des employés de l'atelier de l'Action-Québec, un monsieur qui porte nom de André Couture, a réalisé son rêve, le samedi 13 novembre alors qu'il a abattu ce chevreuil pesant 145 livres. Il a accompli son exploit de dernière heure dans les bois du comté de Kamouraska. Avis aux amis et à la parenté !